

Abbé A. BOUILLON

AU GRAND JOUR

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne

Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon

Comté de Matapédia

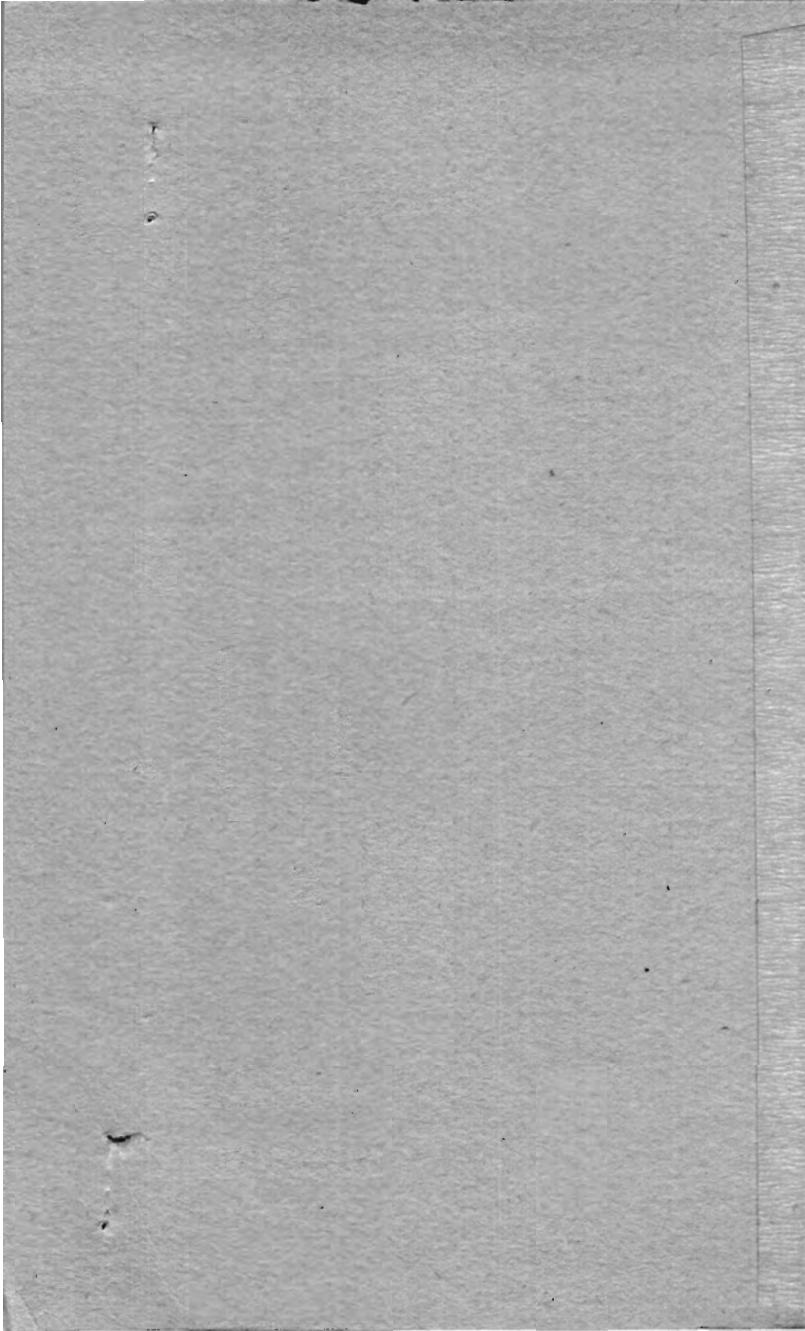
Province de Québec (Canada)

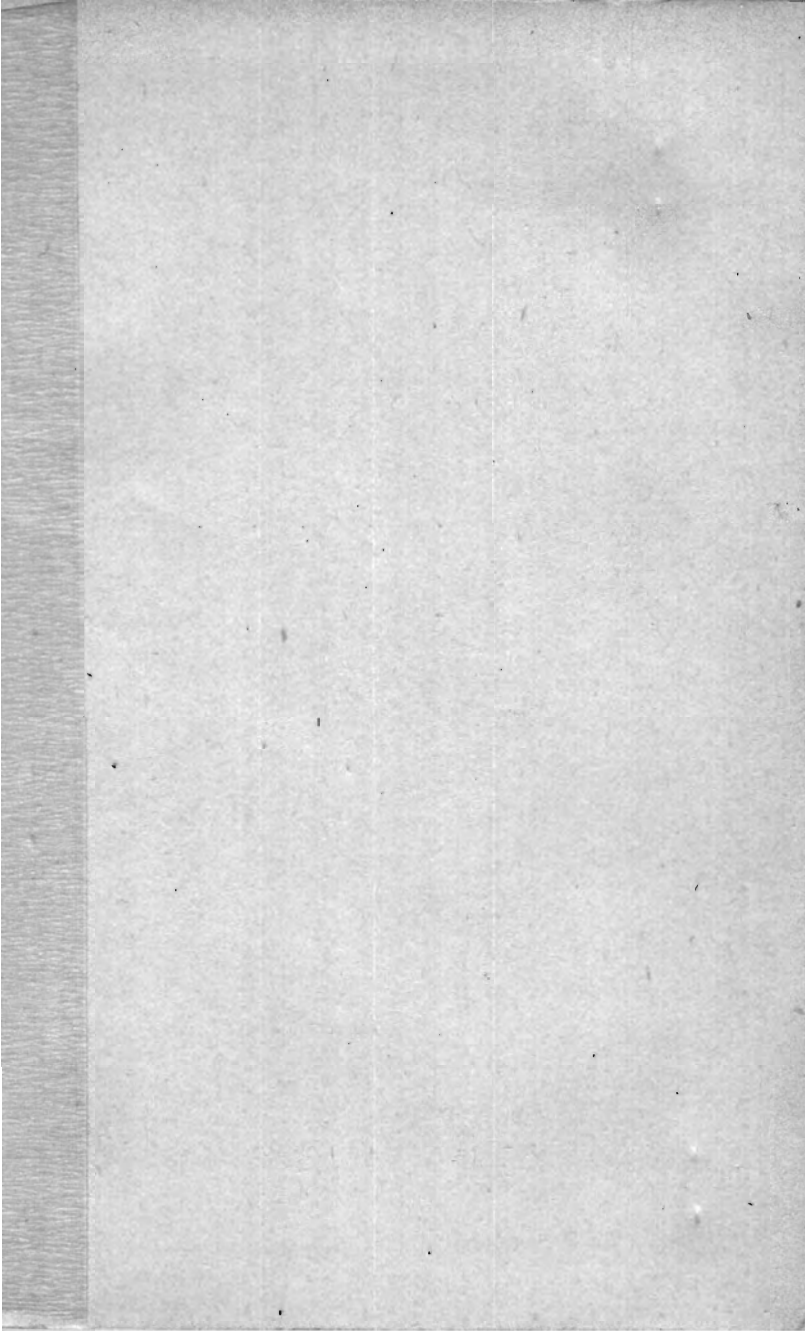


AUX ÉDITIONS VULLIEZ

JOIGNY - Yonne (FRANCE)

: : : : 1926 : : : :





971.477

B 768a

25122

742
5.-
35394

AU GRAND JOUR

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

Cédé Par

NIHIL OBSTAT :

Rimouski, die 8^a Julii 1926.

R. Ph. SYLVAIN, P. d.

C. l.

IMPRIMATUR :

Rimouski, die 9^a Julii 1926.

† J. R., Ep. Ste Germaine.

NIHIL OBSTAT :

Senonis, die 14 Julii 1926.

Laboise, c. c.

IMPRIMATUR :

Senonis, die 19 Julii 1926.

G. Benoist, v. g.

Abbé A. BOUILLON

AU GRAND JOUR

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne

Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon

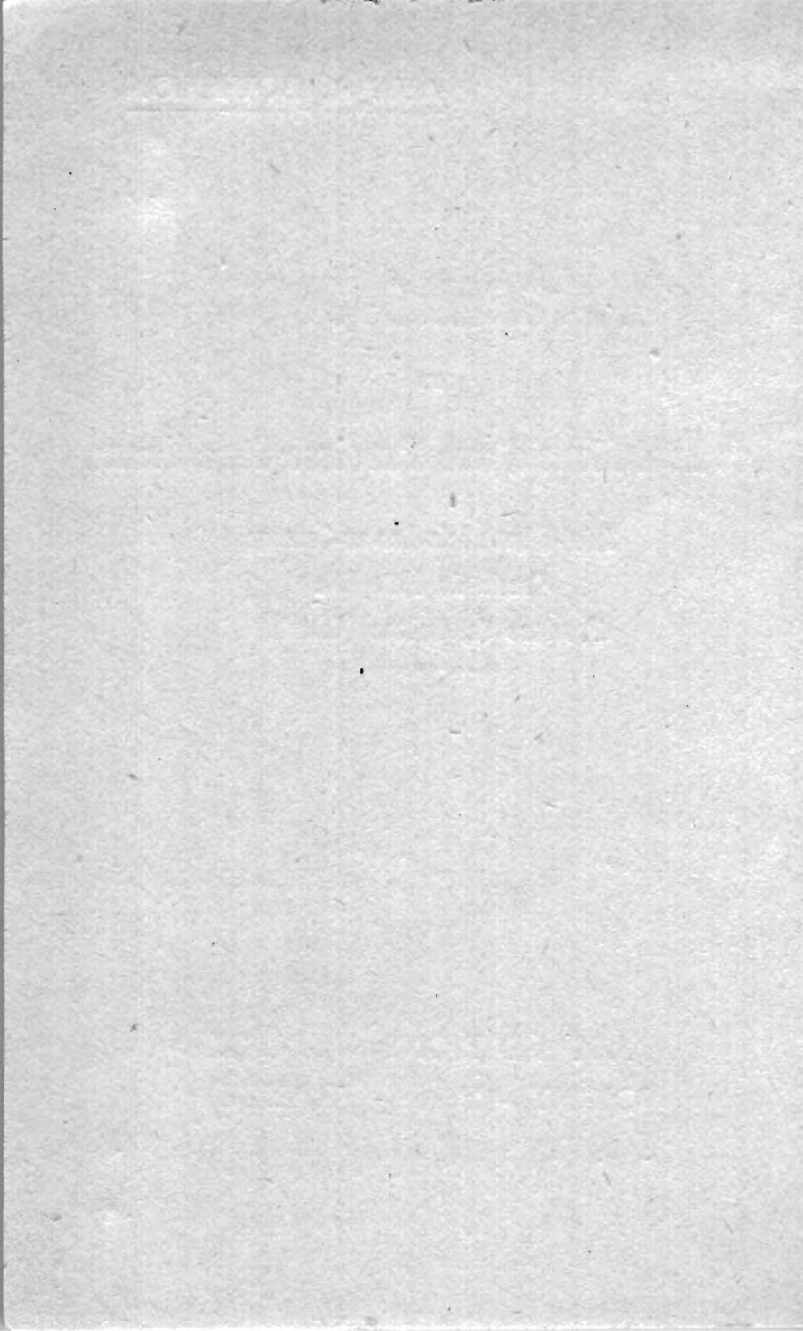
Comté de Matapédia

Province de Québec (Canada)

AUX ÉDITIONS VULLIEZ

JOIGNY - Yonne (FRANCE)

: : : : 1926 : : : :



AVANT-PROPOS

« OLIM MEMINISSE JUVABIT »

« J'ai vu,
« Je me souviens,
« Je raconte ! »

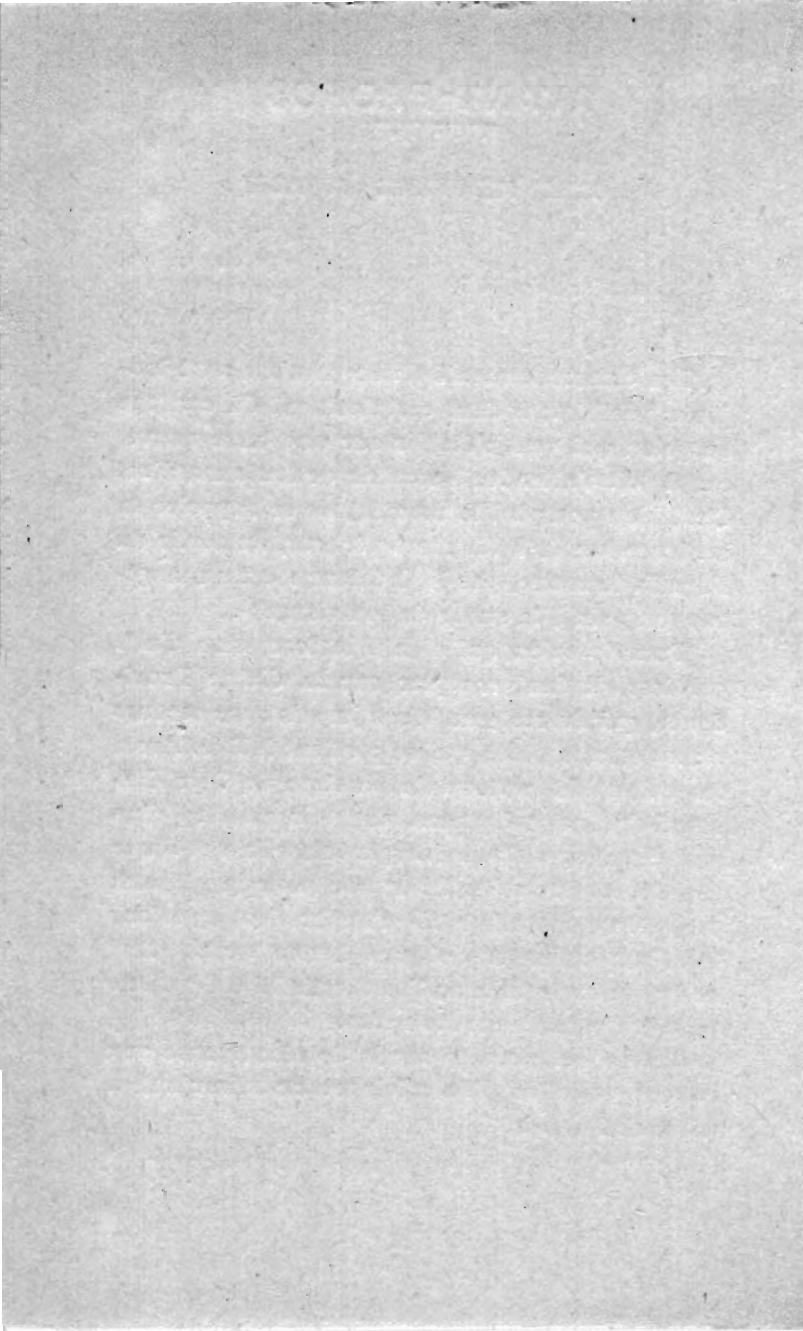
Vicomte Walsh.

Les commencements d'une paroisse sont toujours pénibles; il faut certainement du courage au colon qui veut s'établir sur une terre neuve, car il doit s'attendre à souffrir de toute manière. C'est bien pour lui le moment de se rappeler la sentence lancée à l'homme pécheur, au sortir du Paradis terrestre, par le Créateur : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage ».

Pour le colon qui aide à la formation d'une paroisse, il faut compter sur la divine Providence, qui du reste ne laisse jamais sans secours ceux de ses enfants qui se confient à Elle. Aussi les colons de la nouvelle paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon firent-ils montre d'un grand courage, d'une énergie inlassable et d'une grande confiance en Dieu; car pour la plupart, pour toute ressource, ils n'apportaient que leur foi, leur endurance et une bonne santé. C'est ce que nous verrons en lisant cette histoire d'une paroisse canadienne-française.

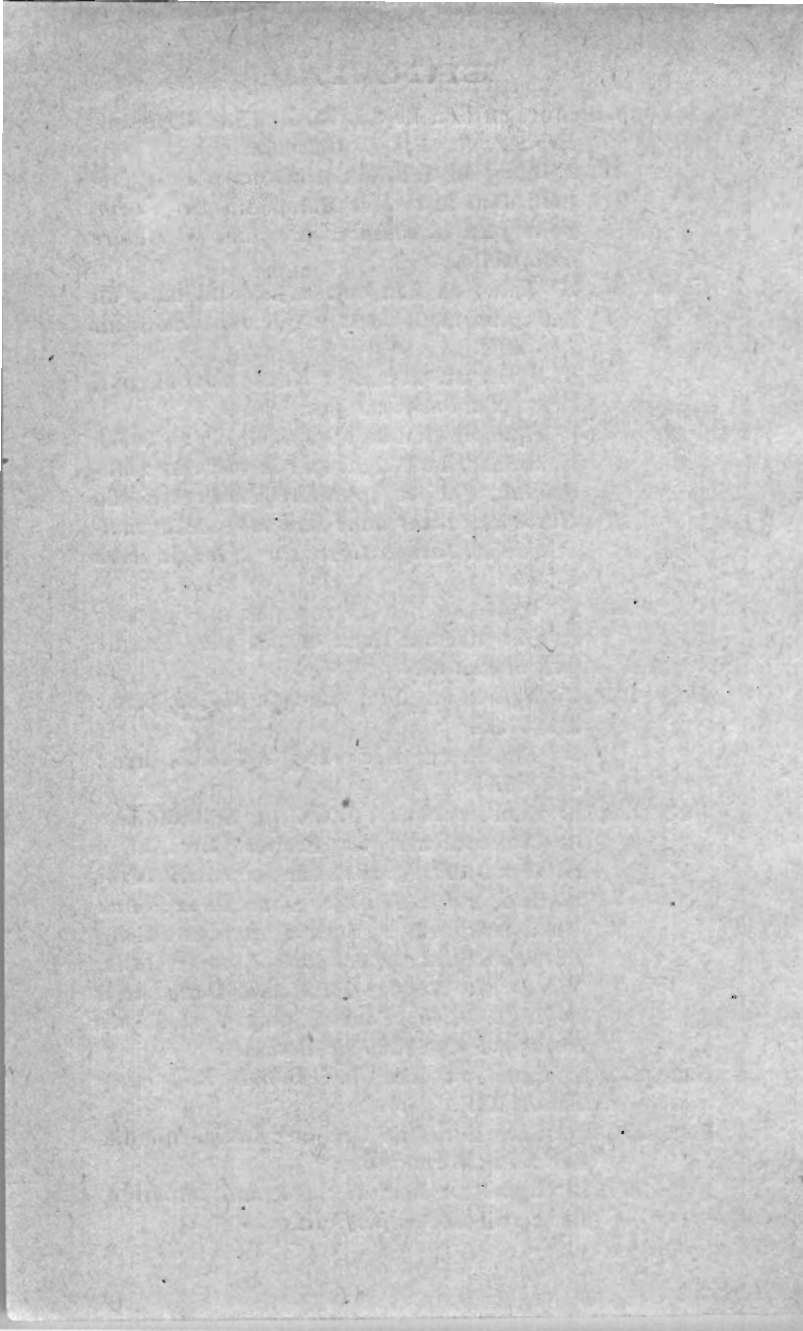
Puisse cet ouvrage servir de récompense aux bonnes volontés d'autrefois et de stimulant à celles de l'avenir.

L'AUTEUR.



ERRATA

- A l'imprimatur, au lieu de : J. R., Ep. Ste Germaine,
lire : J. R., Ep. S. Germain.
- Page 10, 2^e ligne, au lieu de : trouvons plus le saumon dans la rivière Matapédia, lire : *trouvons plus le saumon que dans la rivière Matapédia,*
- Page 55, 27^e ligne, au lieu de : « jurèrent mais un peu plus tard, lire : « *jurèrent mais un peu tard.*
- Page 67, 8^e ligne, au lieu de : Nous n'avons pas, lire : *N'avons-nous pas.*
- Page 87, 1^{re} ligne, au lieu de : \$ 50,000, lire : \$ 50,00.
Remplacer la 9^e ligne par la suivante : *Madeleine, fut la première maîtresse. La classe se faisait dans une salle de la maison de M. Joseph Gaze, sur le lot de terre N^o 35.*
- Page 93, 11^e ligne, au lieu de : et pas plus grande que la maison, lire : *et pas plus grande que la main.*
- Page 191, 4^e ligne, au lieu de : \$ 457,85, lire : \$ 1457.85.
8^e ligne, au lieu de : \$ 346,65, lire : \$ 1346.65.
- Page 229, 22^e ligne, après... « L'Institut Catholique » de Vaucouleurs, en France, lire : *et a coûté \$ 24.00. Nous avons également béni une statue dite de Notre-Dame de la Bonne Mort, mesurant 3 pieds de hauteur. Cette statue sort des ateliers Rosa Zanavic et Cie, Via Borgo Nuova, 96, Rome, Italie, et a coûté \$ 42.00 d'achat, plus \$ 33.65 de transport et \$ 9.00 de douane.*
- Page 232, 4^e ligne, au lieu de : Benoît XV, lire : *Benoît XIV.*
- Page 254, dernière ligne, au lieu de : Le Marquand, lire : *Le Marchand.*
- Page 295, 12^e ligne, au lieu de : soit une supercie, lire : *soit une superficie.*



Au grand Jour

ou

Les Évolutions d'une Paroisse Canadienne Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon

CHAPITRE PREMIER

SITE DE LA PAROISSE. — RAISON POUR LAQUELLE SAINT EDMOND EN EST LE TITULAIRE

La paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon est située dans la belle vallée Matapédia, au bord du Lac-au-Saumon, lequel est un élargissement de la rivière Matapédia, dans la Province de Québec, au Canada. Ce nom lui fut donné parce que le saumon venait frayer dans ses eaux limpides; mais, ces gentils poissons effrayés par les sifflets des moulins qui depuis 1900 sont venus s'établir sur les bords de notre beau lac, comme aussi dérangés par le bruit insupportable des machines en opération, et par la sciure qui venait empoisonner ses eaux, ne pouvant davantage supporter les regards indiscrets de tant de curieux qui sans cesse se promènent sur les billots, en chaloupe à gazoline ou à vapeur, tinrent conseil; je ne sais ce qu'il y fut dit, mais il fut évidemment question de chercher un gîte plus soli-

taire; car, c'est de ce moment-là que nous ne trouvons plus le saumon dans la rivière Matapédia, à partir de la décharge du Lac-au-Saumon. C'est dommage, car les Américains, toujours attentifs à choisir la bonne part, ayant sans doute eu vent de cet exode, se sont empressés d'obtenir du Gouvernement, un billet de location qui leur donne, à eux seuls, la jouissance de tendre la ligne à ce roi de nos eaux canadiennes; et voilà ce qui fait que, maintenant, notre lac n'a du saumon que le nom.

La paroisse est comprise partie dans le canton Humqui, pour ses six rangs au Sud du Lac-au-Saumon, et partie dans le canton Lepage, pour le rang Nord du Lac.

Saint Edmond a été donné comme titulaire à la paroisse, en l'honneur de Monseigneur Edmond Langevin, frère et grand vicaire de Sa Grandeur Monseigneur Jean Langevin, premier évêque du diocèse de Rimouski.

Quand, en 1891, Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais, le successeur de Monseigneur Langevin, pour des raisons très bonnes et à la demande des intéressés, annula la desserte de la mission Saint-Edmond, établie sur le côté Nord du lac, Elle promit que le nom de Saint Edmond serait donné à la mission qui semblait devoir se développer plus avantageusement sur la rive Sud du même lac. C'est pourquoi la paroisse du Lac-au-Saumon a aujourd'hui comme titulaire Saint Edmond, évêque de Cantorbéry, dont la fête au martyrologe romain se célèbre le seize novembre.

CHAPITRE II

LES PREMIERS COLONS

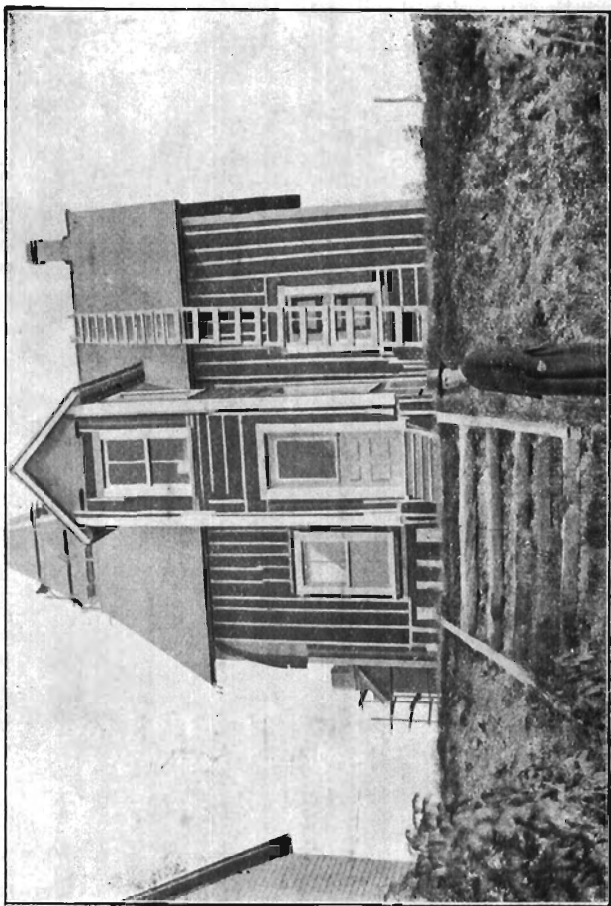
Quand on veut produire un chef-d'œuvre, on commence par faire une ébauche. La divine Providence, en dirigeant la fondation d'une mission sur la rive Nord du Lac-au-Saumon, semble avoir voulu esquisser la future paroisse qui devait plus tard être établie sur la rive Sud du même lac. En étudiant la topographie des lieux et les accidents de terrain, il paraît évident que l'ancienne mission de Saint-Edmond, sur la rive Nord du lac, n'était bel et bien qu'une esquisse de ce qui serait, dans un avenir assez rapproché, la belle paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

Commençons donc par bien examiner le chef-d'œuvre; nous verrons l'ébauche ensuite.

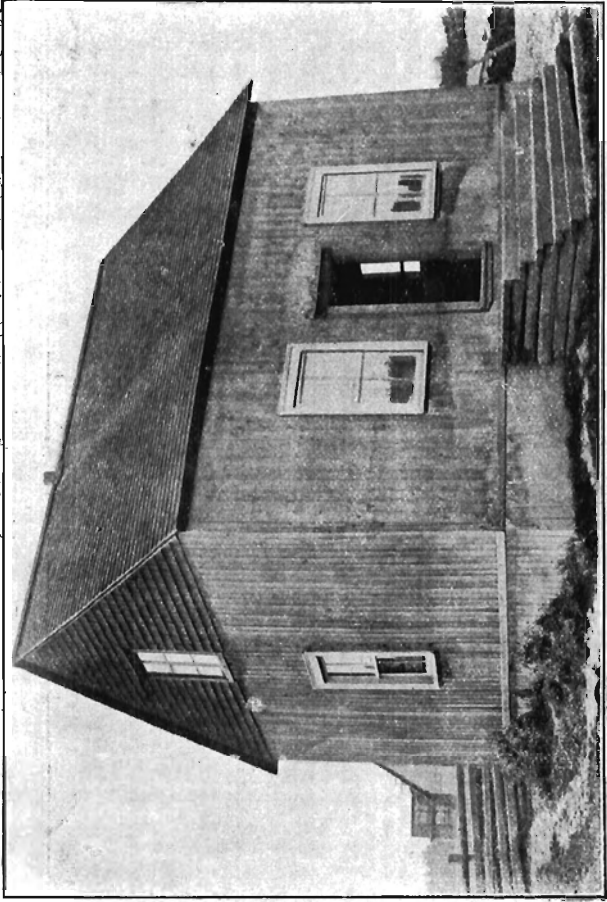
Le pionnier de la paroisse est M. Elzéar Michaud, venu d'Amqui, le 2 avril 1885, à travers la forêt, après avoir, en canot, traversé la rivière Matapédia, prendre le lot de terre N° 40 du troisième rang, du canton Humqui.

« Tel père, tel fils », dit l'adage, si souvent répété, même parfois au détriment de la charité. M. Michaud, au moins une fois, a voulu vérifier ce proverbe populaire, en imitant son père, M. Prudent Michaud, lequel fut un des premiers colons établis, en 1863, sur la rive Nord du lac, dans la partie érigée ensuite en mission sous le vocable de saint Edmond, laquelle, comme nous l'avons dit, n'était que l'esquisse de la nouvelle mission établie sur la rive Sud du même lac; mais n'anticipons pas, réservons cette étude pour un chapitre spécial. M. Elzéar Michaud arrive donc sur sa terre encore en bois debout. Immédiatement il se met à l'œuvre; car il a laissé à Amqui sa femme et son mioche de quatre ans qu'il a hâte d'avoir avec lui. Après un abattis et une première flambée, il construit un camp en appentis de 15 pieds sur 18. Et « il vit que tout était bien ».

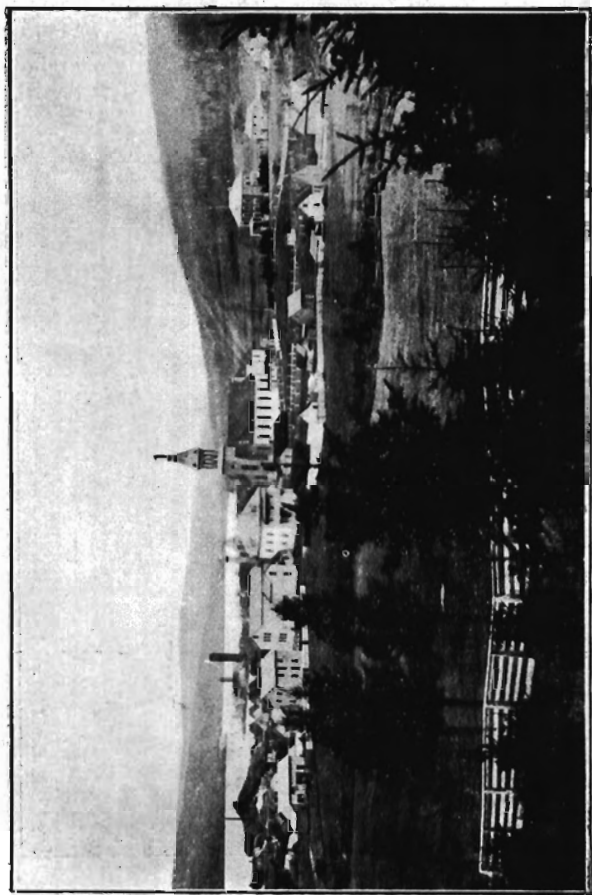
Il s'empresse donc d'aller quérir sa femme, née Marie-Gratieuse Poirier, et son enfant. Mme Michaud, aussi courageuse que son mari, ne craint pas de porter sur son dos une partie du bagage pendant que son mari porte le plus pesant et le petit, qui ne peut guère encore franchir les savanes et les trous d'eau sans risquer de se perdre; et voyez donc le malheur: ils n'ont que cet enfant, l'espoir de leur vieillesse. Il y avait aussi la vache à amener, la bonne Caillette. Comme elle ne pouvait trouver place dans le canot, pour traverser la rivière, on décide de l'envoyer à la nage; l'histoire dit qu'elle s'en tira à merveille; elle eut bien un petit frisson à son arrivée dans son maigre pâturage, n'ayant que les feuilles



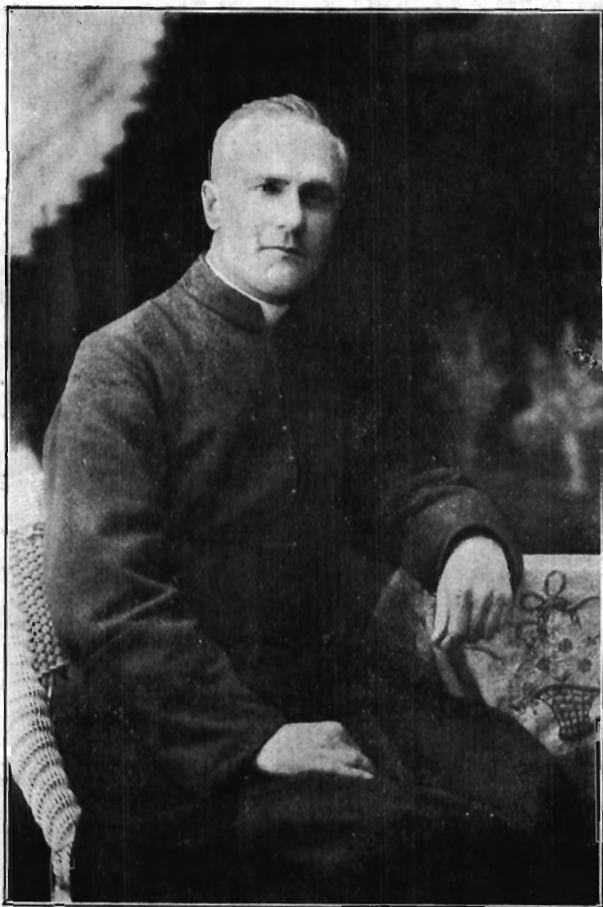
Presbytère temporaire en 1907.



Première maison d'école construite au Lac-au-Saumon.



Une vue d'une partie du village du Lac-au-Saumon.



Révérend Messire A. BOUILLON,
premier missionnaire et premier curé
de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

des arbres de la forêt et les brins d'herbe qui s'y trouvaient, mais une tisane administrée à point a bien vite maîtrisé cette indisposition. On voit que les remèdes les plus simples sont souvent les plus efficaces, sauf votre respect, Messieurs les Médecins.

Rendus à la maison, ils se « ravigotent » par un succulent souper cuit à point; puis, après une jasette, tout en mettant un peu d'ordre au ménage, ce qui ne demande guère de temps, nos colons passent leur première nuit en rêvant au beau domaine qui les attend.

Le lendemain, ils se mettent à l'ouvrage; ils sont deux maintenant; c'est plus encourageant; car, il faut le dire, Mme Michaud n'a pas peu contribué au bon travail que son mari a fait sur leur terre; jouissant d'une bonne santé et d'un courage à toute épreuve, elle n'avait pas peur du bois noir des abattis.

Un bœuf, que M. Michaud avait aussi amené, lui aide à faire le premier hersage à travers les racines et les souches; et la bonne bête va si bien et le travail est si bon, que le grain pousse on ne peut mieux. A l'automne, c'est plaisir de voir les épis tomber sous la faux que M. Michaud promène à travers son champ, tout en remerciant le divin Rémunérateur de toutes les peines.

Tout allait bien; l'éclaircie était satisfaisante. En 1895, M. Michaud construit une maison en bois rond, à queue d'aronde, avec toit, de 18 pieds sur 20. En 1902, cette maison a cédé sa place à une autre plus moderne, de 22 pieds sur 24 et qui est belle d'appa-

rence au milieu de ces champs bien cultivés. Il avait aussi bâti une étable pour y loger, non cette pauvre Caillette qui n'était plus, mais ses descendantes, qui avaient hérité des belles qualités que l'on se plaisait à vanter dans la disparue.

Ces constructions, on les voit encore; mais en l'été 1924 le propriétaire actuel, M. Philippe Roussel, transporta la maison du côté Sud du chemin, il l'agrandit et la refit presque à neuf.

M. Michaud avait alors cinquante-cinq acres de terre en bonne culture; il semblait que les pires années étaient maintenant peu à craindre; et qu'il n'y avait plus qu'à jouir du travail donné; d'autant mieux que le garçon, devenu grand et nouveau marié, ne demandait pas mieux que de rester sur la terre, sans calembour. M. Michaud, en installant son fils unique sur la terre qu'il avait si bien cultivée, aurait immortalisé son nom dans les annales de la paroisse et mériterait une mention plus qu'ordinaire. Mais, pourquoi faut-il qu'il y ait des « mais »?...

En 1905, M. Michaud, pour des raisons que je ne connais pas, peut-être malheureusement incontrôlables dans le moment, cède sa terre à M. Paul Landreville, lequel à son tour, en 1906, la vend à M. Philippe Roussel, le propriétaire actuel, qui dirige et opère si bien tous les travaux sur sa ferme.

Tout fait espérer que M. Roussel aura le bon esprit et l'avantage de se faire remplacer par un de ses fils, lorsqu'il lui faudra mettre bas les armes.

M. Michaud, il est vrai, répara tout de suite son péché, en achetant, en 1906, le lot N° 34 pour y ins-

taller son garçon; mais un mauvais exemple a des suites; aussi le fils vendit-il à son tour à M. Joseph Bouchard, venu de Saint-François-Xavier, appelé vulgairement: Les Hauteurs de Saint-Gabriel, au comté de Rimouski, pour s'en aller, comme gérant de la Compagnie Julien, à Mont-Joli.

Le travail ne répondant pas à ses désirs, et le père voulant réparer jusqu'au bout sa première faute, M. Michaud s'empressa de le faire revenir, en lui achetant une terre N° 28, située dans le village, où il travaille sérieusement, et est décidé à faire de cette terre plusieurs fois prise et abandonnée, une vraie ferme modèle. L'exemple lui servira-t-il, et songera-t-il à son tour à y laisser un de ses fils, lorsqu'il lui faudra céder au nombre des années?... Il faut s'y attendre.

Comme M. Lazare Boucher suivit de près son beau-frère, venu en octobre 1886, il choisit le lot N° 39 du même rang. Avec quatre enfants en bas âge, ce dût être tout un problème que de conduire cette petite caravane à travers une forêt sombre, par un jour humide de l'automne. C'était là certainement un certificat de courage et par suite de persévérance. Aussi, M. Boucher est-il de tous les colons établis ici, jusqu'en 1893, celui qui resta le plus longtemps sur la terre. La famille, nombreuse en garçons qu'avait M. Boucher, laissait espérer qu'il trouverait un héritier. Mais le microbe était dans l'air et la maladie contagieuse; aussi ses enfants, les uns après les autres, le quittaient tous.

Devenu lui-même incapable de travailler suffisam-

ment sur sa terre, il se vit dans la nécessité de vendre, pour venir rester quelques années dans le village, dans une maison, du côté du moulin Price, située sur la rue Notre-Dame du Rosaire; et de là, chez sa fille, Dame Eugène Pinard, de Causapschal, où il est mort le 5 octobre 1920.

M. Emile Belzile, dit Gagnon, fut acquéreur de cette belle propriété, et il y travaillait sérieusement; malheureusement, une mauvaise administration l'a contraint à céder le tout à M. Emmanuel Bernier, de Saint-Simon.

En 1890, c'est M. Jean-Baptiste Michaud qui vient prendre les lots N° 37 et 38 pour ses deux fils Achille et Marc. Ces deux colons ne furent pas très heureux dans leurs « affaires »; ils travaillèrent cependant avec assez de succès; car lorsque M. D.-N. Dubé, de Amqui, prit ces terres en paiement de dettes contractées, paraît-il, il y avait un bon défriché et une maison construite sur ces lots. Aujourd'hui, la terre N° 37 appartient à M. Omer Charette, qui l'a acquise de M. D.-N. Dubé, en 1899, ainsi qu'une partie du lot N° 38 (la partie Sud du chemin). M. Omer Charette est un jeune, plein de courage et de bonne volonté; aussi le succès ne lui fera-t-il pas défaut. Comme il a femme et enfants, il aura sans doute un successeur, sur la terre qu'il cultive si bien.

M. Joseph Simoneau est aussi un colon de l'année 1890. Sa devise paraît être : « J'y suis, j'y reste »; car la bonne maison qu'il vient de construire prouve sa volonté opiniâtre à rester là où il est, comme aussi sa prospérité. Il est probable qu'il trouvera parmi

ses enfants un petit Simoneau, capable de lui succéder sur la terre N° 36, dans le troisième rang du canton Humqui.

Dans le même rang, la même année, apparaît M. Georges Saint-Laurent. Comme ce Monsieur est encore garçon, il ne faut pas espérer beaucoup de lui; aussi, en 1892, s'empessa-t-il de vendre son lot de terre N° 41 à un nommé Zéphyrin Dumais, lequel, immédiatement — c'est: Madame demande sa toilette — vend à M. Alphonse Rioux. Celui-ci, après quelques années de travail, vend à un nommé Roussel, qui lui-même vend à son cousin Philippe Roussel. Ce dernier veut y établir un de ses garçons quand il sera grand.

Tels sont les premiers colons établis dans les limites de la mission, pour le troisième rang du canton Humqui, jusqu'à l'année 1895.

Dans le deuxième rang, le premier venu en 1890, est M. Paul Dubé. Deux étés, ce Monsieur réside dans une tente en coton, sur une partie du lot n° 37, cependant que, sur ce lot et la partie du lot N° 38 qu'il a acquise, il s'occupe de faire un défriché nécessaire pour y loger une maison. L'hiver, il demeure à Causapschal. Dans l'automne de 1891, de Causapschal, sur les chars, il transporte une maison en planches qui lui servira de hangar plus tard, mais de résidence pour l'hiver qui s'en vient. Quand tout est prêt, Mme Dubé vient trouver son mari. Comme il n'y a pas de chemin, ils mettent tout sur les chars, et hol!

Heureux temps, on arrête le train juste vis-à-vis

de leur cabane qui les attend, ils n'avaient donc qu'à chausser leurs bottes pour traverser un marécage qui s'étend du chemin de fer à leur camp.

Dans l'été de 1892, M. Paul Dubé se bâtit une maison en grosses pièces, qui existe encore et à sa place primitive. Le hangar a été reculé plus au Nord, par le propriétaire actuel. M. Paul Dubé a bien travaillé sur sa terre; mais il était secondé par sa femme qui ne craignait pas de se noircir au contact du bois calciné dans les abattis. Dans les champs, elle travaillait autant que son mari; et si aujourd'hui, ils peuvent vivre de leurs rentes, c'est dû à leur bon travail, à leur esprit d'économie, comme aussi au soin qu'ils ont mis à savoir profiter de toutes les circonstances favorables pour augmenter leur avoir. Mais si Dieu bénissait leurs entreprises, il n'avait pas jugé à propos de leur donner un héritier; aussi, en 1910, ne pouvant plus facilement s'occuper de leur travail, vendirent-ils leur propriété, qui consistait en une belle terre ayant soixante acres de bonne culture. M. Thomas Saint-Laurent en fut l'heureux acquéreur. Il y fait un travail intelligent.

Mme Dubé, en quittant la terre où elle avait tant travaillé, voulut emporter avec elle quelque chose qui lui rappellerait sans cesse ses peines et son labeur. Pour cela, elle choisit les arbres et arbrisseaux qui couvraient son jardin, pour les mettre dans celui qu'elle commençait près de la nouvelle demeure, dans le village, sur le premier rang dans la rue Saint-Edmond, où ils demeurent encore aujourd'hui.

La même année, M. Jean-Baptiste Poitras, le père des Poitras qu'il y a dans la paroisse aujourd'hui, prit le lot N° 35. Il se construit d'abord une maison en bois rond, mais comme il possédait un moulin à scies sur le ruisseau du Lac-à-Pitre, près du chemin de Matapédia, du côté Nord du lac, moulin qu'il avait d'abord construit sur le ruisseau du Lac Angus, dans le premier rang du canton Humqui, sur le lot N° 30, il scia la planche nécessaire à la construction d'une maison, qu'il construisit sur son lot de terre pour remplacer la première en bois rond. Cette maison a, depuis lors, été transportée sur le lot N° 30, dans le premier rang du canton Humqui; ce qui nous montre que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on « mouve ». Aucun des enfants de M. Poitras n'a conservé la terre du père; comme ce sont des ouvriers, pour la plupart, ils préfèrent la scie et le rabot à la charrue et à la herse. Chacun a sa vocation..... Il faut avouer, aujourd'hui, que tout est bien; car ces Messieurs font d'aussi bonnes affaires que de bon ouvrage.

En 1887, Pierre Dubé, un colon de la mission de Saint-Edmond, du côté Nord du lac, prend les lots N° 36, 37 et 38 du deuxième rang du canton Humqui; il y fait un peu de travail; mais sans y résider. En 1890, nous l'avons déjà vu, il donne à son garçon Paul deux acres de terre sur le lot N° 37, et un acre sur le lot N° 38; puis, en 1894, il vend à M. Alphonse Rioux, fils d'Hippolyte, l'autre partie du lot N° 37 et le lot N° 36.

Alphonse Rioux a fait du bon ouvrage sur sa terre;

et il y a construit une solide maison, avec hangar et grange-étable. En bon « habitant », accoutumé à l'ouvrage, il sait s'y prendre; et sa terre, lorsqu'il la vend à M. Ernest Deschênes, en 1911, est alors, dans la paroisse, une des terres les mieux cultivées.

Ernest Deschênes, jeune homme marié, plein de courage, de bonne volonté et de santé, ne laissera pas se perdre le « bien » qu'il a acquis avec les économies de son labour; il y fait un travail sérieux, intelligent et ne manquera pas de trouver parmi ses garçons un héritier de ses biens et de ses talents.

En 1891, Alexandre Lavois acquiert de Pierre Dubé, trois acres de terre qui restent du lot N° 38 et il les donne, un peu plus tard, à son fils Donat, qui s'y est logé, et s'y trouve encore aujourd'hui, avec sa femme et ses enfants, se préparant lui aussi un héritier, pour ses vieux jours; car il faut toujours en venir là.

En 1892, Alfred Saint-Laurent prend la terre N° 39; il y demeure jusqu'en 1918, la vend alors à Emile Roussel, pour venir acheter le magasin de M. Edouard Fecteau, situé dans le village, sur la rue Saint-Edmond. M. Emile Roussel a établi sur cette terre son fils Edgard qui paraît être de la bonne « étoffe » pour faire un « habitant ».

En 1893, Joseph Gaze prend le lot N° 34. Il y fait un défriché, y construit une maison; puis, comme il n'a pas d'enfant, et que son frère Léon, venu de Rimouski, a une nombreuse famille, et jugeant que la moitié du lot lui suffirait, il lui vend la partie Est de sa terre. C'était bien; mais voilà qu'en 1900,

il se désiste complètement de toute attache à la terre canadienne, pour aller aux Etats-Unis; et il vend sa propriété à Auguste Poitras. Joseph Gaze reste cinq ans aux Etats-Unis, puis revient au Lac-au-Saumon, pour travailler comme journalier dans les moulins à scies. A chacun sa vocation. Il semble maintenant que tout est bien : M. Joseph Gaze est un bon travailleur, il a une jolie propriété dans le village, sur l'avenue de l'église, et il vit heureux avec sa femme et le petit orphelin qu'ils élèvent.

Léon Gaze est encore sur sa terre, la cultive bien; et il pourra, à son tour, y établir un de ses fils, lorsque le temps en sera venu.

Auguste Poitras aime le commerce; aussi vend-il tout de suite sa terre à Napoléon Desrosiers. M. Desrosiers est fils « d'habitant »; et il connaît le métier; aussi y fait-il du bon ouvrage. Mais voilà qu'en 1905, la Compagnie Price veut établir un de ses moulins sur les bords du Lac-au-Saumon, elle s'adresse à M. Desrosiers, qui lui vend la « pointe du lac ». Ce n'était pas grave, et n'eût-il commis que ce péché, il en eût vite obtenu le pardon, car ce n'était qu'un accroc fait à sa terre et suffisamment réparé par une bonne « pièce sonnante ». Au reste, M. Desrosiers se met plus courageusement à l'ouvrage et la forêt s'éloigne davantage. Le commerce lui plaît; il organise un magasin et réussit assez bien. C'était la tentation qui faisait son chemin; et voilà qu'en octobre 1908, il commet la faute de vendre sa terre à la même compagnie, pour venir au village tenir l'hôtel appartenant à M. Pascal

Beaulieu. Ce dernier et sa dame s'en vont à Amqui, où tous deux, le même jour, à quelques heures d'intervalle, meurent le 22 avril 1910.

M. Napoléon Desrosiers tient un bon hôtel, avec un ordre parfait; et, quoique, par sa courtoisie et ses bonnes manières, il sache plaire et s'attirer la clientèle, il semble qu'il était destiné à une plus grande liberté. Aussi, n'est-il pas téméraire de croire qu'il ne mourra pas hôtelier. Du resté, l'intérêt qu'il porte à la culture de la terre N° 26, qu'il a acquise depuis, pour l'avoir achetée de Jean-Baptiste Sénéchal, montre bien où portent ses goûts, et indique qu'il comprend l'erreur commise en vendant sa première terre. Espérons que l'expérience servira à son fils unique et que ce dernier saura se choisir un « bien » qu'il cultivera à son aise, en jouissant de sa pleine liberté.

En 1899, Emile Saint-Laurent prend la terre N° 33. Il demeure encore chez son père, de l'autre côté du lac; mais, durant l'été, il prépare un défriché. En 1900, il construit un camp de bois rond de 15 pieds sur 18, que l'on voyait encore en 1917, mais qui servait de hangar. Il a été démoli depuis lors, pour faire place à la rue Saint-Laurent. En 1901, il construit la maison qu'il occupe aujourd'hui, sans amélioration, et à sa place primitive. Sa vieille mère, veuve depuis 1893, est restée avec lui, pour s'occuper du ménage, elle ne l'a quitté qu'à sa mort survenue le 10 octobre 1916, à l'âge de 92 ans et 4 mois. Depuis, est-ce par habitude ou par vocation, Emile reste seul; il est un fervent de l'apôtre saint Paul

qui dit : « Les personnes qui ne sont pas mariées, je leur déclare qu'il est bon de demeurer en cet état ». Tout de même, c'est dommage qu'il n'ait pas un héritier de ses biens quand il lui faudra aller moissonner dans l'autre monde.

M. Achille Lamontagne, voulant acquérir le lot N° 31, pris d'abord par Pierre (Pierrot) Dubé, qui demeure aux Etats-Unis, en fait annuler la vente, et, en 1897, il l'achète du Gouvernement. Tout l'été, pendant qu'il y travaille, il demeure chez M. Louis Saint-Laurent; puis, l'année suivante, il y construit une maison, va y demeurer avec sa famille, jusqu'à l'année 1902; il vend alors cette propriété à Pierre Saint-Laurent, comme nous le verrons en parlant des colons établis sur le premier rang. La maison de M. Achille Lamontagne est encore à sa place primitive; mais elle a été vendue, avec un morceau de terre, à Abraham Ched, un Syrien, pour, ensuite, passer de main en main.

Voilà pour ce qui est des premiers colons du deuxième rang du canton de Humqui, dans les limites de la paroisse, jusqu'en l'année 1895.

Dans le premier rang, nous devons mentionner d'abord Louis et Joseph Saint-Laurent, deux frères venus d'Amqui, mais originaires de Rimouski. Louis prend le lot N° 32 du premier rang, puis le lot portant le même numéro dans le deuxième rang. Joseph, le 2 juillet 1892, acquiert de Jean-Baptiste Poitras, qui en était possesseur depuis le 17 février 1888, le lot N° 31 du premier rang, patenté le 14 octobre 1903, puis le lot N° 30 du deuxième rang,

patenté le 3 novembre 1910. Pour arriver sur leurs terres, ils doivent passer sur le chemin du deuxième rang, jusqu'au lot N° 39, prendre ensuite la forêt jusqu'au chemin de fer, qu'ils suivent après s'être assuré de l'absence de tout danger. Tout l'été ils demeurent dans un camp de cantonnier du chemin de fer, situé sur le lot N° 30. Ils ont tout leur petit bagage dans ce taudis de neuf pieds carrés. Au printemps suivant ils construisent un « château » de 12 pieds sur 12, qui n'est guère plus princier que celui des cantonniers; mais il est à eux, et ils s'y trouvent un peu mieux que dans l'autre. Cependant, ils construisent chacun une maison sur leur lot respectif. Louis qui prend moins de soins, parce qu'il ne veut faire qu'une maison temporaire, achève plus vite son logis de 24 pieds sur 26. Dès septembre, ils sont en mesure d'y recevoir leurs familles qui les attendent à Amqui.

Alphonse Rioux, beau-frère de Joseph, les accompagne avec sa famille. Les voilà donc en route; ils sont vingt en tout: les pères et mères des trois familles et les enfants, dont six à Joseph, cinq à Louis et trois à Alphonse. Pour venir, ils prennent le chemin Matapédia, au Nord du lac. Ils s'embarquent ensuite sur un vieux chaland que Louis avait ramassé quelque part et rafistolé de son mieux; et vogue la galère, on rame à force et l'on se hâte, afin d'arriver avant la brune. Tous sont à la joie; il n'y a que les petits qui braillent sans savoir pourquoi. Pensez donc un voyage sur l'eau: « Nous irons sur l'eau; nous irons promener... nous irons

jouer... dans l'île ». Non, on passe outre. L'île à la Madone, que l'on côtoie, sera pour les vaches et les « terrailles » qu'on ira « cri » quand toute la « marmaille » sera à la maison. Enfin, on accoste au... « corps mort » qui sert de quai; on traverse la passerelle sans trop d'accident, puis, avec un peu d'agilité, de butte en butte, on franchit la savane qui longe le lac sur quelques perches de largeur, et voilà nos gens dans le « home » qui les attend.

Les hommes rentrent le ménage, les femmes s'occupent des petits et du souper, pendant que les autres contemplent ce nouveau décor. Le souper servi, tous se mettent à table; on se compte, il n'en manque pas; voilà bien les vingt, tous réunis. Heureuse famille!

Le plus embarrassant, c'est pour le coucher. Les hommes d'un bord, les femmes de l'autre, les enfants au milieu; et voilà que l'on passe la nuit sans trop de misère, malgré les nœuds du plancher qui laisserent des marques sur les côtes pour quelques jours.

Le lendemain, on va chercher les vaches, que l'on avait laissées à Amqui, aux soins du voisin. Sur le même chaland, on embarque les neuf bêtes à cornes; puis on les descend sur l'île de la Madone; car il n'y a pas de clôture sur les terres et l'on craint que les bonnes bêtes prennent le chemin de fer et soient victimes de quelqu'accident. Trois fois le jour, on fauche du foin d'eau, qui pousse librement dans la savane, et que l'on porte aux vaches. Après quinze jours de cette corvée, on se décide à les amener près

des maisons, où on les tient à l'amarre jusqu'à ce qu'on les mette dans l'étable.

Le lendemain, Joseph se hâte de placer les fenêtres de sa maison; puis, dès le soir, il y amène sa femme et ses enfants pour y passer la première nuit.

Joseph a bien travaillé sur sa terre et à la maison de 26 pieds sur 28 qu'il habite encore aujourd'hui, et à sa place primitive, mais embellie et agrandie. Pour se construire ce logis, Joseph n'avait que \$ 60,00. Quand il eut élevé sa maison et mis le premier lambris, avec les fenêtres, il avait tout dépensé son avoir. Il dut blanchir la planche et l'embouvetter au bouvet, avec des outils empruntés d'un ouvrier d'Amqui. Ce que ce travail a demandé de temps et de patience, il est facile de s'en faire une idée! Je suis sûr qu'aujourd'hui l'on ne se sentirait pas le courage d'en faire autant. C'est dire combien l'on doit admirer l'endurance de ces premiers pionniers de notre paroisse.

Aujourd'hui, Joseph est un « habitant » à l'aise; sa propriété vaut sans doute dans les \$ 15.000,00, et il pourrait mourir en paix, s'il était sûr maintenant que son fils Arthur, qui doit lui succéder, aura à son tour un héritier à placer sur sa terre, qui est certainement, après Dieu et sa femme, ce qu'il a le mieux aimée ici-bas.

Louis, en 1906, sur l'avenue de l'église, construit une bonne et grande maison, à quelques perches de la première qui existe encore et à sa place primitive, sur la rue Saint-Edmond; mais embellie et surmontée d'un étage par son propriétaire, Pierre (Pitre)

Perron. Cependant, Louis ne fut pas aussi persévérant que son frère Joseph. Comme il avait vu le jour au bord du Saint-Laurent, à Rimouski, il avait comme la nostalgie de la mer. Notre beau lac, malgré tous ses charmes, ne pouvait lui faire oublier le vaste océan; aussi à force d'arguments, décida-t-il sa femme à consentir à la vente de leur terre, en 1916, à Joseph Simard, pour aller demeurer à Bathurst, dans le Nouveau-Brunswick, où il réside encore aujourd'hui.

Joseph Simard, en deux ans, met cette terre toute en culture; et, en 1918, il vend à Valentin Dubé, qui, à son tour, au printemps de 1925, vend à son gendre, Ernest Rioux.

M. Pierre Saint-Laurent qui ne veut pas s'éloigner de ses frères, Joseph et Louis, en 1894, prend les lots N^o 30 du premier rang et 29 du deuxième rang, canton Humqui. Comme il est cordonnier, et qu'à Amqui, où il réside, il a une bonne clientèle, il ne vient pas de suite résider sur sa terre; ce qui fait qu'en 1895, il vend à M. Joseph Lamontagne. Ce dernier ne semble pas avoir eu la vocation de « défricheur »; car, en 1901, époque où M. Saint-Laurent redevient possesseur de son ancienne propriété, il n'y avait qu'un arpent d'abattis sur le lot N^o 30.

M. Saint-Laurent, veut, sans trop de retard, être au Lac-au-Saumon. Pour ce faire, le 3 décembre 1901, il achète le lot N^o 31 du deuxième rang. Comme il y a une maison construite sur cette propriété, il y vient résider avec sa famille, le 12 mars 1902. Immédiatement, il se met à l'ouvrage; et, en 1904, il peut

loger avec sa famille dans une maison qu'il vient d'achever, sur le lot N° 30 du premier rang. Cette maison est encore la même aujourd'hui; mais agrandie et améliorée par le premier propriétaire qui l'habite toujours. Le même été, il bâtit une étable pour y mettre veaux, vaches, cochons, couvée, etc...

Comme M. Saint-Laurent a trois terres à sa disposition, il est tout à l'aise pour y établir ses trois garçons; et en 1919, il donne à son fils André-Albert, la partie Est du lot N° 31, et la partie Ouest à son autre fils Philippe qui s'y construit une bonne maison..

Joseph Banville, dans l'automne de 1895, prend les lots N° 29 du premier rang et 28 du deuxième rang, du canton Humqui.

M. Banville a eu bien du mérite; car, chose un peu rare dans la paroisse, le lot qu'il vient de prendre est couvert de cailloux. Avec de la patience, la fondation des moulins établis sur les bords du lac aidant, M. Banville réussit si bien à nettoyer sa terre, qu'aujourd'hui, pour ceux qui ne l'ont pas vue dans son état primitif, il est difficile de croire les assertions de M. Banville racontant ses difficultés et ses ennuis. Ce qui montre que le « labor improbus omnia vincit » trouve son application partout.

Comme M. Banville a déjà quelques garçons « en herbe », il lui sera facile d'y laisser un héritier de ses peines et de son labeur.

CHAPITRE III

LES PREMIERS COLONS ÉTABLIS SUR LA RIVE NORD
DU LAC, DANS LES LIMITES DE LA PAROISSE. —
« L'ANTEURCRI ».

Dans ce chapitre, nous n'entreprenons pas de parler de ce qui fut l'ancienne mission de Saint-Edmond, réservant ce sujet pour une autre fois. Nous causerons tout simplement des premiers colons établis dans cette partie du premier rang du canton Lepage, annexés à la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, par Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais, le 16 avril 1909, comme nous le verrons bientôt.

« A tout seigneur, tout honneur ». Commençons par dire un mot de celui qui, au dire des anciens, a été, et beaucoup plus tôt que tout autre, le premier établi dans la vallée Matapédia, de Métis à la Pointe-à-la-Garde, si la mémoire des vieux ne nous trompe pas.

Peter Glasgow, « pour l'appeler par son nom », vient avec une femme, nommée Emélie Rousseau, qui

était probablement « la sienne », se construire un camp en bois rond, sur le lot de terre N° 65 du premier rang, du canton Lepage, au bord du vieux chemin, près du ruisseau qui décharge le Lac-à-Pitre, ainsi appelé paraît-il, à cause de ce sire.

Dans ce temps-là, on transportait la malle avec des chiens; et les quelques voyageurs, qui passaient par le vieux chemin Kempt, arrivaient presque toujours au bout du chemin passablement éméchés. Étaient-ils victimes du « loup ravisseur », ou bien apportaient-ils eux-mêmes la boisson avec laquelle ils se saoulaient?... Toujours est-il que les cancons allaient leur chemin, « ce pelé, ce galeux, disait-on, ce m... animal... d'où provenait tout le mal »; si bien que Peter venait-il à passer pour se rendre soit à Rimouski, soit à Campbellton, vite les commères se barricadaient en faisant un grand signe de croix, comme à l'approche de quelque malheur. D'aucuns disent que, le soir, au coin du feu, on racontait que « le diable en personne », le « gripette », « l'Anteurcri », « Belzébuth » était au Lac-au-Saumon, que des hommes, des « créatures » et « pis » des enfants l'avaient vu; « qui s'tenait toujours là », menait le vacarme, et que c'était dangereux de passer devant sa porte. « L'on assurait que Messieurs les Curés des paroisses environnantes étaient bien inquiets et ne savaient pas comment ça allait revirer ct'affaire-là ». Tous étaient d'avis que ça pourrait bien aller mal.

Pour en finir, on combine un plan. Un courrier de sa Majesté est mis au courant du complot et quelques jours après, le pauvre Glasgow voit sa cabanne

flamber, son chat s'empoisonner, son « cabarrouette » fracassé, son chien « mourri », et lui-même doit s'enfuir dans une ville des États-Unis dont le nom est si difficile à prononcer que personne ne s'en souvient.

Il s'écoule plusieurs années avant que l'on vit un colon s'établir sur les bords du Lac-au-Saumon. L'on avait dit tant de choses, raconté de si terribles histoires, que rien qu'à y penser, ça donnait la « chair de poule »; les mamans, pour faire obéir leurs marmots, n'avaient qu'à les menacer de « l'Anteurcri » du lac...

Enfin, en 1858, M. Georges Lebel vient prendre les lots N^{os} 60 et 61, du premier rang du canton Lepage. Après quelques années de séjour sur le lot N^o 61, il quitte, pour aller demeurer à Campbellton.

Longtemps après, le 2 juillet 1871, François-L. McDonald obtient de la Couronne un billet de location pour le lot N^o 60, qu'il abandonne le 30 novembre 1876 à Jean-Baptiste Lamontagne, un marchand de Sainte-Flavie, lequel en obtient les lettres patentes, le 16 septembre 1879; puis à sa mort, son héritier, M. C.-E.-L. Dionne, avocat à Rimouski, vend ce lot à Paul Pelletier, lequel, à son tour, vend à M. Arthur Dubé. Ce dernier fait un peu d'ouvrage sur ce lot de terre, puis le vend à M. Antoine Banville, lequel vend à M. David Gauthier.

Le lot N^o 61 se voit d'abord en possession de M. Joseph Lebel, le 17 juillet 1864; mais le 28 septembre 1870, Pierre Dubé en devient l'acquéreur, par qui, le 1^{er} octobre 1879, il est cédé à M. Jean-Baptiste

Lamontagne, pour ensuite, par l'entremise de M. l'avocat Dionne, être vendu à M. David Gauthier, qui en obtient les lettres patentes le 27 février 1913. Quelques jours après, M. Gauthier vendait ce lot et celui portant le N° 60, à M. Valentin Dubé. M. Dubé est celui qui a su le mieux cultiver ces lots de terre qui ne demandaient qu'un propriétaire sérieux pour donner avec abondance. Il fait des améliorations aux bâtisses négligées comme tout le reste, et, tout allait bien, lorsqu'en 1916, il se décide, lui aussi, à vendre à M. Auguste Saint-Laurent. Ce dernier promettait de faire du bon travail et d'y laisser un de ses nombreux garçons; mais il est écrit, paraît-il, que ces beaux lots de terre doivent passer comme « un pain bénit », et, à son tour, en mai 1920, il vend à M. Macaire Côté de Amqui, qui, dit-on, songe à y installer un de ses garçons.

En vendant ces deux lots de terre, M. Valentin Dubé vendait aussi celui portant le N° 62 qu'il possédait depuis le 29 août 1907, pour l'avoir acquis de M. R.-A. Blais, lequel l'avait de la Couronne, le 20 septembre 1864, M. Hilaire Ruest, fils, qui l'avait acquis le 1^{er} août 1870, l'ayant abandonné.

Le lot N° 63 fut d'abord pris par M. Anaclet Boucher, le 25 septembre 1866; puis le 1^{er} août 1870, c'est M. Hilaire Ruest qui l'obtient, puis l'abandonne. Il est repris, le 28 septembre 1870, par M. Pierre Dubé, qui en obtient les lettres patentes, le 19 décembre 1884.

Les lots N°s 64 et 65 furent concédés à M. Janvier-Prudent Michaud qui songeait à établir ses deux fils :

Elzéar et Prudent (Petit Prudent, comme on l'appelait). Celui N° 64, lui est concédé le 10 août 1866, et, le 23 septembre 1870, Elzéar en est le maître; mais il le vend de suite à Pierre Dubé, qui en obtient les lettres patentes le 19 décembre 1884. M. Dubé, se sentant vieux, eut le bon esprit de céder ce lot avec celui N° 63 qu'il avait déjà, à son fils Achilas, marié et père de quelques enfants. M. Achilas fit du bon ouvrage sur ces lots de terre; comme il avait des garçons qui maintenant commencent « à regarder par dessus la clôture », l'on pouvait espérer que l'un d'eux succéderait au père, lorsqu'en 1917, Achilas vend à M. Joseph Chenel, pour venir, dans le village, acheter une maison sur la rue Saint-Edmond, qu'ensuite, (il a évidemment la bosse du commerce), il revend pour en acquérir une autre sur la rue Saint-Laurent, et celle-là encore il la vend peu de temps après pour en acheter une nouvelle sur la rue Saint-François.

M. Joseph Chenel travaille bien; il a femme et enfants et tout ce qu'il faut pour laisser à l'un de ses fils, une belle et riche propriété.

Le « Petit » Prudent avait, lui, le lot N° 65; mais il suit l'exemple de son frère Elzéar, et vend sa terre à M. Elzéar Beaulieu, lequel ne sait pas conduire son affaire et se voit forcé d'abandonner le tout à M. P.-Z. Dubé, marchand à Amqui. M. Dubé, pour ne pas fausser sa vocation, en 1913, vend à M. Philibert Poirier. Ce dernier, devenu veuf et sans enfants, ne trouve rien de mieux que de vendre sa terre à M. Napoléon Fournier, qui la cultive encore aujourd'hui.

S'il faut des enfants pour avoir un héritier, M. Fournier ne sera pas embarrassé lorsqu'il lui faudra céder les manchons de la charrue à un autre plus jeune.

Cependant, M. Janvier-Prudent Michaud continuait son travail sur le lot N° 66 qu'il avait acquis de M. Raphael Dubé et fait patenter le 20 janvier 1857. Il y avait bien réussi, s'y était logé dans une bonne maison et vivait heureux; mais devenu veuf, et se rappelant la parole du Créateur : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul », il épouse la mère de Elzéar Perron, alors veuve elle aussi. M. Michaud, en homme prudent, voulant s'assurer un héritier, sans doute, après avoir bien étudié son affaire, donne sa terre au fils de sa femme, Elzéar Perron; et voilà ce qui fait qu'Elzéar Perron, étant possesseur du bien de Prudent Michaud, en 1894, put vendre à M. Hubert Proulx, venu de Saint-Amelet, au comté de Rimouski. Vers 1906, c'est Martial, le fils d'Hubert Proulx qui hérite du bien, pour, en 1912, vendre à M. Ludovic Tremblay. Ce dernier fait du bon travail; mais il n'a pas d'enfant, cette terre devra nécessairement changer de main et de nom.

En 1870, c'est Joseph Saint-Laurent qui prend le lot N° 67, concédé d'abord le 26 juillet 1863, à M. Gabriel Dubé, Joseph cède ce lot à Georges, son garçon, lequel l'abandonne à son frère Herménégile, qui en obtient les lettres patentes le 6 août 1896. Ce lot de terre avait déjà été réservé pour les fins religieuses; mais les autorités donnent à M. Saint-Laurent la permission de s'y installer, prévoyant que la chapelle serait mieux placée sur le lot N° 71, où elle a

été mise dans la suite, comme on le verra, dans le chapitre qui traite de l'ancienne mission de Saint-Edmond, sur la rive Nord du Lac.

En passant, disons tout de suite que la messe, pendant les travaux du chemin de fer, a été célébrée dans la première maison de M. Joseph Saint-Laurent, par Mgr Majorique Bolduc, P. SS., en l'année 1872. Cette maison était située du côté Ouest de la maison actuelle, et a été depuis transportée à Amqui, sur la propriété de M. Edouard Rousseau anciennement, de Noël Bélanger aujourd'hui.

M. Joseph Saint-Laurent a fait du bon ouvrage sur sa terre, et il a l'avantage de l'avoir vu passer aux mains d'un de ses fils : Herménégile, qui y réside aujourd'hui, et dans la maison construite par son père, mais sans autres améliorations; car M. Herménégile ignore le « nouveau », pour n'en avoir jamais eu; ce qui fait son chagrin, en face de la vieillesse qui « s'en vient »; car, il n'a personne qui doive lui succéder sur sa terre.

M. Germain Thibault avait en partage les lots N^{os} 56, 57, 58 et aussi le lot N^o 59 qu'il avait acquis de M. Jean-Baptiste Lebel, le 27 juillet 1876; mais « qui trop embrasse, mal étreint », dit un proverbe; aussi, après quelques années, à peine le temps de parcourir son domaine, il se voit forcé d'abandonner le tout à M. Jean-Baptiste Lamontagne, marchand à Sainte-Flavie, qui obtient un billet de location, le 1^{er} août 1879, pour les lots N^{os} 56, 57 et 58. M. C.-E.-L. Dionne, avocat à Rimouski, et héritier de M. Lamontagne, le 2 juillet 1884, en acquérant ces lots, de-

mande et obtient le billet de location pour le lot N° 59.

Comme M. Poitras cherchait une « place pour se mettre », M. Dionne lui vend toute cette étendue de terrain. M. Poitras, le 1^{er} mars 1889, reçoit les lettres-patentes de tous ces lots de terre, et, à son tour, abandonne le tout à son fils Victor, pour venir de ce côté-ci du lac, résider sur le lot N° 35, acquis le 17 février 1885; puis vend cette terre et s'en va occuper la maison du lot N° 40: lot de terre devenu aujourd'hui la propriété de Didier (Pitre) Lavoie, et que ce dernier a défriché en partie. M. Poitras qui n'a pas été créé et mis au monde pour faire un « habitant », vend à M. Joseph Laberge, lequel vend à M. Joseph Banville, puis, — Seigneur, c'est: Madame demande sa toilette, — celui-ci, en 1905, à M. Onésime Truchon, lequel de même, en 1911, vend à M. Michel Pelletier. Ce dernier, venu de Sainte-Angèle, au comté de Rimouski sera-t-il le dernier « maquignon »?... Espérons-le, car à voir son travail et la famille qui pousse, nous sommes certains de sa persévérance et d'un remplaçant lorsqu'il lui faudra aller rendre ses comptes, dans un monde meilleur, où tout est immuable.

Voilà pour ce qui est des premiers colons établis sur le premier rang du canton Lepage, dans les limites de la paroisse.

CHAPITRE IV

ARRIVÉE DES ACADIENS DES ILES DE LA MADELEINE. — INCIDENTS. — PREMIERS COLONS ACADIENS.

Nous sommes rendus comme au tournant de l'histoire de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon; en effet, l'arrivée des Acadiens est, pour ce coin de la Vallée Matapédia, un élan vers le progrès et le développement qui lui assurera une existence paroissiale dans un avenir rapproché.

C'est en 1896, que l'Honorable E.-J. Flynn, alors Premier Ministre de la Province de Québec, fit aux Acadiens des Iles de la Madeleine, dont il était le député à la Chambre Législative de Québec, un chaleureux appel à venir dans la vallée Matapédia, pour s'y établir. La nécessité les obligeant à chercher un plus grand espace, afin de donner des terres à leurs gars, et les placer tout près d'eux, leur fit comprendre l'avantage qui leur était offert. Le soir, au coin du feu, on lisait attentivement les diverses brochures envoyées par le Département de publicité; et l'idée d'expatriation s'accroissant davantage,

on députa quelques-uns des plus braves pour aller vers ces régions inconnues, en faire rapport, afin d'être certains d'y trouver ce qu'on promettait.

Le premier du mois de juillet 1896, les Messieurs Louis Arsenault, Samuel Jomphe, Célestin Lafrance, Fidèle Arsenault, fils de Marcel et neveu de Louis, et Marc Arsenault, tous de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine, vinrent explorer la terre promise, afin d'en faire rapport exact à leurs nombreux amis qui attendaient leur retour avant de prononcer le « *fiat* ». Le 30 mai 1896 à bord de la *Mary-Jane* qui allait à Chatham sous le commandement du capitaine Amédée Cyr, Louis Arsenault et André Thériault étaient déjà venus explorer les terres, mais étaient retournés aux Iles sans succès.

Ces Messieurs, à leur tour, visitèrent Sainte-Florence-de-Beaurivage et Causapscal; se rendirent même à Amqui, où, sur les instances de M. le curé d'Auteuil, ils poussent une tengeante vers Saint-Léon-le-Grand; mais tous ces coins de terre ne leur disant rien qui vaille, ils se disposaient à retourner en leur pays, lorsque, sur l'avis de l'arpenteur Morenicy qui faisait le relevé des frontières du canton Humqui, ils se décident à choisir les lots de terre sur le troisième rang du sus-dit canton depuis celui portant le N° 30 inclusivement au lot N° 20 exclusivement; car il y aura dix familles de la première escouade.

Quand tout est bien compris et réglé, ils font appel à leurs amis qui les attendent là-bas. Cependant, sur les lots N° 28 et 29, ils préparent un abattis, et y

construisent trois camps qui abriteront les familles qui viennent.

Pendant ce travail, ne pouvant coucher à la belle étoile, ils sont hébergés chez M. Jean-Baptiste Poitras, qui demeure au deuxième rang, sur le lot N° 36, à deux milles de là. Tous les jours, ils apportent leur dîner, et, à l'ombre des grands pins, ils se ravigottent, tout en causant de leurs espérances.

Les appréhensions de la forêt étaient leur cauchemar; aussi la consigne était de ne pas s'éloigner « sans permission ». Ces braves colons, accoutumés à la vaste « pleine bleue », ne pouvaient dominer la crainte qui les saisissait du moment qu'ils entraient dans la forêt. Les grands arbres, avec leurs branches entrelacés, leur étaient comme autant de géants qui se tiennent pour mieux surprendre leurs victimes; c'était l'enfer du Dante; et heureux ceux qui pouvaient en sortir. Tout allait bien, l'obéissance étant parfaite; mais voici que le plus jeune d'entre eux, Fidèle Arsenault, poussé par une soif brûlante trop longtemps endurée, « quelque diable le tentant », voulut de la forêt sonder le mystère; mal lui en prit; car, lorsqu'il voulut rejoindre ses compagnons, il ne fit que tourner à droite et à gauche, ne sachant plus où diriger ses pas. Remarquons en passant que nous sommes toujours victimes de nos désobéissances.

De leur côté, les autres compagnons, tout à leur besogne, ne remarquèrent pas d'abord l'absence de Fidèle; ce n'est qu'aux cris de ce dernier, qu'ils prêtent l'oreille, se comptent et constatent avec grande peine l'absence du plus jeune. Que faire?...

On échange les appels; mais l'écho les dérouté; ce n'est qu'après une bonne promesse faite à saint Antoine qu'ils parviennent à rejoindre Fidèle plus mort que vif : il eut tellement peur qu'il s'en souvint longtemps et ne put plus regarder les « grands bois » sans trembler d'effroi. C'est probablement la cause de la maladie qui l'a terrassé si jeune et l'a conduit au tombeau. N'a-t-il eu que cette peccadille à expier, il en a tellement souffert que saint Pierre a dû lui ouvrir toutes grandes les portes du Paradis.

Enfin tout est prêt; il n'y a plus qu'à « espérer » les « créatures » et les enfants, ainsi que les autres familles qui les accompagnent. Le 7 août, comme c'était compris, le train « accommodation » arrête pour laisser descendre : André Thériault, sa femme et 4 enfants; la femme de Louis Arsenault et une fille qu'ils élèvent et qu'ils marieront plus tard à Joseph Poirier; Raphaël Turbide, sa femme et 5 enfants; la femme de Samuel Jomphe et 4 enfants; la femme de Célestin Lafrance et 2 enfants, Marcel Arsenault, sa femme et 8 enfants et un oncle sourd-muet; tous de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine. Pour toute fortune, ils n'apportent que la force de leurs bras, une bonne santé et une espérance à toute épreuve.

Dans ce temps-là, il n'y avait pas de station de chemin de fer, ni de plate-forme au Lac-au-Saumon; et les trains passaient sans pitié pour ceux qui auraient pu profiter de ce moyen de transport; mais cette fois, c'était le vieux conducteur Audet connu partout par sa bonté proverbiale, qui conduisait le

train; on se l'était dit; et voilà pourquoi on avait attendu ce jour-là pour venir. En bon patriote, M. Audet donne le signal; le train s'arrête, au grand étonnement des autres employés; et voilà que ça commence à descendre : ils sont 34! Cependant, les serre-freins jettent pêle-mêle le bagage qui s'en va rouler dans le ravin au bord du chemin de fer, où les pauvres caisses s'entrechoquant, s'ouvrent pour laisser voir les débris des pots cassés, et le linge maculé par les restes des « douceurs » qu'on apporte des Iles. Sous la pluie battante, tant bien que mal, ils amassent tout ce qu'ils peuvent et apportent chez les Messieurs Saint-Laurent, où ils séjourneront quelques jours, ces épaves, dernières reliques de leurs « trésors » apportés des Iles de la Madeleine.

Les MM. Louis et Joseph Saint-Laurent, ainsi que M. Jean-Baptiste Poitras, se montrèrent vraiment hospitaliers pour ces braves Acadiens, et avec d'autant de mérite, qu'eux-mêmes étaient « commençants » et manquaient du nécessaire à la vie. Encore aujourd'hui, les survivants de cette époque se plaisent à rappeler ces souvenirs touchants du temps où le pauvre partageait avec le pauvre, et à magnifier l'urbanité de nos bonnes familles canadiennes.

Dès l'arrivée de ces braves insulaires, les familles Saint-Laurent et Poitras s'empressèrent de leur venir en aide, de les installer dans leurs maisons, de leur souhaiter la bienvenue, en accentuant ces mots vraiment canadiens qui vous mettent à l'aise et vous réconfortent : « Vous êtes chez vous ». Aussi, la franche gaieté envahit-elle ces foyers hospitaliers.

gaieté que l'écho de la forêt voisine répète au loin, pour se traduire en un concert angélique où se mêlent les exclamations des enfants accompagnés des éclats de joie des tout petits.

Cependant, les « créatures » préparent le « free lunch », tandis que les nouvelles arrivées mettent un peu d'ordre à la toilette passablement défraîchie par un voyage de trois jours. Les hommes, tout en fumant le « calumet de la paix », s'interrogent et répondent; il y a tant à dire, quand on voyage en pays étranger. D'aucuns appréhendent la misère qui doit les attendre, eux, si peu habitués au « grand bois », lorsqu'il leur faudra se mesurer avec la forêt pour lui en disputer le domaine; d'autres, plus hardis, pour avoir plus d'une fois lutté contre les grands vents et la mer en furie, se persuadent, non sans raison, qu'ils seront bientôt les maîtres de ces belles terres qui n'attendent qu'un effort de courage et de bonne volonté, pour donner la pleine mesure des biens promis par le bon Dieu à tous ceux qui avant tout cherchent son royaume et sa justice. Mais le souper est servi; le potage fumant attire par son odeur appétissante; il n'y a plus qu'à faire honneur « aux plats »; ce qui ne peut manquer; car il est déjà 4 heures du soir, et l'on n'a encore rien pris depuis la veille; de plus, l'hospitalité si bonne, parfumée de l'arôme de la charité, auquel se joint celui des mets succulents qui encombrent la table où on les convie, tient lieu du meilleur apéritif possible.

Après le souper, on fume, on jase, on rit : c'est la gaieté tout plein; puis, pour la première fois, on

sommeille sur un coin de terre, véritable royaume qu'ils vont conquérir.

Le lendemain, il faut gagner les nouveaux logis préparés par les premiers venus qui les ont précédés. A travers la forêt, tant bien que mal, ils parviennent à passer; puis les voilà rendus!... A la vue de ces établissements tout à fait nouveaux pour eux, ces braves gens jusque-là pleins d'espoir, s'arrêtent déconcertés, examinent à nouveau, puis se communiquent leurs impressions. Non, jamais ils n'auraient cru qu'il fallût commencer par là. Sur les îles de la Madeleine, habitées depuis quelques siècles déjà, ils n'avaient pu connaître ce que c'est qu'une terre neuve, ni le travail qu'il faut donner pour en faire une terre parfaitement bien cultivée; aussi, ne pouvaient-ils concevoir qu'il est possible qu'un jour, au lieu des grands arbres, l'on pût voir une belle moisson mûre et prête à être moissonnée. La pauvre cabane en bois rond, couverte de l'écorce de bouleau ne leur paraissait pas de même un logis habitable; de grosses larmes, longtemps comprimées et qui parlaient sur le bord des paupières, coulèrent avec abondance; et tous les souvenirs du pays qu'ils venaient de quitter se présentant à la mémoire, l'on pleura amèrement. Cependant, en bons chrétiens, comptant sur le secours de la divine Providence, encouragés par les premiers colons qui leur affirment que nos ancêtres ont tous connu ce travail, et que nos belles terres d'aujourd'hui sont le fruit de beaucoup de peines et de soins, ils se mettent immédiatement à la besogne; et, les « créatures », du coin

de leur tablier, essuyant le dernier pleur qui embrouille la vue, rangent les chaises, font un peu de ménage, pendant que l'une d'entr'elles prépare le dîner, le premier repas pris sur leur « nouveau bien »; car, le soleil baisse vers l'horizon, et les estomacs sont « creux ».

Le reste de la journée se passe assez vite. Le soir, ils se rassemblent, jasant des choses vécues et des amis laissés là-bas, puis des abattis à préparer et de la terre qu'il faut faire belle et grande pour le mousse qui sera bientôt un homme. La nuit les surprend à rêver des beaux domaines qui les attendent. Le lendemain, c'est avec le même courage et la même volonté qu'ils se mettent à l'ouvrage; aussi tout va on ne peut mieux; la forêt s'éloignant comme par enchantement.

Le plus pénible était le transport du matériel nécessaire à la vie et aux constructions. Comme les chemins faisaient défaut, c'est à travers la forêt qu'ils charrient, sur le dos, les marchandises achetées à Amqui. Ils font d'abord apporter le tout au Ruisseau Sauvage; de là, au moyen d'un bœuf qu'ils louent de M. Jean-Baptiste Poitras, à la demeure de ce dernier; puis, ho! sur le dos toutes ces choses! et, à travers le « grand bois » pour trois milles de long!...

Ce n'est qu'au printemps 1897, qu'ils peuvent se construire un logis habitable. Jusque-là, ils vivent dans leurs camps couverts en écorce de bouleau.

Ce qu'ils ont eu à souffrir dans ces hutes primitives; Dieu seul le sait!... Le froid, l'eau et le vent ne

rencontraient guère de résistance. Surtout la nuit, lorsqu'il pleuvait, c'était un sauve-qui-peut trouver un coin sec; le plus souvent, il fallait se résigner; et, le matin, on se levait trempé jusqu'aux os.

Le soir, souvent, il fallait veiller à la clarté du poêle; car il n'y avait pas de « bon saint » dans le monde pour faire tenir une cheminée de lampe, lorsqu'il pleuvait; et les bonnes tricoteuses étaient au désespoir, quand au moment de faire leur dernier point, vlan!... plus de lumière!... Alors la jasette prenait sa revanche, et, l'occasion s'y prêtant, on bâtissait des « châteaux en Espagne ». Chacun disait son mot, car ils étaient tous là. En effet, tous les soirs, les familles se réunissaient tantôt dans un camp, tantôt dans un autre, pour y faire la partie de carte. N'y avait-il plus de lumière, on bavardait, en causant des travaux exécutés, des manches de hache cassés; car, ces braves colons, si peu habitués à manier la hache, ont vu plus d'un manche « s'écrapoutir »; surtout en faisant des dormants, tellement que leur salaire, si minime en ce temps-là, passait presque tout en manches de hache. Aujourd'hui, ces maladresses sont de la vieille histoire et tous nos bons Acadiens d'ici peuvent maintenant se mesurer avec tous nos bucherons canadiens.

Tous les dimanches, pour ne pas manquer la messe, les plus capables se rendaient à Amqui, tandis que les autres se réunissaient dans un camp pour y entendre la lecture des prières de la messe, réciter le chapelet, et chanter des cantiques. C'était le bon vieux temps! nos ancêtres avaient tous cette louable

manière de sanctifier le dimanche. Aujourd'hui, pour plusieurs, c'est la journée du « sport »... O temporal... O mores!... Nos ancêtres aimaient le chant; mais le chant des cantiques qui élèvent l'âme et vous fait aimer la vertu. Aujourd'hui, dans les familles, vous trouverez des chansonniers de tout genre, parfois d'un goût douteux; et de livre de cantique, point... Ne pouvons-nous pas juger de la dépression morale de nos familles qui se disent encore chrétiennes?... Oui, revenons à ce bon vieux temps d'autrefois, jours heureux, s'il en fut sur cette terre, où, la famille réunie, tout en chantant, méditait sur la beauté de notre religion, la grandeur de la vertu et la bonté d'un Dieu plein de miséricorde!

De tous ces colons de la première heure, il ne reste que Raphaël Turbide, qui avait pris le lot N° 28, du troisième rang, où il réside encore. C'est sur ce lot de terre qu'avait été bâti un des trois camps destinés à abriter les premières familles venues des Îles de la Madeleine. Raphaël Turbide est un des premiers colons et un de ceux qui ont le mieux réussi. Il habite une maison propre et confortable; ses animaux sont aussi bien traités et sa terre ne manque pas de lui payer au centuple tout le travail qu'il a dû faire et les sueurs qu'il a pu verser pour en faire une ferme bien cultivée. Il a pu, en 1907, acheter d'André Thériault, qui flairait une vie meilleure au pays de « l'oncle Sam », le lot N° 30, pour y établir ses deux garçons; espérons qu'ils sauront rendre à leur terre ce qu'elle a perdu par la culture mal raisonnée faite par son ancien possesseur. M. Raphaël

Turbide a encore des garçons et tout ce qu'il faut pour laisser sur la terre, qu'il a su si bien cultiver, un héritier de son bien et de ses talents.

Samuel Jomphe, reste encore sur le lot de terre N° 27, du troisième rang; il y fait du bon ouvrage quoiqu'un peu plus lentement que son voisin. Il est à souhaiter que M. Jomphe attache son nom à cette belle propriété.

M. Louis Arsenault avait, lui, choisi le lot N° 29, où fut bâti un des premiers camps. Après l'avoir bien travaillé, il l'abandonne à Joseph Poirier qui vient de se marier avec sa fille adoptive : Louise Arsenault, sa nièce. M. Arsenault ne pouvait guère mieux faire, puisqu'il n'avait pas d'enfant; mais il est regrettable, tout de même, qu'il n'ait pas eu un garçon à établir sur cette belle propriété, où, il aurait pu finir ses jours, tout en voyant s'agrandir le beau domaine qu'il s'était taillé. Le bon Dieu a des secrets qu'il n'est pas permis à des mortels de sonder. Notons en passant, à la gloire de M. Arsenault, qu'il a abattu le premier arbre qui ait été coupé sur ce coin de terre, par les Acadiens venus des Îles de la Madeleine.

M. Célestin Lafrance avait pris le lot N° 26 et y travaillait, lorsque la mort est venu lui assigner que son tour était venu et qu'il devait l'accompagner. Sa femme restée veuve, ne pouvant garder cette terre encore non cultivée, la vend à son frère, Donat Arsenault, lequel fait un peu de travail, puis, à son tour, en 1918, la vend à Samuel Jomphe, pour aller s'établir sur une terre au cinquième rang, où, la même

année en automne, la grippe espagnole l'atteignit et le terrassa en quelques jours. M. Samuel Jomphe donna à son fils, Chrysologue, la partie Sud de cette terre qu'il avait acquise de Donat Arsenault et vendit l'autre moitié à Joseph Turbide, qui à son tour, vendit à son voisin Chrysologue. Ce dernier est encore sur sa terre; mais ne dit rien qui vaille. Attendons l'avenir.

Le lot N° 25 était pour Marcel Arsenault; mais il ne put y mettre beaucoup de travail, miné qu'il était par une maladie qui ne pardonne pas et qui l'emporta en 1900, laissant sa veuve pauvre et sans soutien. Aussi, dut-elle, en 1904, vendre la partie Sud à François Lafrance, lequel, à son tour, en 1906, vend à Pierre Turbide. Celui-ci y établit son fils Téléphore; et cède l'autre moitié à Louis Arsenault, fils de Marcel. Téléphore Turbide, avec du courage et la bonne santé qui fait toute sa richesse, pourra, s'il le veut, devenir un véritable « habitant ».

Louis n'a pas l'instinct du défricheur; aussi, en 1916, vend-il ce demi lot de terre quasi vierge, à M. Didime Dt Pierre, lequel, en 1919, le vend à M. Ferdinand Langlois, pour venir dans le village, travailler à la scierie Price.

M. Langlois est un vieil « habitant » et qui s'y connaît. Malheureusement, il n'est plus d'âge à vouloir « s'établir »; et c'est dommage; car le bon exemple qu'il saurait donner ne manquerait pas d'avoir un bon effet. Nous comptons que bientôt M. Langlois saura trouver, non un héritier direct, n'ayant qu'un fils prêtre, qui travaille à la vigne du divin Maître,

mais bien quelqu'un qui saura faire produire à cette si excellente terre tout le bien qu'elle recèle.

Le lot N° 24 avait été pris par Fidèle Arsenault, celui dont il a été fait mention déjà au commencement de ce chapitre, et que la mort a terrassé trop jeune pour nous permettre de porter sur ses aptitudes « d'habitant », un jugement droit. Nous le laisserons en paix dans le séjour des élus.

En 1899, Pierre Turbide, frère de Raphaël, achète du Gouvernement le lot N° 24, dont la vente faite à Fidèle venait d'être annulée; et, le 25 novembre 1900, il arrivait avec sa femme et ses enfants, dont le plus vieux, mort quelques mois après son arrivée ici, avait 16 ans, et le plus jeune cinq. M. Turbide, venait, lui aussi, de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine; mais il avait séjourné 14 mois à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où il avait espéré trouver son profit. M. Turbide n'ayant qu'un bras, ayant perdu l'autre tout jeune, dans un accident, il lui fallait un courage plus qu'ordinaire, pour défricher une terre en bois debout; surtout, avec des petits garçons encore trop jeunes pour un travail soutenu, et sans le sou. Comme il avait une assez bonne instruction, il en profita pour aider au nécessaire, tout en défrichant la terre qu'il venait de prendre. Et, pendant trois ans, il enseigne dans la maison d'école du troisième rang, que les premiers venus se sont hâtés de construire. Son salaire était minime : \$ 110,00 la première année, \$ 120,00 la seconde et \$ 130,00 la troisième, salaire que Monseigneur l'Evêque de Rimouski, Monseigneur Blais,

payait en partie. Mais grâce à l'économie et au travail de sa digne épouse, il sut faire face honorablement à toutes ses entreprises. Il a si bien travaillé, que sa terre, défrichée en grande partie et bien cultivée, le classait parmi les mieux « établis » de la paroisse. Il vivait heureux dans sa maison propre et confortable, lorsqu'un incendie, dans la nuit du 1^{er} juin 1920, vint déjouer ses calculs.

« A quelque chose malheur est bon », dit le proverbe; se voyant sans logis, M. Turbide, pouvant gagner encore par son travail, se décide tout de suite à acheter une maison dans le village, sur l'avenue de l'église, pour laisser sa terre, avec la moitié du lot qu'il avait acquis en 1903, de Martin Arsenault, à ses deux fils : Urgèle et Jean-Baptiste. Ces deux jeunes, mariés et pères de famille, paraissent tout à fait heureux de la décision, et l'ardeur avec laquelle ils se sont construit une bonne et grande maison, où chaque famille aura son bord « à soi », ainsi qu'à la culture de la terre leur augure un bel avenir.

Marc Arsenault avait pris le lot N° 24 du deuxième rang, canton Humqui; mais il n'a guère vécu sur cette terre que « l'espace d'un matin »; en effet, nous voyons qu'en 1899, sans doute par affection pour son frère Martin, qui venait s'établir dans la Vallée Matapédia, il lui céda la partie Sud, que Martin, en 1903, vendit à Pierre Turbide, comme nous l'avons vu plus haut. Marc, voyant sa terre morcelée, s'empessa, en 1907, de vendre ce qui lui

restait de terre à M. Joseph Théberge, un marchand de bois.

M. Théberge après avoir consciencieusement pris tout le bois marchand, et s'être réservé celui qui pourrait encore s'y trouver, vend à M. Pierre Turbide, lequel, en 1900, vend à son neveu, Prospère Turbide, venu lui aussi des Iles de la Madeleine.

M. Prospère Turbide est un jeune homme fort et vaillant; toute l'étoffe voulue pour faire un « habitant ». Il travaille avec courage et réussit très bien. Comme il a une nombreuse famille, il sera tout à son aise pour trouver un héritier et finir ses jours heureux et tranquille, sur la belle propriété qu'il aura su embellir.

CHAPITRE V

LES ACADIENS CONTINUENT A ARRIVER DANS LES II° ET III° RANGS. — INCIDENTS. — PREMIERS COLONS DES IV°, V° ET VI° RANGS.

Le bon travail des premiers colons établis dans les limites de la paroisse fit écho et les colons continuèrent à arriver nombreux chaque année.

Dans le deuxième rang, en 1896, Laurent Cormier, encore jeune homme, prend la partie Nord du lot N° 20, qu'il défriche et cultive, tout en songeant au foyer qu'il prépare, et à celle qui devra en faire l'ornement.

Quelques années après s'être marié, il acquiert, de Henri Richard, la partie Sud du même lot. Pour avoir choisi un des lots les plus tristes, au moins d'apparence, M. Cormier n'a pas moins bien réussi à avoir une belle propriété, bien cultivée, et proprement tenue, avec une maison confortable, des bâtiments bien aménagés. L'avenir lui souriait et il semblait heureux au milieu de tous ces mamelons cultivables cependant, que le divin Créateur s'est

plu à semer dans ce coin de terre où se trouve sa ferme. Il est regrettable qu'en 1920, l'esprit d'émigration se soit emparé de lui et l'ait poussé jusqu'à, Boldune, dans le Nouveau-Brunswick, où il est allé acheter une terre, pour y demeurer avec toute sa famille, et où il a tout transporté, sauf sa propriété vendue à Philippe Pitre, qui n'a pu y tenir. En 1924, Philippe remettait la terre à M. Cormier et s'en allait résider sur sa terre, lot N° 18 du troisième rang, avec sa femme et ses quatre mioches.

En 1897, Bruneau Thériault vient prendre le lot N° 22, du même rang; il y fait un défriché; puis s'empresse de vendre la partie Sud à Amédée Arsenault. Celui-ci la vend à Alfred Godet, qui y réside encore aujourd'hui. En 1914, voulant consommer son sacrifice, il vend la partie Nord qui lui restait, à Joseph Thériault, qui ne put la conserver que jusqu'en 1918, alors qu'il vendit à M. Alphonse Landry, marchand, au village, sur la rue Saint-Edmond.

La même année, Julien Thériault prend le lot N° 23, s'y attache et y travaille avec courage. Malheureusement, ses garçons sont un peu trop voyageurs; et il n'y a rien à attendre de ceux qui sont partis; mais il lui en reste et c'est de la bonne « étoffe ». Espérons qu'il s'en trouvera un pour succéder au père, lorsque ce dernier, à son tour, devra émigrer vers des régions d'où l'on ne revient plus.

Edmond Boudreau, vers le même temps, prend le lot N° 25; mais en mourant, n'ayant pas songé à mettre ordre à ses affaires temporelles, il aurait laissé son fils Grégoire dans l'impossibilité de faire

valoir ses droits et d'attacher son nom à cette belle propriété, si la mort de Léger Fougère, mari de la veuve Edmond Boudreau, n'avait permis à la mère de vendre à son fils Grégoire.

La même année encore, Alcide Godet prend le lot N° 26, pour le vendre peu après, à M. Joseph Théberge, un marchand de bois, hélas! et qui n'aimait la terre que pour sa parure et pour l'en dépouiller à son profit. C'est ce qu'il fit, il va sans dire, et il ne vendit à M. Léger Cormier, frère de Laurent, qu'un lot déboisé et rempli de branches mortes, à travers lesquelles, l'épilobe et la verge d'or se disputaient le rayon de soleil ou la goutte de rosée.

M. Cormier, arrivé ici, en 1900, avec sa femme et six enfants en bas âge, le plus vieux des garçons avait sept ans, et sans le sou, semblait, en achetant ce lot de terre, se vouer à la misère et au découragement; mais il travailla si bien, qu'en peu d'années, cette terre, regardée comme inculte, tant elle était laide à voir, devint une des plus belles propriétés de la paroisse. Une fois de plus, M. Cormier sut manifester aux colons incrédules, que ce qu'il faut avant tout, c'est une bonne dose de courage et de vouloir, favorisés de la bénédiction du ciel. Sans doute l'argent et le bois marchand qui se trouve encore sur le lot de terre par où le « pilleur de bois » n'est pas passé, sont des facteurs puissants; mais ces biens ont des dangers; et souvent ils ne servent qu'au commerce et bien peu à la véritable culture de la terre. M. Cormier, par un travail constant et soutenu, quoique sans argent, je dirais même

dans une extrême pauvreté, supportée cependant avec patience, tout en cherchant à améliorer sa condition, sut faire produire sa terre, et, « par les petits », se construire une belle et grande maison, puis, dans l'été de 1920, une bonne grange-étable, la mieux organisée de toutes celles de la paroisse, avec les autres dépendances nécessaires à un cultivateur soigneux.

Aujourd'hui, bien qu'il travaille encore beaucoup, M. Cormier, aidé par des garçons qu'il a su accoutumer au travail et à l'économie, peut jouir des sacrifices qu'il s'est imposés et vivre heureux au milieu de sa famille; car il est certain qu'avec des enfants formés au labeur et à la peine, il saura trouver un remplaçant, lorsqu'il sera au dernier soir de la vie, « où se termine la journée, après laquelle on ne peut plus travailler ».

En 1896, Henri Richard et Daniel Decost viennent, à leur tour, explorer la forêt, pour s'y tailler un domaine; mais si peu habitués « au grand bois », trop confiants en leur jeune expérience, ils s'égarèrent et durent coucher à la belle étoile, sans fermer l'œil de la nuit. Le lendemain, ils s'orientent comme ils peuvent, et, s'abandonnant à la divine Providence, ils reprennent leur course et arrivent à Causapschal, chez M. Guimont. Ils avaient eu tellement peur, paraît-il, qu'ils « jurèrent mais un peu plus tard qu'on ne les prendrait plus ». Henri, cependant, plus philosophe, que son compagnon, sur les instances de ses amis, risque de vouloir s'établir sur la partie Sud du lot N° 20, du deuxième rang; mais il n'y put tenir long-

temps et vendit ce demi lot à M. Laurent Cormier, comme nous l'avons vu plus haut.

Quant au jeune Decost, le premier bateau qui partait de Pictou pour les Iles de la Madeleine l'y amena et il n'en revint plus.

En 1897, Grégoire Thériault prend le lot N° 17 du troisième rang, lot que Raphaël Turbide avait d'abord retenu pour son frère Pierre. Comme ce dernier ne semblait pas devoir venir cette année encore, Raphaël, volontiers, cède ses droits à Grégoire qui s'y installe, après une flambée et une maisonnette qu'il construit pour y loger sa famille qu'il l'accompagne. M. Thériault, qui, ayant une bonne terre, n'avance guère, se trouve à peu près au même point qu'il était au commencement de son établissement sur ce lot. Espérons qu'un colon plus chanceux saura faire produire à cette terre tout le bien qu'elle peut donner.

La même année encore et dans le même rang, Jude Lafrance prend le lot N° 19; mais il meurt jeune, laissant à son père Joseph, le soin de cultiver ce qu'il avait à peine défriché. Comme M. Lafrance était déjà vieux, quelques années plus tard, il vendit à la veuve Célestine Lafrance, qui voulait donner à ses fils l'occasion de développer leur vocation de défricheurs. Croyant trouver en son fils Prudent tout ce qu'il faut pour en faire un véritable colon, elle lui vend cette propriété; mais Prudent fut si malchanceux dans ses marchés, que sa terre en souffrit avant et plus que lui.

En 1897 aussi, Cajetan Lafrance, frère de Jude,

prend le lot N° 20 qu'il cède peu après à M. Jean-Baptiste Michaud, le célèbre prêteur d'argent de Métis. M. Michaud, en 1908, vend à M. Aubin Richard, fils de Nazaire, qui s'établit sur ce lot avec sa femme et ses enfants, pour y mettre toute l'ardeur de ses jeunes années. Aubin vivait heureux sur ce lot de terre qu'il cultivait comme un vieil « habitant », et songeait à y finir ses jours, lorsqu'en 1920, ses vieux parents restés seuls, par le départ de leur fils Richard, l'invitèrent à venir demeurer avec eux, sur le lot voisin, N° 21.

M. Nazaire Richard est un de ces pionniers qui n'ont pas peur du travail. Jouissant d'une santé patriarcale, ainsi que sa digne épouse, en 1897, malgré ses 55 ans et ses garçons encore trop jeunes pour l'aider efficacement, il ne craint pas de quitter les Iles de la Madeleine, pour venir, en pleine forêt, prendre un lot de terre, faire une trouée, y construire une maison qu'avec le temps il rendra chaude et confortable. M. Richard a bien travaillé sur sa terre, et le bon Dieu s'est plu à bénir ses efforts, en lui donnant l'avantage d'établir ses garçons tout près de lui, avec l'espoir de « terminer sa course » sur la terre arrosée de ses sueurs et dans la maison qu'il s'est construite de ses mains.

Le 14 janvier 1919, il célébrait son cinquantième anniversaire de mariage, et il compte atteindre les années voulues pour ne chanter son « nunc dimittis » qu'après ses noces de diamant. Son fils Aubin, qu'il a appelé près de lui, est un jeune vaillant et courageux; il saura, n'en doutons pas, agrandir le

domaine paternel et laisser, à son tour, à ses fils qui grandissent, l'exemple du travail comme aussi le témoignage de la véracité du précepte divin : « Père et mère tu honoreras afin de vivre longuement ».

La même année, Oniséphore Godet prend le lot N° 22, qu'il quitte en 1907, pour se rendre chez « l'oncle Sam », où il laissera probablement femme et ses os. En 1914, il revient, mais pour vendre son lot de terre à M. Joseph Théberge, lequel, après avoir pris tout le bois marchand, vend à M. Nazaire Richard qui veut y établir un de ses garçons. Cela fait qu'en 1920, Richard Richard, fils de Nazaire, ne pouvant, à cause de sa santé, demeurer plus longtemps avec ses vieux parents, s'en va, avec sa femme et ses enfants, demeurer sur cette terre abandonnant à son frère Aubin, l'héritage paternel.

Puis, c'est Amédée Thériault qui prend le lot N° 23; mais, en 1900, il le quitte pour aller aux Etats-Unis. En 1901, il vend à M. Firmin Chiasson, venu du Cap Breton. Comme M. Chiasson n'a pas une santé en harmonie avec ses projets, le progrès est lent à venir. « Chi va lentano, va sano », dit un proverbe italien : espérons toujours..

Dans le même rang, en 1909, Isaac et Théonie Chevarie, prennent le lot N° 15 qu'ils se partagent en bons frères. A voir l'entraîn qu'ils mettent à défricher leur terre, il est certain qu'avant peu ils seront « les seigneurs du canton ». « Travaillez, donnez-vous de la peine, c'est le fonds qui manque le moins ». En 1919, ils font venir le reste de la famille, qui se compose du père, de la mère et encore six enfants;

puis ils achètent de Joseph Poirier, le lot N° 14, les y installe et cultivent ensemble ces deux belles propriétés. Comme sur cette dernière il se trouve une érablière, il est à espérer qu'ils éviteront d'imiter les colons du troisième rang qui trop facilement sacrifèrent ce qui serait leur richesse d'aujourd'hui.

Voilà pour ce qui est des colons acadiens établis sur les deuxième et troisième rangs. Tous ces colons venaient de la paroisse de Sainte-Madeleine-du-Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine.

En même temps que ces braves, une autre escouade de la paroisse de Saint-Pierre-de-L'Étang-du-Nord, quittait les bords enchanteurs des Iles de la Madeleine pour venir s'établir au quatrième rang. C'est d'abord Johnny Bourgeois qui prend les lots N° 24 et 25. Trop ambitieux pour ses moyens, il quitte tout en 1911, pour aller demeurer à Bathurst, au Nouveau-Brunswick; puis, de là, à Québec; puis, en 1912, il vend à M. Alfred Emond. Celui-ci avait, aux États-Unis, des garçons qu'il espérait rapatrier; mais il n'eut pas de succès. Las d'attendre, encore plus d'espérer, M. Emond, en 1920, vend à M. Léonce Coté, venu d'Amqui. Ce dernier, vrai cultivateur, réussit très bien. Il a plusieurs grands garçons qui hériteront sans doute du savoir et des « biens » du père.

William et Daniel Deraps prennent les lots N° 26 et 27. William réside encore sur sa terre, quant à Daniel, au printemps de 1926, il vend à M. Auguste Bérubé qui semble devoir développer heureusement cette belle propriété.

Alcide D'Aigle prend le lot N° 28 qu'il cultive encore aujourd'hui. M. D'Aigle a beaucoup travaillé sur sa terre et a aussi bien réussi. Il a pu établir son fils James sur le lot N° 30 du cinquième rang, lot qu'il avait pris en 1912 et qu'il préparait pour son garçon lorsqu'il songerait à « quitter son père et sa mère pour s'attacher à sa femme ». Malheureusement, les circonstances n'ont pas permis à James de persévérer sur sa terre qu'il cultivait cependant bien; et en 1924, il vend à M. Edouard Pilet, pour venir au village travailler dans les moulins à scies. M. D'Aigle a encore moult petits mousses et tout ce qu'il faut pour leur laisser un bel héritage.

M. Charles Vigneault prend le lot N° 29; mais il l'abandonne peu après pour venir au village où il s'est construit une belle maison, sur l'avenue de l'église. En 1919, il vend à M. Magloire Leblanc, qui, un « mauvais » jour, au milieu d'un labour, le quitte et le vend à M. Arthur Ross, venu de Sainte-Flavie-sur-Mer, au comté de Rimouski, pour aller tenter fortune sur le Côté Nord. Il en revient et, en 1914, achète la terre portant le N° 32 du quatrième rang, au canton de Humqui, que M. John Leblanc avait prise en 1896, qu'il avait cultivée tout en mettant sur ses bâtisses tous ses talents de menuisier, et, que, par sa mort, il avait laissée à son fils Wilson.

M. Magloire Leblanc était un homme bien bâti et qui pouvait escompter une longue vie sur cette terre; mais la malheureuse grippe espagnole, le 31 mars 1919, déjoua ses projets, et il laissa sa femme

et ses enfants héritiers de la propriété qu'ils cultivent ensemble aujourd'hui.

M. Léonie Bourgeois, en 1897, prend le lot N° 30, travaille avec courage et succès. Il a eu l'avantage et le bon esprit d'établir deux de ses garçons sur des terres et tout près du bien paternel, qu'il réserve à un des plus jeunes, lorsqu'il ira « moissonner dans l'allégresse ce qu'il a semé dans les pleurs ».

M. Achille Verrault prend le lot N° 31, le défriche et le cultive bien, jusqu'au jour où il se croit obligé de travailler ailleurs que sur sa propriété. Comme il revient « à la terre » et qu'il est un des fils de nos vieilles familles canadiennes d'agriculteurs, il faut espérer.

M. Placide Cyr prend le lot N° 22, et, en 1918, abandonne le tout à son fils Cirice.

M. Samuel Fougère prend le lot N° 23. Il était accompagné de son vieux père Michel et de sa vieille mère. En 1901, il se marie avec une des filles de M. Nazaire Richard, Lydia, et continue à demeurer sur la terre qu'il avait prise.

En 1898, M. Adelard Jomphe prend le lot N° 19; puis, en 1901, par amour fraternel, et dans l'espoir d'être gratifié d'un voisin, il cède à son frère Frédéric la partie Sud du même lot. M. Frédéric a cependant une famille de garçons; mais comme il ne réussit guère, il vend, en 1911, à M. Alfred Lavigne et s'en vient rester au village, sur l'avenue de l'église, pour se mettre à travailler dans les moulins à scies.

Adelard qui regrettait son premier péché, épiait

le moment où il lui serait possible de rentrer en possession de ce qu'à regret, sans doute, il avait cédé à son frère Frédéric. Aussi, lorsque, en 1920, Alfred, espérant vivre à meilleur compte dans l'Abitibi, parle de vendre, pour Adelard, acheter fut l'affaire d'un moment. Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui Adelard vit heureux sur sa terre qu'il possède encore une fois toute entière et qu'il cultive très bien. Comme il a femme et enfants, il aura ce qu'il faut pour attacher son nom à cette belle propriété.

Le 13 septembre 1900, c'est M. Edouard Vigneault qui vient prendre le lot N° 34, qu'il achète de M. Jean-Baptiste Gagné, à raison de \$ 80,00. Il s'y bâtit une petite maison et cultive ce lot de terre pendant deux ans. En 1903, venant s'établir au village, sur la rue Saint-Edmond, dans une bonne et grande maison qu'il sut se construire, il laisse à son fils Christophe le soin de continuer, sur le dit lot, ce qu'il avait commencé. En 1913, Christophe, suivant l'exemple du père, — tant il est vrai que l'exemple a des suites, — abandonne la terre pour venir, lui aussi, demeurer au village, afin de travailler dans les moulins à scies.

M. Edouard Vigneault, rentrant en possession de ses biens, les vend à M. Joseph Janvier, un français « de France », de la ville de Fougère. M. Janvier semble d'abord s'attacher à la terre et vouloir persévérer; mais chez lui, l'esprit d'émigration est tel qu'il vend à M. Joseph Vaillancourt, pour s'en aller au Texas, où il demeure encore aujourd'hui.

M. Vaillancourt a tout ce qu'il faut pour faire de

cette terre une ferme bien cultivée; et nous attendons beaucoup de son travail.

Puis, c'est M. Stanislas Mius qui prend le lot N° 36, qu'il achète de M. Samuel Michaud, au prix, paraît-il de \$ 200,00. Il y travaille un peu; et bientôt, il vient demeurer au village, d'abord dans une maison sise rue de la Fabrique, qu'il vend quelques années après pour s'en aller à Port Daniel, au comté de Gaspé. Il revient acheter une autre maison, sur la rue Saint-Pierre, où il réside encore aujourd'hui. Pendant ce va-et-vient, il trouve le temps cependant, en 1910, de vendre à M. Jean-Baptiste (Emile) Sirois, lequel, en 1918, devenu veuf, vend à M. Pierre Gagnon dit Belzile, un jeune de nos anciens canadiens et qui saura tirer de sa terre tout le profit possible.

M. Jean Bourque prend le lot N° 37 qu'il abandonne à son fils Cyrille, lequel le vend à M. Arthur Dubé, qui, à son tour, en 1916, le vend à M. Jean-Baptiste Caouette; celui-ci, en 1920, le vend à M. Jean-Baptiste Blanchet, pour le reprendre ensuite en 1922; puis l'abandonne à M. Alfred Mercier, d'Amqui, lequel vend à François Levesque, qui à son tour l'abandonne pour venir demeurer au village. M. Mercier de nouveau en possession du lot N° 37 vend à Valérien Tardif qui semble devoir s'y attacher.

Dans le cinquième rang, en 1896, M. Louis Cyr prend le lot N° 34, en vend la moitié (partie Sud) à M. Johny Martel, qui demeure d'abord avec lui. L'année suivante, Johny Martel se construit une maison de 12 pieds sur 15 et y réside avec sa famille.

En 1911, la nostalgie, maladie impardonnable, force Louis Cyr à vendre son demi-lot à Martin Arsenault, et à s'en retourner aux Iles de la Madeleine, au Gros Cap. M. Martin qui n'a pas le tour de la charrue, revient au village au bout d'un an et se remet journalier, puis quelques mois plus tard, il remonte sur sa terre, et, l'année suivante, la quitte définitivement et l'abandonne à M. Léopold Doran, un marchand d'Amqui. Celui-ci la vend à M. Philippe Petitpas, qui à son tour la vend à M. Emile Belzile.

M. Louis Cyr, après avoir revu tous ses amis, veut encore une fois redevenir colon, et, après un an de séjour aux Iles de la Madeleine, il revient au Lac-au-Saumon. Il y achète de M. Johny Martel, parti depuis un an, la partie du lot 37 que, quelques années auparavant, il avait lui-même vendue. Après une culture de trois ou quatre ans, il vend à M. Valmon Landry, pour acheter la terre N° 39 du quatrième rang, qu'il vend ensuite à M. Gilbert Coulombe, en 1923, pour s'en aller à Amqui.

M. Valmon Landry, en 1917, vend sa terre à M. Ludger Leblanc, lequel, en 1919, vend à M. Philippe Petitpas, qui avait déjà la partie Sud de la même terre. M. Petitpas vend à M. Emile Belzile, qui à son tour, doit céder le tout à Messire A. Bouillon et M. Ferdinand Langlois.

En 1902, M. Jean Lapierre prend le lot N° 23. Comme il n'y a pas encore de route, pour se rendre sur sa terre, il s'arrête à Amqui, se rend chez M. Samuel Fougère, au quatrième rang, où il réside; puis, en 1903, il se construit un camp sur le lot de M. Louis

Cyr, N° 34, y réside avec sa famille. Deux ans plus tard, il se construit une maison en pièces de 16 pieds sur 18, qu'il occupe pendant cinq ans, pour l'abandonner ensuite à ses animaux, s'en étant construit une autre plus confortable mais de même grandeur.

M. Edouard Cyr, frère de Louis, avait aussi pris, en 1896, le lot N° 35; mais un an plus tard, il achetait de M. Philippe Ouellet, sur le quatrième rang, le lot du même numéro, où il réside encore, abandonnant à son fils Etienne, le lot du cinquième rang. Etienne est encore en possession de ce lot; mais n'y réside pas; car il n'a pas de « compagne » à amener avec lui; et, dans le bois surtout, « il n'est pas bon que l'homme soit seul ».

Dans le sixième rang, le premier à venir est M. Emile Beaulieu, venu d'Amqui, en 1903. Il y prend le lot N° 21 qu'il vend ensuite à M. Welly Leblanc, fils de John, pour acheter le lot N° 27 dans le même rang, qu'il vend aussitôt à M. Joseph Lacasse, pour aller à Saint-Quintin, au Nouveau-Brunswick, où il réside aujourd'hui.

En 1905, M. Louis Beaulieu prend le lot N° 20, s'y fixe et ne le quittera que pour aller moissonner dans l'autre monde.

La même année, Arsène, frère des deux premiers, prend le lot N° 22. Grâce à son bon travail et au généreux concours de son épouse, M. Beaulieu est de tous les premiers venus dans le rang six, le seul qui ait vraiment réussi. Sa terre est bien cultivée et proprement tenue; mais voilà que l'envie de voyager le saisit; et il vend sa terre à M. Joseph Charrette,

pour s'en aller chercher fortune à Saint-Jérôme, au comté de Terre-Bonne; mais n'y trouvant pas son profit, revient au Lac-au-Saumon et reprend la terre que M. Charette lui abandonne volontiers.

Auguste, un autre frère des premiers, prend aussi le lot N° 23, qu'en 1909, il vend à M. Arcadius Brochu, venu de Saint-Magloire, au comté de Bellechasse, pour aller à son tour à Saint-Quintin, au Nouveau-Brunswick.

La même année qu'Auguste vend à Arcadius Brochu, Paul, un autre de ses frères, prend le lot N° 23, qu'il vend de suite à son frère aîné, pour s'en retourner à Amqui.

En voilà une famille, n'est-ce pas!... et, l'eussent-ils voulu, ils eussent été capables d'envahir tout le sixième rang. Voyez donc : — Le rang des Beaulieu! — et c'eût été vrai sous tous les rapports; car, avec le temps, ce rang sera certainement un des plus beaux de la région.

Voilà pour ce qui est des premiers colons établis sur les rangs I, II, III, IV, V et VI, du canton Humqui et sur le premier rang du canton Lepage dans les limites actuelles de la paroisse.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur ce sujet, parce qu'il est bon que ceux qui ont été les premiers à la peine soient connus et appréciés par les générations futures. Comme nous l'avons dit déjà « les commencements d'une paroisse sont toujours pénibles; il faut certainement du courage au colon qui veut s'établir sur une terre neuve, car il doit s'attendre à souffrir de toute manière. — « La

souffrance, a dit quelqu'un, est le lot des mortels ».
— Il semble que l'on peut dire aussi justement :
« La souffrance est le lot des colons », tant il est vrai que, pour le pauvre colon, la vie est souvent amère.

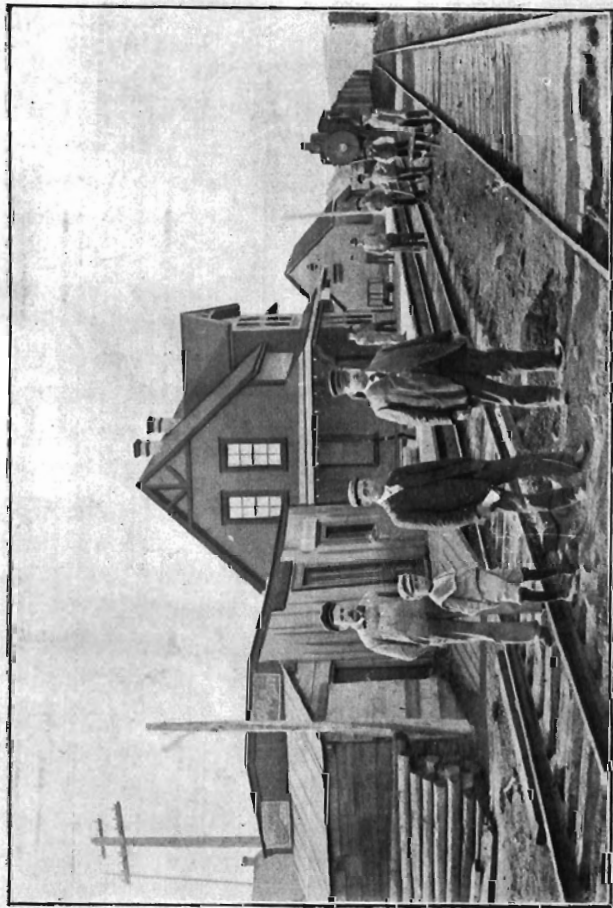
Cependant, s'il souffre, le colon ne perd pas l'espérance; et c'est ce qui fait sa force et son soutien au milieu des épreuves qu'il subit. Nous n'avons pas souvent entendu dire à « l'habitant » qui commence à se sentir à l'aise, qu'il regrette le temps où il défrichait sa terre encore en bois debout. C'est un peu comme la mère de famille qui oublie toutes ses peines, pour ne penser qu'au bonheur qu'elle éprouvait de voir tous ses enfants réunis au foyer domestique. C'est que, dans les familles chrétiennes, le bon Dieu est toujours là; et la divine Providence veille sur ses enfants.

CHAPITRE VI

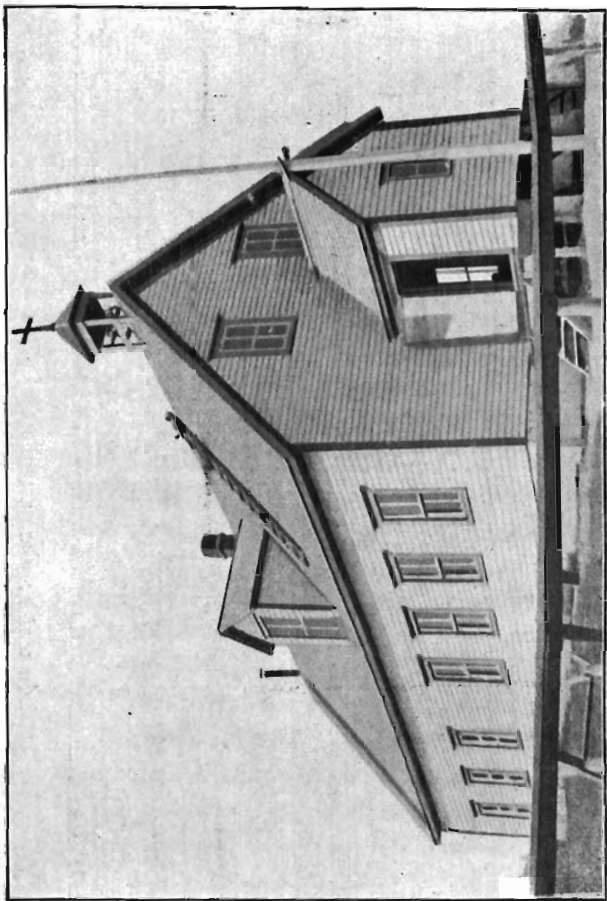
PREMIER LOT DE TERRE CONCEDE SUR LA RIVE NORD DU LAC. — UN ERMITE. — UN NOYE. — UNE LEGENDE. — HISTOIRE D'UN MOULIN. — PREMIERE STATION DE CHEMIN DE FER. — PREMIER BUREAU DE POSTE.

Le premier lot de terre concédé sur la rive nord du Lac-au-Saumon, paraît-il, le fut le 12 juillet 1871, à un nommé Augustin (Angus) Arsenault, un acadien venu du Nouveau-Brunswick, qui à cette date, recevait gratuitement du Ministère des Terres et Forêts, la partie front du lot N° 48, du premier rang du canton Lepage, soit 100 acres, et achetait la partie arrière du même lot.

Angus Arsenault, comme on l'appelait familièrement, grand amateur de chasse et de pêche, se plaisait à parcourir la forêt. Un jour, au deuxième rang du canton Humqui, sur les lots N° 19, 20 et 21, il découvrit un beau grand lac encaissé entre deux montagnes, comme une perle d'émeraude dans un chaton, et rempli de belles truites. Angus Arsenault s'empessa d'appeler ses amis qui se dirent :



*Au centre : Gare actuelle du Lac-au-Saumon.
A gauche : Première gare.*



Chapelle-école érigée sur la terre numéro 24, au troisième rang.

« Allons au lac Angus »; et le nom lui est resté. Depuis, en 1907, un club, formé d'abord de MM. J.-A. Théberge, Hector Fournier, Georges Lachaine, Henri Garneau et Elie Pilon, obtint du ministère des pêcheries, un billet de location du lac Angus, et en 1909, sur « l'île de l'Ermite », à la décharge du lac, il fut construit une maisonnette qui, tous les ans, est le rendez-vous de ces messieurs avec quelques autres qu'ils se sont adjoints. Gare à vous, si vous vous hasardez dans ces parages et voulez tromper la « garde » qui veille. M. Nazaire Richard, comme son prédécesseur, M. Laurent Cormier, vous rappelle à l'instant le septième commandement de Dieu. Il est cependant regrettable que nous ne puissions, dans nos loisirs, y aller tendre la ligne : ce serait si reposant!

Toutefois Angus Arsenault, à ce que l'on affirme, n'a pas été le premier à découvrir le lac Angus; car longtemps avant lui, sur « l'île de l'Ermite », dans une cabane en bois rond qu'il s'était construite, vivait, de pêche et de chasse, un ermite dont on n'a jamais pu connaître ni le nom, ni le lieu d'origine. C'est probablement pour cela que l'on n'a pu perpétuer le souvenir de ce mystérieux personnage, en donnant son nom au lac au bord duquel il vécut jusqu'au jour où il disparut pour ne plus revenir, sans que l'on sût de quel côté il s'en était allé.

Angus Arsenault, sur le lot qui lui était concédé, se construisit, en pièces équarries à la hache, une maison confortable pour l'époque, qui est demeurée debout, près de la demeure de M. Albert Paradis,

jusqu'à ces dernières années, alors que, tombant en ruines, elle fut démolie.

Tout indique qu'Angus Arsenault, en se plaçant sur le lot N° 48, n'avait pas l'intention de défricher la terre, car il y fit bien peu de travail sous ce rapport, mais de devenir gardien d'un des postes ou relais qui s'échelonnaient le long du chemin Matapédia, à des intervalles de six ou sept milles.

A cette époque, c'est-à-dire pendant la construction du chemin de fer intercolonial (Canadian National Railway, d'aujourd'hui), ce n'était pas une besogne que d'être gardien d'un poste. Tous ceux qui prenaient part à un titre quelconque à cette construction voyageaient par le chemin Matapédia, d'où un nombre incalculable d'allées et venues. La plus grande partie des matériaux et de l'outillage suivait la même route. Là où il n'y avait pas de pont, la traversée devait se faire sur la glace, en hiver, et en été au moyen de radeaux.

Ici se place une légende qui, comme la plupart des légendes, s'appuie sur un large fond de vérité. En 1871, un jeune ingénieur civil natif d'Angleterre, du nom de John-Frederick Darwall était parmi les constructeurs du chemin de fer campés près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la voie d'évitement connue sous le nom de « Paradis Siding ».

Au printemps, il avait fait la connaissance de Margaret Noble, jeune écossaise d'une grande beauté, assure-t-on, et quelque peu coquette, dont le père était gardien du poste de Causapschal, à l'endroit aujourd'hui occupé par le presbytère, dans un site

enchanteur et poétique. Il en devint éperdument amoureux; et, à l'automne, il la demanda en mariage. Elle le refusa parce que, paraît-il, elle était déjà fiancée. Il réitéra sa demande, mais toujours en vain.

Un soir de la fin de novembre, après avoir passé quelques heures avec elle, il se leva, déposa sur ses genoux sa montre et quelques autres objets précieux, lui dit adieu et sortit précipitamment. Quelques heures après, comme il regagnait en pleine nuit son campement, en traversant, non loin de la décharge du lac, sur le pont de glace, encore peu solide en cette saison, la glace se rompit sous son poids et il enfonça pour ne plus jamais reparaitre. Ce récit me fut raconté par quelqu'un qui le tenait de celui-là même qui, en juillet de l'année suivante, retrouva flottant à la surface du lac, le corps du noyé. Comme on le voit, la légende écarte la possibilité d'un simple accident pour lui substituer l'hypothèse d'une mort voulue et préméditée, en l'entourant de circonstances romanesques.

Un monument élevé à quelques pas du chemin de fer, sur le lot N° 23, du rang B, du canton Humqui, et depuis bientôt un demi-siècle, fidèlement entretenu par les cantonniers, rappelle aux passants le souvenir de l'ingénieur Darwall. Entouré d'une clôture de fonte qu'ombrage un bosquet de sapins, une épitaphe de marbre porte l'inscription suivante:

IN MEMORY OF
JOHN-FREDERIC DARWALL

SECOND SON ON THE LATE REVD F.-W. DARWALL,

M. A. OF SHOLDEN, KENT, ENGLAND,

ASSISTANT ENGINEER

IN THE CONSTRUCTION OF THIS RAILWAY

WHO WAS DROWNED IN CROSSING THE ICE

ON THE MATAPEDIA RIVER,

AT THE FOOT OF LAKE

27TH NOV. 1871

BORN 9TH AUG. 1835

BURIED 23TH JULY 1872.

Il y a 7 ou 8 ans, par un beau matin d'été, l'express à cet endroit, s'arrêtait pour y laisser descendre un parti de voyageurs composé d'un homme et d'une femme âgée et de deux jeunes filles qui s'acheminèrent d'un pas recueilli vers le tertre funéraire ci-haut décrit et y passèrent l'avant-midi. Ces tardifs voyageurs étaient sans doute des membres de la famille Darwall venus de la lointaine Angleterre.

Lorsque, en 1872, l'Intercolonial fut en pleine opération, les relais, devenus inutiles, furent supprimés, Angus Arsenault transporta alors ses pénates à Causapsca, où il devint l'un des serviteurs de M. Stevens, le financier et sportman bien connu, mort en Angleterre le 29 novembre 1921, à l'âge de 92 ans et 6 mois, qui plus tard lui fit don d'une terre qu'il devait occuper jusqu'à sa mort.

À une date qu'il serait difficile de préciser, M. Arsenault céda son établissement du Lac-au-Saumon à

la Howard & Guernesey Manufacturing Company qui, le 15 juin 1886, faisait patenter le lot N° 46. Cette compagnie ne fit qu'en tirer quelques billots de bouleau qu'elle expédia à Cedar-Hall, aujourd'hui Val Brillant, où ils étaient débités en « bois de fuseau ».

A cette époque, Frank Howard, un des membres de la Howard & Guernesey Mfg Co., exploitait avec son père, sur le bords de la rivière Etchemin, à Saint-Romuald, une fabrique d'allumettes. A la suite d'un second incendie, les deux Howard vendirent ce qui restait de cette propriété à M. Edson Fitch, autre fabricant d'allumettes du voisinage, et le lot N° 40, du canton Humqui, pourtant situé bien loin de là, fut compris dans le contrat.

De là, date l'essor industriel du Lac-au-Saumon qui devait tellement grandir durant les trente années suivantes. M. Fitch joignit aussitôt à cette propriété du lot N° 48, les deux lots voisins — les N° 46 et 47, — en les achetant à la Couronne, et faisant construire par des hommes et avec des matériaux envoyés en grande partie de Saint-Romuald, une scierie qui dès l'hiver était prête à entrer en opération.

Pendant trois hivers consécutifs, on y débita en carreaux des billes de bouleau et de tremble. Les barreaux de tremble expédiés à Saint-Romuald, y étaient transformés, à la fabrique Edson Fitch, en boîtes à pilules, à onguents, etc. Le rendement de la scierie fut toujours médiocre, à raison d'une force motrice insuffisante. Vers la fin du troisième hiver,

l'arbre de couche de la machine à vapeur s'étant rompu, il ne fut pas remplacé et ce fut la fin de cette première tentative industrielle au Lac-au-Saumon. Elle ne fut reprise qu'en 1896, par M. Hubert Paradis aussi de Saint-Romuald, et ses trois fils : Georges, Ferdinand et Albert, qui l'année précédente avait acquis de M. Edson Fitch ses propriétés du Lac-au-Saumon.

M. Hubert Paradis était un vétéran de l'industrie du bois. Il avait débuté dans la carrière, en Californie, pendant le « gold rush » du milieu du dernier siècle. Au lieu de se lancer à la découverte du précieux métal, avec tout ce que cette recherche comportait de risque et de hasard, il avait préféré s'employer à fournir aux occupants de « placer » les planches dont ils avaient besoin pour la construction des « flumes » ou canaux qui servaient au lavage des sables aurifères. De retour au pays, avec quelque argent l'exploitation d'une scierie et la fabrication des allumettes l'avaient tour à tour occupé durant cinq ans; le succès n'avait pas été constant et il avait connu des vicissitudes de fortune et de revers.

A son arrivée au Lac-au-Saumon, M. Hubert Paradis avait 67 ans. A un âge où beaucoup d'hommes ont déjà pris leur retraite ou, du moins, sont en droit de songer au repos, surtout, quand ils ont beaucoup travaillé, il se lançait avec toute l'énergie de la jeunesse dans une nouvelle entreprise, où il savait ne pouvoir compter que sur lui-même et sur les membres de sa famille. Pendant tout près de vingt

ans encore, il devait se maintenir en pleine activité, et, si l'on peut dire, en plein rendement. A sa mort, survenue le 1^{er} décembre 1915, à l'âge de 87 ans, il n'avait déposé l'outil que depuis quelques mois; encore y avait-il été forcé par la maladie.

Tel était cet homme qui ne comprenait la vie que pour autant qu'elle est laborieuse et socialement utile, qui regardait l'inaction comme une déchéance. Il était d'une génération plus vaillante que la nôtre, qu'a touchée en trop d'endroits la théorie du moindre effort. On doit le classer parmi les fondateurs de la paroisse, car lorsqu'il y vint tout était à faire, et c'est de son arrivée, coïncidence ou non, que date le magnifique essor que nous lui avons vu prendre.

L'intention première des nouveaux industriels avait été de fabriquer, comme leurs prédécesseurs, de ces barreaux généralement connus sous le nom de « bois de fuseau »; mais après un essai, ils eurent tôt fait de se détourner de ce dessein. Durant leur premier été, ils se bornèrent presque exclusivement à scier de la planche et du bardeau pour les colons des alentours et de Causapsal. L'année suivante venait s'ajouter le sciage de quelques milliers de billots coupés sur leurs lots; bref, les débuts furent assez peu encourageants. Ce n'est qu'à partir de 1901, qu'ils purent donner une certaine ampleur à leur production en allant acheter les billots faits le long du Ruisseau Sauvage par les colons.

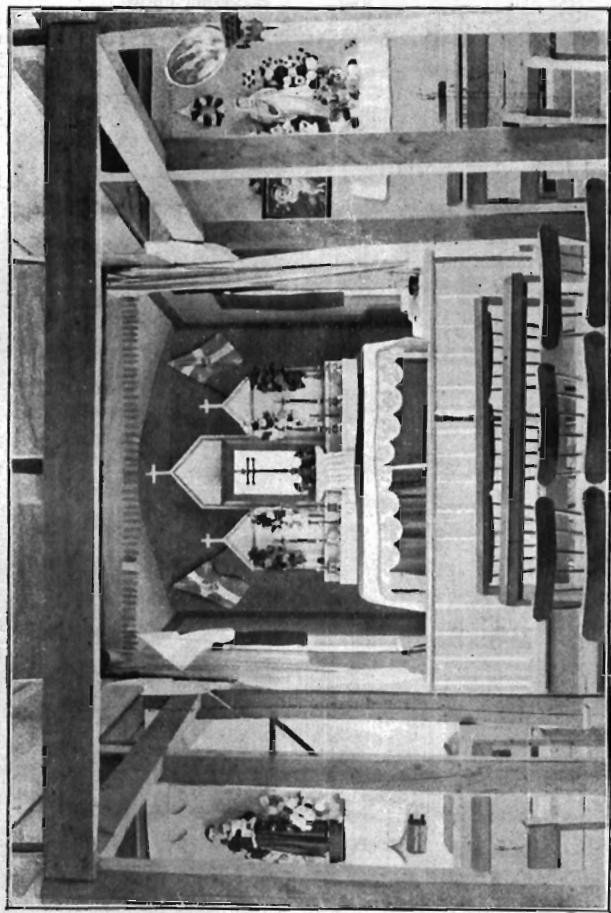
A cet effet, ils eurent à débarrasser, en société avec M. J.-A. Théberge, le cours de ce Ruisseau Sauvage, où, jusque-là, jamais aucun flottage n'avait

été tenté. M. Théberge venait de construire un petit moulin, sur le lot N° 31 du premier rang, du canton Humqui, sur les bords du Lac-au-Saumon, à l'endroit occupé par l'établissement de la Brown Corporation, qui en janvier 1917, a acheté les propriétés de M. Théberge, et en 1922, les a vendues à la Saint-Lawrence, laquelle, au printemps de l'année 1925, cède ses droits à un M. Rousseau.

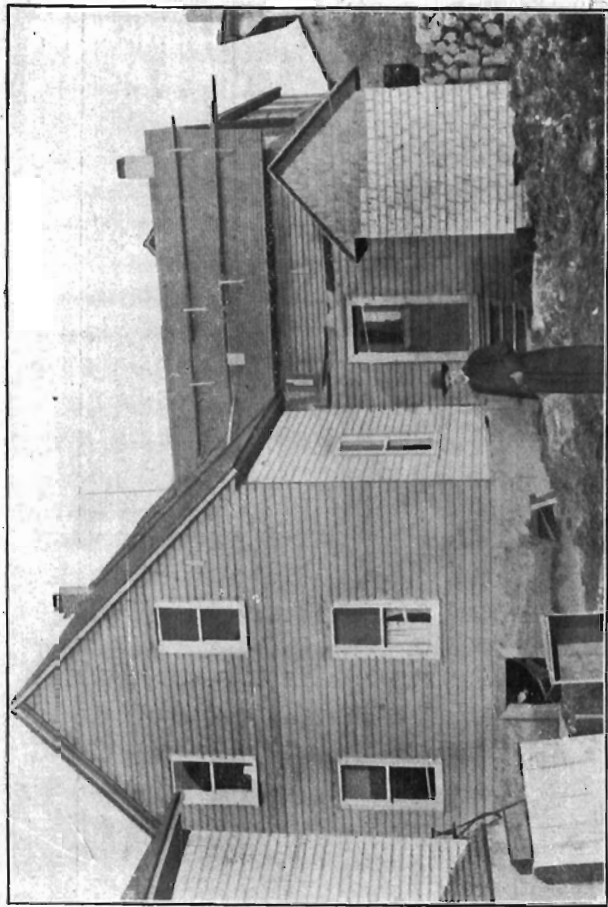
Dès 1897, MM. Paradis joignaient le lot N° 49 à leur première acquisition. La même année, désireux de faire du défrichement et de récolter le fourrage nécessaire à leur exploitation, ils achetaient de la Couronne le lot N° 19 du rang B du canton Humqui, situé du côté Sud de la rivière Matapédia, en aval du lac; cette propriété s'est successivement agrandie des lots N°s 20, 21, 22 et 23 du même rang, sur lesquels il y a aujourd'hui une soixantaine d'arpents en culture.

En 1865, sur la terre N° 65 du premier rang du canton Lepage, près du ruisseau du Lac-à-Pitre, éclusé pour servir de force motrice, Ignace Lavoie avait déjà construit un petit moulin qu'il vendit ensuite à un nommé Tuck, entrepreneur d'une section du chemin de fer. Ce Monsieur ne retrouvant pas son profit dans l'exploitation de ce moulin, le vendit en 1872, à son premier possesseur. M. Lavoie en transporta alors le mécanisme à un mille à peu près de distance, à l'endroit appelé : « Petit sault », sur le même ruisseau, et abandonna le tout au ravage du temps.

Du côté Sud, sur le lot N° 29, tout près du lac, sur



Intérieur de la chapelle-école érigée sur la terre numéro 24 du troisième rang.



Chapelle provisoire du 15 octobre 1906 au 1^{er} mai 1907.
Un commencement de cuisine, adjacente à la chapelle provisoire, fut la résidence
du missionnaire.

les bords du ruisseau qui décharge le lac Angus dans le Lac-au-Saumon, du côté Nord du chemin de fer, Jean-Baptiste Poitras avait aussi construit un petit moulin activé par l'eau du ruisseau que transportait une dalle qu'il avait fait passer sous le pont du chemin de fer. Plus tard, M. Poitras transporta le tout, excepté la dalle, sur les bords du ruisseau du Lac-à-Pitre, sur le lot N° 65. On y voit encore l'écluse qui avait été construite à cette fin.

Un nommé Champion, en 1898, sur le lot N° 29 du troisième rang du canton Humqui, avait aussi construit et utilisé pendant trois ans, un petit moulin à scies. Mais toutes ces industries ont eu peu d'importance et ont si peu contribué au développement de la paroisse, que nous nous contentons de les mentionner.

Depuis la construction du chemin de fer, le seul semblant de station qu'il y eut entre Amqui et Causapscal se trouvait près de la voie d'évitement qui dessert aujourd'hui le clos de bois de MM. Paradis, sur le lot N° 22. Ce n'était pas un édifice bien important, ni d'un grand style; un vieux char à marchandises, veuf de ses quatre roues et à moitié pourri, à force de vétusté. A cette époque, ô heureux temps! à cette époque, paraît-il, il y avait deux télégraphistes.

Comme les chemins faisaient défaut, pour aller chercher leurs effets, les colons établis sur les bords du lac, devaient, en hiver, passer sur la glace, en été en radeau. En 1886, l'Honorable J.-B.-Romuald Fiset, alors représentant le comté de Rimouski à la

Chambre des Communes, connaissant bien les MM. Louis et Joseph Saint-Laurent, établis depuis peu sur les lots N^o 31 et 32 du premier rang Hunqui, vint leur faire visite et leur promit de faire placer la station du chemin de fer sur la terre N^o 32. Voilà ce qui fait qu'un beau jour, sans tambour ni trompette, la pauvre vieille boîte, vieille relique que l'on menait à son dernier domicile, fut hissée sur un char, et « Go! »... quelques heures après elle était déposée sur le coin du lot de terre N^o 32. C'est de cette boîte que le premier chef de gare, M. Gonzague Roy, dut se contenter pendant assez longtemps; une moitié servait à la fois de bureau et de salle d'attente, l'autre moitié de salle de bagage et de fret. En 1904, la station actuelle fut contruite, tout près de la « vieille », du côté Nord-Ouest. Celle-ci ne fut plus qu'un dépotoir, jusqu'à l'été 1908, alors que les autorités, satisfaites de son service, la firent disparaître.

Quelques jours après l'arrivée du char qui servait de station, la malle était laissée à la « gare », et M. Louis de Saint-Laurent était nommé maître de poste. Il occupa cette position jusqu'à la défaite du Gouvernement Laurier, en 1911; alors M. Zénon Routhier, ayant la confiance du Gouvernement Borden, fut « élu » maître de poste.

La même année, M. le député Herménégile Boulay obtint et confia à M. Samuel Fougère, au quatrième rang, un bureau de poste, qui porte le nom de son généreux fondateur : Bureau Boulay.

M. Jean-Baptiste Ross, qui, avant M. Boulay, était

le député du comté de Rimouski, à la Chambre des Communes, avait aussi, en juillet 1910, gratifié le rang Saint-Hubert, côté Nord du Lac, d'un bureau de poste, confié à M. Emmanuel Cuyan, et connu sous le nom de : Paramée, en souvenir du lieu de naissance de Jacques Cartier. Ce bureau, par le départ de M. Cuyan resta inoccupé jusqu'à l'été de 1922, alors qu'il fut confié à M. Ludger Bouchard, pour l'être ensuite à M. Georges Cuyan, depuis janvier 1924.

CHAPITRE VII

ON DEMANDE UNE SORTIE. — PREMIERE MAISON D'ECOLE. — PREMIERE MAITRESSE. — IL ETAIT UN PETIT NAVIRE...

Avant l'arrivée des premiers colons sur la rive Sud du Lac-au-Saumon, toute cette étendue de terrain, qui s'étend du ruisseau Sauvage à Causapsçal, jusqu'aux frontières qui nous séparent du pays de « l'Oncle Sam », n'était encore qu'une forêt vierge. En venant s'établir sur ce territoire, qui n'avait été jusqu'alors que le repaire des bêtes sauvages, les pionniers de la paroisse ne pouvaient s'attendre à y trouver des chemins carrossables, d'autant plus que la politique de ce temps-là était : « Des colons pour les chemins ». Aussi, pour se rendre sur leurs lots, devaient-ils se frayer un passage à travers le grand bois de la forêt sombre, traverser des savanes, au risque de s'y perdre, tout en portant sur le dos le nécessaire à la vie et aux constructions.

Il y avait bien, il est vrai, le chemin de fer dont ils se servaient souvent, même pour la voiture trai-

née par un bœuf ou un vieux cheval qu'ils se passaient à tour de rôle; et, du côté Nord du lac, le chemin Matapédia; mais une fois vis-à-vis de leurs propriétés, il fallait trouver une embarcation pour traverser le lac; ce qui n'était pas toujours facile; puis, rendus de ce côté-ci, ils se trouvaient en face de la même difficulté.

Les colons ne pouvaient demeurer longtemps dans ces dures conditions, aussi s'adressèrent-ils immédiatement au conseil municipal de Saint-Benoît-Joseph Labre d'Amqui, qui avait englobé dans son territoire tout cet espace libre, pour demander une sortie vers cette dernière paroisse où se traitaient toutes leurs affaires. Si l'on en juge par les nombreux procès-verbaux sur ce sujet, il est vrai de dire que la demande a été prise « en sérieuse considération ». En effet, le 7 novembre 1892, à une séance générale du conseil municipal d'Amqui, il était « proposé par M. Vildebon Gosselin, secondé par M. Elzéar Poirier, que la requête des intéressés de la partie Sud-Est du premier rang du canton Humqui, depuis le lot N° 56 au lot N° 30, le long du chemin de fer, soit accordée, et que M. Pierre Dubé soit nommé pour tracer le dit chemin ». Ce procès-verbal était signé par P.-Z. Dubé, maire et L.-A. Pouliot, secrétaire-trésorier.

Le 2 janvier de l'année suivante, il était « résolu que le rapport de M. Pierre Dubé soit homologué et qu'un avis soit donné par le secrétaire-trésorier prévenant les intéressés que le dit chemin tracé serait homologué après le délai voulu ».

« La nuit porte conseil », dit-on. Comme elles ne manquèrent pas, du 2 janvier à l'été suivant, l'on eut tout le temps voulu pour réfléchir; et la dernière résolution qui semblait clore l'étude des « Ediles » d'Amqui, revint « sur le tapis ». Le 4 avril, à une séance régulière du conseil, il était « proposé par M. Elzéar Poirier, secondé par M. Pierre Poirier, que M. Rodolphe Blais, de Causapschal, soit nommé pour faire le tracé d'un chemin dans le canton Humqui, le long du chemin de fer intercolonial, jusqu'au lot N° 30 du premier rang, près du Lac-au-Saumon, et que le dit tracé soit fait vers le 15 mai prochain. Le 3 juin 1893, M. Rodolphe Blais soumettait au conseil le procès-verbal demandé, lequel ne fut examiné par Messieurs les Conseillers que le 10 août suivant, et alors ils l'amendèrent en ce sens « que seulement le tracé fait par M. Rodolphe Blais soit exécuté, que tous les travaux à faire soient à la charge des contribuables des rangs premier, deuxième et quatrième; que les ouvrages extra soient exécutés par la main-d'œuvre des personnes tenues à ces travaux en proportion de la valeur de leur terrain; et qu'ainsi amendé, il soit approuvé et homologué ».

Deux ans pour régler une question de première importance, et d'une si grande nécessité!... Allez dire maintenant que les colons d'alors étaient plus favorisés que ceux d'aujourd'hui!... Il est vrai, nous n'en sommes pas encore à « l'âge d'or »; mais, du moins, nos Gouvernants semblent apprécier de mieux en mieux, et le mérite du défricheur, et les besoins de notre vieille Province.

Mais revenons à nos.... colons. Dès qu'ils se voient libres enfin, ils se mettent à l'œuvre; et avec tant de courage que bientôt la forêt est envahie, les arbres tombent, l'éclaircie se fait, et en quelques semaines le chemin est passable. C'est alors qu'ils se sentent plus heureux, parce que moins isolés.

Cependant les lots N^{os} 45 et 46 offrent des inconvénients; on s'adresse à Amqui; et le 18 septembre 1893, sur proposition de M. Joseph Gaudreau, secondé par M. Pierre Poirier, le conseil amende de nouveau le dit procès-verbal de M. Rodolphe Blais, et il décide en ce sens que « le tracé de feu M. Pierre Dubé, fait en automne 1892, sur les lots N^{os} 45 et 46, soit suivi et adopté ».

Comme on le voit, ce fameux chemin émoussa bien des plumes et fit verser beaucoup d'encre au conseil de Saint-Benoît-Joseph Labre d'Amqui; mais enfin, le chemin était fait. Toutefois, sur le lot N^o 43, l'on trouva un autre désavantage facile à éviter, se disait-on. De nouveau, l'on eut recours à Messieurs les Conseillers d'Amqui, lesquels, le 11 juillet 1895, à une séance régulière, se voient proposé « par M. Paul Dubé, secondé par M. Fabien Bossé, que le procès-verbal de M. Rodolphe Blais soit de nouveau amendé en ce sens que le chemin passant sur le lot N^o 43, du deuxième rang, soit détourné, en le faisant passer dans la ligne entre les lots N^{os} 42 et 43, jusqu'au chemin de front dans le troisième rang, distance d'environ 10 à 11 arpents, pour continuer ensuite dans ce dernier chemin de front vers le Bord ». Séance tenante, M. Joachim Guellet est nommé pour dresser

un procès-verbal de ce nouveau tracé. On se mit aussitôt à l'œuvre, et en peu de temps, la route fut faite; le chemin du fronteau sur le lot de terre de M. Damase Charette, détourné du côté Sud de sa maison, et, malgré l'opposition de certains qui auraient préféré voir cette route se continuer au fronteau du quatrième rang pour, de là, suivre ce dernier chemin, un pont fut construit sur le Ruisseau Sauvage, et la voie était libre.

En 1896, comme nous l'avons déjà vu, arrivèrent les premiers Acadiens venus des Iles de la Madeleine, pour s'établir sur les terres des troisième et quatrième rangs du canton Humqui, dans les limites de la nouvelle mission de Saint-Edmond. Eux aussi, pour se rendre à leurs campements, durent passer à travers le grand bois. Comme ils avaient connu le dévouement de leur ancien représentant à la Chambre des Communes, l'Honorable E.-J. Flynn, ils firent appel à sa générosité. La réponse fut qu'il leur était octroyé la somme de \$ 400,00.

Quatre cents piastres, c'était bien peu, si l'on songe qu'il fallait commencer par abattre le premier arbre sur une longueur d'un mille, et traverser des endroits marécageux; mais l'on employa si bien cette modeste somme qu'une route passable fut établie à partir de la station du chemin de fer, au fronteau du troisième rang, en suivant la ligne entre les lots N^{os} 31 et 32, et que l'on a pu même enlever le bois du chemin du fronteau, jusqu'au lot N^o 27 appartenant à M. Raphaël Turbide.

Les autres colons établis sur les lots, à partir du

N° 19, ne pouvant suffire par eux-mêmes à ouvrir ce fronteau qui traversait des lots appartenant à la Couronne, voulurent tenter d'obtenir l'aide du conseil de la paroisse d'Amqui, qui, encore à cette époque, avait juridiction sur tout ce terrain renfermé dans les limites de sa municipalité. Aussi, le 1^{er} mai 1899, à une séance du sus-dit conseil, il était « proposé par M. Didyme Lavoie, secondé par M. Nazaire Richard et autres, que la demande d'un chemin entre les rangs II et III, du canton Humqui, depuis le lot N° 32 au lot N° 19, soit prise en considération »; ce qui fut adopté. Et le 7 août de la même année, M. Nazaire Richard était nommé par le conseil d'Amqui inspecteur pour ce bout de chemin demandé, avec ordre de suivre le procès-verbal de M. Joachim Ouellet. Mais le 2 octobre suivant, il fut proposé par M. Napoléon Roy secondé par M. Didyme Lavoie, qu'à la demande de M. Louis Saint-Laurent, « un avis public soit donné pour changer le chemin entre les II et III rangs, sur les lots N°s 32 et 33, aux fins d'entendre l'idée des intéressés ».

La question de ce chemin fut prise en si grande considération par les Messieurs du conseil d'Amqui, qu'ils réfléchiraient encore sur l'opportunité de la chose, si les colons ne se fussent contentés de leurs propres forces et n'eussent mis la cognée à l'arbre sans plus de délais. En effet, le 6 novembre de la même année, toujours à Amqui, il est « proposé par M. Charles Vien, secondé par M. Didyme Lavoie, que le procès-verbal des II et III rangs du canton Humqui, depuis le lot N° 32 au lot N° 19, soit « cancelé »

d'ici au mois de mai 1900 ». Ce qui fut adopté; et il ne fut plus mention de ce chemin pour ces Messieurs puisque les cahiers des rapports des séances du conseil de Saint-Benoît-Joseph Labre d'Amqui ne nous disent plus rien à ce sujet.

Les chemins étaient plus que nécessaires, et l'on s'en occupait activement (les colons du moins), mais l'éducation des enfants l'était certes pour le moins autant; et tous ces gens accoutumés à voir leurs enfants fréquenter la classe, gémissaient de n'y pouvoir rien. Les mamans surtout, trouvant les mousses un peu trop turbulents, maugréaient tout en « huchant » le grand frère qui faisait « brailler » le petit. Le soir, lorsque le père était revenu de l'abbatis, la question se posait et se discutait. Certes, l'on comprenait l'importance de l'instruction des enfants, mais il fallait trouver le moyen d'amener Messieurs les Commissaires de la paroisse d'Amqui, à accorder une école, ce qui était tout un problème, affirme-t-on. Enfin, une requête est préparée, signée par tous les intéressés, puis présentée à la Commission scolaire d'Amqui.

A une réunion de celle-ci, tenue le 19 juillet 1897, il est « proposé par M. Didyme Lavoie, secondé par M. Herménégile Saint-Laurent qu'il soit accordé une école au Lac-au-Saumon, dans le comté de Matane, canton Humqui, dans le premier rang, et que la dite école soit au centre autant que possible du dit arrondissement, qu'il soit alloué pour le logement de la classe, le chauffage compris \$ 10,00, et qu'il soit

accordé \$ 50,000 pour l'institutrice pour la présente année », ce qui fut adopté.

Il est alors alloué \$ 60,00 pour une école; c'était tout un trésor!... Allez-y donc aujourd'hui pour le même prix!... A la même séance, il fut proposé par les mêmes, que M. Paul Dubé fût nommé pour régir la dite école; et demoiselle Céline Thériault, fille de Polycarpe et sœur de Julien, venue des Iles de la Matapédia. Ça et là, sur les lots intermédiaires, se faisait dans une salle de la maison de M. Joseph Gaze, sur le lot de terre N° 35.

Nos gens, enfin, avaient une école, mais pas encore de maison spéciale pour les classes; sur de nouvelles instances faites par eux, le 1^{er} août 1898, à une assemblée des Commissaires, il est « proposé par M. Didyme Lavoie, secondé par M. Octave Blanchet, qu'il soit accordé et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de donner un avis public, dimanche 8 août, pour l'ouverture d'une soumission pour la construction d'une maison d'école dans l'arrondissement N° 8 au Lac-au-Saumon, et le dimanche 14 août à la porte de l'église ».

Ces procédures terminées, la construction est adjugée à M. Napoléon Chenel, pour la somme de \$ 147,00. Il était dit que cette construction devait avoir les mêmes dimensions et être construite de la même manière que celle des N^{os} 6 et 7 de la municipalité d'Amqui, que tous les contribuables du dit arrondissement devaient fournir tout le bois de charpente et qu'elle devait être construite le plus tôt possible. M. Elzéar Michaud, à une assemblée du

9 octobre de la même année, était nommé inspecteur de la nouvelle maison d'école.

Quand tout fut prêt, demoiselle Delphine Tremblay fut engagée comme maîtresse, avec le salaire de \$ 80,00 pour l'année.

Cette maison n'était pas d'un style bien riche, mais elle était bonne et suffisamment grande pour abriter tous les enfants qui pouvaient s'y rendre. En 1907, devenue trop étroite, elle fut remplacée par la bâtisse actuelle, de 25 pieds sur 56, à deux étages, construite et sise en face de l'église; et M. Robert Saint-Laurent, pour quelques centaines de piastres, en devint l'acquéreur.

En 1888, pour la première fois, on vit un bateau à vapeur naviguer sur le Lac-au-Saumon. Il ne payait pas de mine, mais ne manquait pas de qualités et de solidité. La coque était faite d'un vieux chaland long d'une trentaine de pieds qui avait vu le jour à Saint-Romuald et qui avait, lui aussi, jugé bon d'émigrer. Tout le mécanisme avait été construit sur place et était l'œuvre de M. Hubert Paradis, de vieille date expert en ces sortes de travaux. Ce bateau destiné au remorquage des billots et des chalands servait à faire passer d'une rive à l'autre le bois scié. Il a été depuis remplacé par un autre aux lignes quelque peu plus élégantes, à l'allure moins lente, et qui, peut-être à cause des étincelles qu'il vomit par son tuyau, et qui menacent de vous griller vif, a reçu le nom significatif de « Brulot ». Tel qu'il était, il n'en fut pas moins l'ancêtre de toutes les chaloupes et bateaux à gazoline et à vapeur que nous voyons,

durant la belle saison, sillonner en tout sens les eaux du Lac-au-Saumon.

Parmi ces derniers, citons le « P. B. » bateau à vapeur de la Compagnie Price, construit en 1915; le « B. C. » bateau à essence, de la Brown Corporation, lancé en 1919, et vendu à la Sainte Lawrence en 1922, et transporté sur les eaux de la rivière Matapédia, à l'endroit appelé: « Baie Saint-Laurent »; et le petit « Palais flottant » de la Compagnie Fenderson, le roi des petits bateaux à gazoline, qui en 1920, a émigré de je ne sais où, pour venir naviguer sur les eaux limpides et ensoleillées de notre beau Lac-au-Saumon.

CHAPITRE VIII

RETOUR EN ARRIERE. — LES PREMIERS COLONS. —
UN VIOLONEUX. — AVIS AUX LUTHIERS.

Avant de poursuivre plus avant cette étude, il ne me paraît pas superflu d'esquisser à larges traits le tableau rétrospectif de ce qu'était le Lac-au-Saumon, cinq ou six ans avant la fin du siècle dernier. Les différences qu'on remarquera entre ce qu'il était alors et ce qu'il est devenu, donneront la mesure du progrès accompli durant ces vingt-cinq ans.

Sur toute la rive Sud du Lac, quatre lots seulement étaient occupés, c'est-à-dire sur lesquels on tenait feu et lieu; c'était ceux de Louis Saint-Laurent, de Joseph Saint-Laurent, son frère, de Joseph Banville et de Jean-Baptiste Poitras; en tout quatre maisons. Une cinquième avec ses dépendances s'apercevait un peu plus loin : celle de Paul Dubé, mais située sur un lot aboutissant non pas au lac, mais à la rivière Matapédia. Ça et là, sur les lots intermédiaires, se remarquaient quelques timides essais de défrichement, que ne ponctuait aucune habitation. La seule

route de sortie se dirigeait vers Amqui, où se trouvaient les plus proches magasins et la plus prochaine église. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, le seul point d'arrêt du chemin de fer était situé presque à l'extrémité Est du Lac-au-Saumon, le long de la voie d'évitement appelée dans les horaires « Paradis Siding ». Comme aucune route terrestre ne conduisait à cet endroit, il n'avait guère d'utilité depuis que la scierie Edson Fitch était fermée.

Presque partout, la forêt restait souveraine maîtresse du terrain; quelques champs et quelques abattis de forme irrégulière marquaient seuls qu'une guerre à mort était engagée contre elle « par le fer et le feu », et que, par-ci, par-là, elle avait dû céder du terrain.

Sur la rive opposée, l'animation était un peu plus grande, parce que le chemin Matapédia, qui longe de près, était la seule voie de communication entre Amqui et Causapschal, deux paroisses déjà assez populeuses. Quant à la population riveraine, avant l'arrivée de la famille Paradis, elle logeait toute en quatre maisons.

Vis-à-vis de la tête du lac se voyait la maison de M. Victor Poitras, fils de Jean-Baptiste, qui cultivait deux lots dont le défrichement avait été poussé jusqu'au pied de la montagne et dont le rendement pouvait presque faire vivre le propriétaire. A la limite de ces lots commençait un long « portage » qui se continuait jusqu'à l'ancienne scierie Edson Fitch, restée debout bien que presque toutes les machines eussent été enlevées. Par une extension

assez curieuse du sens de ce mot, « portage » est le nom qu'on donne ici communément à une étendue de route ombragée qui longe une rivière où un lac. Tout près du moulin, Mme Pineault, veuve d'un pilote, habitait avec son fils Honorius, la maison construite quelque vingt-cinq ans auparavant par Angus Arsenault. Elle avait tenu une pension pour les hommes qui avaient construit le moulin, puis pour ceux qui y avaient travaillé pendant les trois années suivantes. Le moulin fermé, se trouvant bien, elle avait continué d'y vivre, une pension viagère que lui servait l'Association des Pilotes suffisant presque à sa subsistance.

Du reste, son fils Honorius s'était trouvé sur place un emploi : il était « partageur » pour un club de pêche formé d'employés de chemin de fer de Campbellton qui tenait en location les Lacs à Pitre et Rouge. A un signal convenu, Honorius allait chercher en canot les clubmen arrivés sur l'autre rive par un train matinal, chargeait sur une « barcagnole » leurs provisions et agrès de pêche, y attelait sa fidèle jument, et en route pour le Lac-à-Pitre, soit quatre milles à travers bois par un sentier de traqueur, aujourd'hui obstrué, qui ouvrait tout près de là. Il avait sa petite part des truites pêchées, une large part des provisions de bouche ramenées de l'excursion, une lampée de gin ou de scotch et un petit salaire fixe comme gardien, plutôt honoraire qu'actif des deux lacs susnommés. Il récoltait dans un petit défriché voisin assez de patates pour sa nourriture et pour celle de son grand cochon roux ;

sa jument trouvait sa pâture le long de la route. De goûts plus que modestes, il ne lui en fallait pas davantage pour vivre heureux, à une époque où le coût de la vie était si bas comparé à ce qu'il est devenu.

Un arpent plus loin, de l'autre côté du ruisseau, se creusait, plutôt que ne s'élevait, la demeure du père Anselme Lapointe, qui y vivait avec sa femme et son fils Baptiste. Ce logis, digne en tout point des troglodytes, était bien la plus étrange construction que l'on pût voir. Bien qu'à demi enfouie sous terre, et pas plus grande que la maison, elle était en toute saison égayée par le violon de Baptiste, le violoneux du canton, qui faisait de son mieux pour montrer que le talent musical peut se développer en dehors des grands centres.

Au bout d'un portage de quelques arpents se dressait, tout au bord du lac, une maison plutôt confortable qu'y avait construite M. Edson Fitch et qui lui servait de logis lorsque, tout en visitant ses propriétés, il venait s'y livrer à son sport favori, la chasse. A l'arrivée de la famille Paradis, en octobre 1895, elle était habitée par M. Joseph Guimont, gendre de la veuve Pineault, qui dut céder la place pour se bâtir, tout près de là, un camp qu'il devait occuper pendant une couple d'années.

Il fallait ensuite traverser un autre portage long de près d'un mille avant d'arriver à une autre habitation, celle d'Onésime Desroches arrivé au printemps 1895 du lointain comté d'Yamaska et qui s'était établi avec sa famille sur les lots N^{os} 42 et 43,

qui aboutissaient à la rivière Matapédia, à moins d'un mille de la décharge du lac.

M. Onésime Desroches était un habile pêcheur; il s'entendait fort bien à capturer les gros touradis qui étaient alors assez abondants, mais qui ont fini par disparaître presque complètement de nos parages. Il était aussi un habile ouvrier; il se monta, à un bout de sa maison, une petite boutique où il s'occupait l'hiver à fabriquer des manches de hachie et divers autres outils. Assez bon violoneux, il s'amusa, une fois, à faire, tout en tremble, un violon qui, sans être un Stradivarius, avait, paraît-il, fort belle apparence et une sonorité riche et pénétrante. Avis aux luthiers que le renouvellement d'une telle expérience pourrait tenter.

Tel est l'aspect que présentait le Lac-au-Saumon à cette époque déjà lointaine; une vaste solitude forestière où quelques colons de bonne volonté, escomptant l'avenir, avaient pratiqué quelques trouées. Au milieu, une superbe nappe d'eau, vaste miroir où se reflétaient les montagnes aux lignes harmonieuses qui l'encadrent. Le grand silence n'était troublé que par le passage des trains et par le cri strident, étrangement modulé, des huards alors très nombreux. Ces superbes oiseaux aquatiques, pourchassés, ne se font plus guère entendre, et c'est une note pittoresque de moins dans le paysage.

Cette paix, ce silence, cette tranquillité presque cénobitique n'était pas sans charme et ceux qui l'ont connue n'y pensent pas sans une pointe de regret. Mais ce charme était beaucoup plus que com-

pensé par de multiples inconvénients : il fallait aller jusqu'à Amqui pour trouver un prêtre, un médecin, un marchand, un bureau de poste, une gare de chemin de fer, et les chemins pour s'y rendre n'étaient pas toujours des plus invitants. Cette situation ne commença à s'améliorer graduellement que vers 1903, et ce n'était vraiment pas trop tôt.

A partir de 1896, la rive Nord se colonisa rapidement, si bien que vers 1900, il ne restait plus de lot jusqu'à la limite actuelle de Causapschal, qui n'eût trouvé preneur.

Au printemps de 1897, arrive de Souris, Ile-du-Prince-Edouard, M. Jean Cuyan, qui s'assure aussitôt la possession du lot double N° 50, où sa famille vient le rejoindre dès qu'un logis lui a été hâtivement préparé à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'école de l'arrondissement N° 5, construite en 1913.

M. Cuyan est un breton, originaire de la contrée de Saint-Malo, ce repaire de loups de mer que nous connaissons par la chanson comme beau port de mer et, par l'histoire, comme la ville d'où partit Jacques Cartier pour venir prendre possession du Canada au nom du roi de France. Tout jeune encore, il fait son apprentissage de marin dans la navigation côtière; le seul fait d'armes, si c'en est un, auquel il prend part, est le blocus de Venise en 1859, pendant la guerre avec l'Autriche. Rendu à la vie civile, il continue à naviguer en haute mer, et, sur un navire de commerce, se rend jusqu'aux Grandes Indes. Une femme disait de son mari qu'il avait couru l'Afrique et l'Amérique, qu'il avait été jusqu'au Lac-Saint-Jean;

lui, tout en sillonnant bien des mers, ne met cependant jamais les pieds au Lac-Saint-Jean. Devenu veuf d'un premier mariage, il émigre en 1896, à l'Ile-du-Prince-Edouard et refait de la navigation côtière. Plus tard, il se construit une goélette, à bord de laquelle il touche tous les ports d'attache du Golfe. Pendant un voyage à Terre-Neuve, il se marie. Après un naufrage où il perdit sa goélette et où, par surcroît, il pensa perdre la vie, parvenu à un âge approchant la soixantaine et fatigué de cette vie aventureuse, il décide de s'astreindre à une vie plus sédentaire.

Arrivé au Lac-au-Saumon, il eut vite fait de montrer qu'il était un colon sérieux; le défrichement de son lot ne lambina pas et il sut, avec l'aide de ses fils, mettre en culture une belle étendue de terre.

Son lot était divisé entre ses deux fils : Emmanuel et Georges et sur ses vieux jours (il est mort le 19 janvier 1925), il a eu la satisfaction de voir sa propriété tomber entre bonnes mains.

Le lot voisin, N° 51, d'abord concédé en 1897 à M. Hubert Paradis, qui voulait y attirer des familles où il pût se fournir d'ouvriers de son choix, fut cédé en 1900 à M. Lucien Briand, lors de son arrivée avec sa famille des Iles de la Madeleine.

M. Lucien Briand était né de parents français sur une des Iles du groupe Saint-Pierre et Miquelon. Parvenu à l'âge d'homme, il était passé aux Iles de la Madeleine, où il avait pris femme et avait élevé une nombreuse famille. Plein de courage, ce brave colon s'était construit une grande et bonne maison,

il avait abattu une assez large lisière de forêt et il s'apprêtait à s'y ouvrir un plus vaste « désert », lorsque, en 1905, la mort vint inopinément contrecarrer ses projets.

La propriété échut à son fils Léonidas, qui en céda fraternellement une partie à son beau-frère M. Camille Saint-Pierre, lors du mariage de celui-ci à sa sœur. Ces deux co-propriétaires préférèrent à la culture de la terre le travail industriel, où leur spécialité commande un bon salaire; les diverses ressources qu'ils tirent de leur terre n'en constituent pas moins pour eux un précieux appoint.

Les lots N^{os} 52 et 53 eurent pour premiers occupants, en 1898, le père Clément Cormier et ses cinq fils : William, Henri, Octave, Joseph et Philippe. Un seul d'entre eux, Henri, était marié. Une pareille escouade de grands et vigoureux garçons auraient dû faire reculer la forêt à vue d'œil et s'y tailler en peu d'années un beau et fertile domaine. Il n'en fut rien cependant, sans doute parce qu'aucun d'eux n'était de l'étoffe dont on fait les bons cultivateurs. Après d'assez bons commencements, le défrichement devint languissant et on les vit s'y adonner de moins en moins, d'autres occupations ayant acquis leur préférence. En 1905, ils jetaient le manche après la cognée, c'est le cas de le dire, et vendaient leurs deux lots à M. Jules Bouchard, des Eboulements, au comté de Charlevoix.

Celui-ci, vieux cultivateur habitué à ne voir que des terres faites d'un bout à l'autre, n'entendait pas garder indéfiniment à dix pas de sa grange du bois

debout ou de noires rangées de souches se touchant des coudes comme des soldats lancés à l'attaque. Pour le vrai cultivateur la forêt n'a d'attraits que vue de loin; quand elle se tient trop près, selon l'expression vulgaire, elle lui « pue au nez » et il n'a de cesse qu'il ne l'ait fait déguerpir. Ainsi a fait cet homme; il l'a poussée, la hache dans les reins, déjà fort loin de ses bâtiments de ferme, agrandissant d'autant ses pâturages et ses terres de labour.

En tout cela il a été aidé tour à tour par ses deux fils Edgar et Ludger qui n'auront sans doute pas à le regretter; lorsque l'âge forcera leur père à prendre sa retraite, ce qui n'est apparemment pas près d'arriver, il remettra à ses héritiers une vaste et riche propriété que les cultivateurs des alentours pourront leur envier (1).

M. Jules Bouchard est décédé accidentellement d'une ruade de son cheval, le 15 juin 1926 et il laisse son épouse héritière de ses biens.

CHAPITRE IX

MAUVAISE COUTUME. — POURQUOI PAS? — LES PREMIERS COLONS. — TRISTE CONSEQUENCE.

Dans le chapitre précédent, nous avons dit deux mots de l'habitude prise par l'habitant canadien-français, et plus particulièrement par le colon, de traiter la forêt en ennemie : cet instinctif sentiment d'hostilité qui, jusqu'à un certain point, s'explique par les luttes acharnées qu'il a du entreprendre contre elle pendant plus de trois siècles. Mais cela ne justifie pas de pousser l'aversion jusqu'au point de ne laisser subsister autour de lui aucun vestige de la forêt primitive, se privant ainsi, lui et ses animaux, d'ombrage et de protection contre la violence des vents. Par suite il ne peut faire sienne cette touchante parole du bon vieillard de La Fontaine : « Mes arrière-neveux me devront cet ombrage », et c'est bien regrettable. Tout comme lui-même, ses arrière-neveux devront s'en passer ou se planter des arbres dont la génération suivante aura le lointain bénéfice.

Non moins regrettable est-il que cette beauté na-

turelle qu'est un arbre bien venu soit détruit sans nécessité. A défaut d'utilité n'eût-il pour lui que les mouvantes splendeurs dont le revêtent le printemps et l'automne et qui sont une caresse pour les yeux, que cela devrait suffire à vous le faire laisser debout le long des routes, en bordure des champs, autour des habitations ou encore en bosquet à des endroits appropriés.

On raconte que le premier soin des Mennonites qui s'établissent dans les prairies de l'Ouest, est de planter des arbres autour de leurs bâtiments de ferme.

Le premier soin de nos colons est ordinairement de raser jusqu'au dernier arbre du terrain où s'élèveront les leurs. Cette différence de conduite n'est pas à leur louange car elle n'est la marque ni de bon goût, ni d'intelligence, encore moins de prévoyance.

Le mal n'est pas particulier à notre région; il est plus ancien qu'elle et s'étend à la plus grande partie de la province. C'est presque un travail national.

Pourquoi faut-il que dans tant de gros villages et de petites villes aux allures prétentieuses, ne se voie pas un seul arbre digne de ce nom?

On prêche aujourd'hui le reboisement forestier, de crainte de voir s'épuiser l'une de nos précieuses ressources naturelles. On devrait également prêcher, dans un but d'ornementation et d'hygiène, le reboisement de nos villes et de nos villages où, en fait de plantation, on ne connaît guère que celle des poteaux de télégraphe et de téléphone.

Quelqu'un, en promenade à Bruxelles, écrivait à

un ami, lui disant : « Ça manque un peu de poteaux, mais autrement c'est très joli ». Dans nos villages, ça ne manquera jamais de poteaux. Avec autant d'arbres que de poteaux n'est-il pas vrai que ce serait beaucoup plus joli?...

Après ces réflexions qui, je l'espère, ne paraîtront ni intempestives, ni déplacées, nous allons faire connaissance avec un autre coin de la paroisse; je veux parler des sept lots qui s'étendent de la décharge du lac à la limite de Causapscal.

Ce fut le père Anselme Lapointe, qui en 1895, aidé de son fils Baptiste, fit les premiers abattis sur les lots N^{os} 44 et 45. Tout en résidant, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à un demi mille de là, il défriche à petites journées, la riche pointe de terre noire qui s'arrondit en quart de cercle entre le lac, la rivière et le chemin Matapédia. Au printemps de 1898, il se construit une maison qui a servi d'habitation à tous ceux qui se sont succédés dans la possession du lot N^o 54.

En 1905, M. Anselme Lapointe, mal secondé par ses fils et devenu trop vieux pour en tirer parti, cède ses droits sur le lot N^o 45 à M. Alexandre Tardif. Celui-ci, qui n'avait de « tardif » que le nom, tripla en peu d'années l'étendue des défrichements existants à son arrivée. Il a laissé des traces durables de son passage en incendiant par des feux d'abattis imprudemment allumés, de larges étendues de bois debout sur les lots voisins.

Il ne fit pas sur ce coin de terre un bien long séjour. Son successeur M. Eustache Lévesque devait se

montrer plus persévérant, et tout indique chez lui l'intention bien arrêtée d'arriver à tirer de sa terre de quoi subvenir aux besoins de sa nombreuse famille.

Le lot N° 44 a, lui aussi, changé de mains plusieurs fois pour échoir définitivement à M. Pierre Gauthier, qui fut le premier à y construire une maison.

Nous avons vu plus haut que les lots N° 42 et 43 avaient été concédés à M. Onésime Desroches dès le printemps de 1895. Ce courageux colon n'y fit pas un long règne car il mourut à l'automne de 1900 ne laissant que des enfants en bas âge. La veuve, en se mariant trois ans plus tard à M. Joseph Saint-Pierre, a, tout en retrouvant un toit où rassembler ses enfants, donné un digne continuateur au travail de défrichement et de culture entrepris par son premier mari. Elle devait de son côté se spécialiser dans la culture des légumes qui, dans l'excellent terreau dont elle dispose, viennent admirablement.

En mars 1896, arrivait en voiture, de Saint-Eugène, comté de Richelieu, un nommé Gosselin, qui, sans avoir beaucoup cherché, arrêta son choix sur le lot N° 41. Après la fonte des neiges, il s'y construisait une petite maison en pièces équarrées à la hache, mais sans y mettre ni porte ni fenêtres, les ouvertures restant béantes. Quand sa femme arrivée un peu plus tard, donna naissance à un enfant, la maison était encore dans le même état, c'est-à-dire ouverte à tous les vents. Ainsi exposée aux intempéries et manquant souvent du nécessaire, la malheureuse

jeune femme ne tardait pas à succomber. Et tout cela se passait à l'insu de ceux, qui, renseignés sur un tel dénuement, auraient pu lui porter secours. Quant à Gosselin, ayant vu que, pas plus dans les terres nouvelles qu'ailleurs, il n'est possible de vivre sans travailler, il disparaissait de nos parages un an après la mort de sa femme.

Le lot fut réoccupé en 1906, par M. Pierre Rivard, qui ajoutait la même année à cette acquisition celle du lot voisin, le N° 40. A sa mort il transmet sa propriété à son fils Vital, qui la garda jusqu'en 1917. Il partait alors pour les Etats-Unis, et la vendit à un nommé Donat Martel, industriel de Causapschal. Il y a un peu plus de trois ans, M. Joseph Guimont, que j'ai déjà eu l'occasion de nommer s'en portait acquéreur à son retour du Nouveau-Brunswick, et nous le voyons depuis essayer de tirer le meilleur parti possible de ce terrain assez peu favorable à la culture.

Nous voici parvenu au dernier lot de la paroisse du côté de Causapschal, le lot N° 39. Les premiers à y tenir feu et lieu furent messieurs Joseph Tremblay, Blaise et Edmond Jean, deux beaux-frères arrivés ensemble de Chicoutimi. Ils ne firent qu'y passer, car au bout de quelques mois, ils montaient au troisième rang et s'y fixaient. Vint ensuite le père France Gagnon, qui s'y bâtit la maison et la grange qu'on voit encore; M. Norbert Lacasse en devint ensuite le propriétaire; mais en 1924, il changea sa terre pour la propriété de M. Iréné Tremblay, de Causapschal, qui l'occupe aujourd'hui. C'est un lot qui, à

première vue du moins, semble plus propre à être exploité comme carrière de pierre qu'à être mis en culture.

Voici donc raconté aussi fidèlement que possible, les événements qui se rapportent à la prise de possession et à la première mise en valeur des lots situés dans les limites de la paroisse, le long de la rive Nord du lac et des quelques autres qui leur font suite le long de la rivière Matapédia. Il n'y a là, à la vérité, aucun fait remarquable, rien de saillant, cependant ils ne sont pas dénués d'intérêt. S'il est vrai qu'une paroisse est une famille agrandie, ce sont des souvenirs de famille; à ce titre ils doivent vous être précieux.

Il faut d'autant plus se hâter de les consigner par écrit, qu'à raison même de leur peu d'importance historique, ils seront plus difficilement retenus par la mémoire; il suit de là qu'attendre pour les recueillir qu'aient disparu ceux qui en furent les acteurs où les témoins serait s'exposer à en trouver un grand nombre engloutis à tout jamais dans l'oubli.

CHAPITRE X

ON DEMANDE UNE MISSION. — MESSIEURS LES VICAIRES D'AMQUI SONT CHARGES DE LA DESSERTÉ. — PREMIERS MISIONNAIRES.

A mesure que les colons se groupaient sur les troisième et quatrième rangs, du canton Humqui, Mgr Blais, toujours attentif au développement de notre chère province, comme aussi au salut des âmes, s'enquérât auprès du curé d'Amqui, Messire Léon d'Auteuil, de l'état de chose et de ce qu'il y aurait lieu de faire pour le bien spirituel et temporel de la colonie naissante. Sur le rapport de M. le Curé, Monseigneur s'empresse de répondre à la demande qui lui est faite, et de permettre l'érection d'une école-chapelle, sur la terre de M. Pierre-Olivier Turbide, lot N° 24, sur un promontoire qui domine une partie du troisième rang. C'était en l'année 1899; et les colons, grâce à un bon travail, aidé d'une généreuse somme d'argent qu'ils recevaient de Mgr l'Evêque purent, dès l'automne engager une maîtresse, Demoiselle Céline Thériault, qui avait déjà donné

des preuves de ses talents pédagogiques, et envoyer leurs enfants à l'école.

Au mois de mars de l'année suivante, à l'occasion des « Pâques », Messire Dauteuil, curé d'Amqui, voulut bien se rendre au milieu de la jeune colonie pour y célébrer la première messe dans la maison d'école que les colons avaient si vaillamment construite. A cette occasion, une quarantaine de personnes firent la Sainte Communion. M. le Curé continua à y venir célébrer les saints mystères deux ou trois fois par semaine, entr'autres, le 2 février 1901, pour bénir le mariage de Bruncau Thériault et Marie Lafrance, qui était le premier célébré dans l'école-chapelle.

Les colons, au « petit bonheur », ne pouvaient cependant se faire à une visite si rare du prêtre. Sans doute, le Curé d'Amqui leur donnait toute facilité pour entendre la messe dans l'église de sa paroisse; mais tous ne pouvaient s'y rendre facilement surtout en hiver; bien que cependant ils fissent même l'impossible pour ne pas manquer à ce devoir dominical.

L'on raconte à ce propos mille petits incidents : c'est Oniséphore qui, dans la rafale, perd son casque et... presque la tête; un autre qui mit cinq heures à regagner son campement. Avec cela que, le plus souvent, l'on ne pouvait s'en revenir que très tard dans la soirée. Le bon vieux Curé discourait si longuement; des avis, des conseils et même des reproches; il y en avait tant... voyez-vous!... qu'il n'était pas rare, au beau milieu du sermon, de voir

le bedeau Jean, d'un air magistral, traverser le chœur et la nef pour se rendre sonner l'angelus. Puis, après la messe, juste le temps de se ravigoter un « brin », le catéchisme, les vêpres et, parfois, des assemblées de « dévotes », etc., etc... Les braves! Ils attendaient tout cela. « J'pouvons bien « espérer » un « élan », se disaient-ils; et ils ne quittaient l'église qu'à la fin de tous les « *orems* ».

Ce qui fait qu'à la maison, les « créatures » espéraient leur « homme » tandis que les « mousses », les prières dites, reposaient « mollement » sur la paille un peu dure d'un an passé.

Quand tous étaient réunis, la conversation roulait sur le prône de M. le Curé; malheureusement, au grand désespoir des « gardiennes », la mémoire des vieux était plus courte que celle de leur bon curé.

Pendant ce temps, une requête faisait le tour de la mission et se couvrait de signatures; on demandait une desserte plus régulière. Le 29 septembre 1901, Monseigneur répondait à cette demande par un mandement établissant la desserte de la mission de Saint-Edmond et de celle de Saint-Léon-le-Grand, située le long de la rivière Humqui, et qui se développait aussi assez bien. Dans ce mandement il était dit : « La desserte du troisième rang de la paroisse d'Amqui est placée sous le vocable de saint Edmond, Evêque et Confesseur, dont la fête se célèbre le seizième jour du mois de novembre, suivant le martyrologe romain.

« Dans cette desserte, la principale maison d'école qui y existe maintenant sera agrandie le plus tôt

possible, puis appropriée aux fins du culte sacré. Lorsque la population des habitants de cette desserte sera plus développée et qu'il y aura moyen de pourvoir à la subsistance d'un prêtre, ainsi qu'aux frais de la construction d'une chapelle et d'un presbytère, dans un endroit central que l'Evêque pourra déterminer alors avec meilleure connaissance de cause et plus d'utilité pour les intéressés, la maison d'école qui aura servi jusque-là de chapelle provisoire, restera telle quelle à la disposition de la commission des écoles, pour l'usage de sa destination primitive dans l'arrondissement de la localité.

« Dès que tout aura été préparé convenablement à cette fin, la mission aura lieu le plus souvent possible dans cette desserte, aux jours que M. le Curé aura désignés d'avance. Et à cette occasion, le prêtre fera le catéchisme aux enfants, prêchera la parole de Dieu, célébrera les saints Mystères, administrera les Sacrements, et visitera les malades et les écoles.

« De leur côté, les fidèles résidant dans cette desserte qui seront en état de le faire, devront venir chercher et reconduire à son domicile le prêtre appelé à faire la mission ».

Au commencement de ce décret, il est dit : « La desserte du troisième rang de la paroisse d'Amqui, etc. »; non pas que ce territoire faisait alors partie de la paroisse d'Amqui; mais parce que cette mission se trouvait sur le prolongement du troisième rang de la susdite paroisse; ce qui revenait à dire: « La desserte du troisième rang du canton Humqui ».

Remarquons aussi que le décret dit : « La maison

d'école qui aura servi jusque-là de chapelle provisoire, restera telle quelle à la disposition de la commission des écoles, pour l'usage de sa destination primitive dans l'arrondissement de la localité ».

Par conséquent, cette maison, où se faisait l'office divin, dès les débuts de la mission de Saint-Edmond, n'était pas, comme on semblait le prétendre, une chapelle construite à cette fin, mais bien une maison d'école utilisée comme chapelle, en attendant « la chapelle et le presbytère construits dans un endroit central que l'Evêque pourra déterminer alors avec meilleure connaissance de cause et plus d'utilité pour les intéressés. »

Déjà, le 20 septembre de la même année, Monseigneur avait nommé Messire Alexandre Bouillon, vicaire à Amqui, avec l'autorisation de s'occuper surtout de la jeune mission de Saint-Edmond, ainsi que de celle de Saint-Léon-le-Grand. Tous les mois, le dimanche, le missionnaire se rendait dire la messe dans l'école-chapelle, située au troisième rang de Saint-Edmond; il y faisait le catéchisme et remplissait les autres fonctions de son ministère. Comme il n'y avait pas encore de maison d'école à Saint-Léon-le-Grand, le missionnaire se contenta une fois, durant le temps pascal, au printemps de 1902, de dire la messe dans la maison de M. Hector Desbiens.

Mais, dans cette chapelle de Saint-Edmond, il fallait un chemin de Croix, et le 13 octobre, M. le Curé d'Amqui, ayant reçu de Monseigneur les pouvoirs nécessaires, quelques vieilles images remisées dans le grenier de la sacristie d'Amqui, furent vite brossées

et « retapées »; puis, le 3 novembre 1901, Messire A. Bouillon procéda à l'érection du chemin de Croix; et ces vieilles reliques de l'ancienne chapelle de la défunte mission de Saint-Edmond, ornèrent bientôt les murs jaunis de l'école-chapelle de la nouvelle desserte.

Pendant son séjour à Saint-Edmond, le missionnaire demeurait chez M. Nazaire Richard, à 13 arpents de l'école-chapelle. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, aux premiers jours, Dame Pauvreté semblait trôner en reine dans la jeune mission; aussi le nécessaire faisait-il souvent défaut; cependant, la joie d'avoir un prêtre au milieu d'eux, faisait faire l'impossible aux colons pour bien recevoir le missionnaire. Malgré tout, la misère était si grande et l'occasion de se priver si fréquente, que nous lisons dans les notes intimes du missionnaire le 12 mars 1902 : « Je n'ai jamais connu la misère; aujourd'hui, mon Dieu, vous me l'avez fait toucher du doigt ». Toutefois, « l'homme ne vit pas seulement de pain »; et la consolation de rencontrer une si franche amitié faisait tout accepter de bon cœur.

Le soir, il y avait rendez-vous chez le père Richard; et, après une causerie, on apprenait à solfier, à connaître les clefs, les notes, à distinguer les dièses d'avec les bémols, et à feuilleter convenablement, pour y trouver l'office du jour, de vieux paroissiens aux pages maculées par l'usage. L'on y mit tant de bonne volonté, que messieurs Joseph Poirier, Laurent Cormier et quelques autres purent, le dimanche 10 août 1902, rendre assez bien la

messe du second ton. Ce n'était pas clair comme le « tintement d'un verre de Bohême », ni perlé comme une chanson de rouge-gorge; mais l'on y distinguait facilement la note de pieuse « harmonie » qui vibrait à l'unisson dans tous les cœurs. M. Pierre Turbide agissait comme sacristain; Aubin Richard et trois autres dont la renommée n'a pu conserver les noms, servaient le prêtre à l'autel.

Cette première grand'messe fit une telle impression, que, le soir, au coin du feu, les colons se plaisaient à en rappeler le souvenir, tout en caressant l'espoir d'avoir le prêtre résidant au milieu d'eux. Sans raisonner davantage, n'écoutant que leurs sentiments, ils s'adressèrent à Mgr l'Evêque, qui délégua Messire Joseph Pelletier, alors curé de Saint-Alexis-de-Matapédia, avec instruction de voir à la possibilité de la chose. Le résultat de cette délégation fut que le 8 août, Monseigneur donnait à M. le Curé d'Amqui la permission de dire la messe tous les 15 jours dans la mission de Saint-Edmond, « à moins que des raisons graves dont M. le Curé d'Amqui sera le juge, ne lui rende impossible l'accomplissement de ce devoir ». En même temps, Monseigneur ordonnait l'agrandissement de l'école-chapelle, et Messire Emile Sirois, préfet des études au Séminaire de Rimouski, le 1^{er} septembre 1902, était nommé vicaire à Amqui, tandis que Messire A. Bouillon était envoyé à Grande Rivière, au comté de Gaspé, pour aider le curé malade.

CHAPITRE XI

LES PREMIERS MISSIONNAIRES (suite). — BENEDICTION D'UNE CLOCHE. — PREMIERS SYNDICS. — ON ORGANISE UNE COMMISSION SCOLAIRE ET UN CONSEIL MUNICIPAL. — BENEDICTION D'UNE STATUE. — LES REGISTRES.

L'école-chapelle, agrandie et surmontée d'un clocheton « made in Canada », d'après les plans et devis d'un architecte « en herbe », faisait l'orgueil de la jeune colonie. Mais un clocher sans cloche est « un corps sans âme »; et Monsieur le Vicaire, voulant donner à son curé tout le mérite de l'œuvre, lui suggéra l'achat d'une cloche qui célébrerait au loin la générosité du distingué donateur. Messire d'Auteuil, qui n'aimait guère le bruit à l'entour de sa personne, s'empressa de décliner l'honneur en faveur de M. le chanoine Thivierge, qui, pour quelques dollars, fit venir, je ne sais d'où, une cloche d'une soixantaine de livres, qui fut bénite le 8 octobre 1902, par Mgr Blais, venu pour la circonstance, accompagné de M. l'abbé Léonidas Noël, comme maître des cérémonies. M. le député Donat

Caron y assista, toute la colonie s'y trouva; et l'on revint à Amqui comme l'on en était parti, sans pompe et sans éclat. Monseigneur avait profité de l'occasion pour bénir l'école-chapelle, toute pimpante en sa toilette neuve. Comme elle avait été notablement agrandie, M. le Curé d'Amqui crut devoir procéder à une nouvelle érection du chemin de Croix; c'est pourquoi, après s'être muni de pouvoirs nécessaires à cette fin, il délégua le R. P. Manise, C. SS., prédicateur d'une retraite à Amqui, qui vint faire cette érection, le 13 octobre 1902. Les 22, 23, et 24 du même mois, le même Révérend Père revenait à Saint-Edmond, pour y prêcher un triduum.

La mission prenait alors de l'importance; et les colons pouvaient maintenant profiter du passage du missionnaire pour apporter leurs enfants au baptême. Le premier qui fut admistré dans l'école-chapelle fut celui de Marie-Louise, enfant de M. François Page et de Marie Bélanger, le 16 novembre 1902.

Le 25 du même mois, c'étaient Eusèbe Leblanc et Geneviève Cyr qui venaient sceller leur union au pied de l'autel, en présence du missionnaire, Messire Emile Sirois; mais les registres continuaient à être tenus à Amqui.

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les messes étaient chantées; il ne restait plus qu'à psalmodier les psaumes des vêpres. Sous l'habile direction de Messire Sirois, ce fut bientôt fait; et, le 14 décembre 1902, l'on assistait aux premières vêpres chantées dans l'école-chapelle.

Tout allait donc à merveille « dans le meilleur des mondes »; et la mission de Saint-Edmond, entraînait peu à peu dans la vie paroissiale. Le 10 juin 1903, MM. Joseph Gaudreau, Louis Arsenault et Placide Cyr étaient nommés procureurs de la desserte. La même année, en juillet, s'élevait la « Municipalité scolaire de Saint-Edmond », avec M. Joseph Gaudreau comme président, et MM. Julien Thériault, Pascal Baulieu, John Leblanc et Louis Saint-Laurent, commissaires. A la première séance, le 5 septembre, M. François Lafrance fut nommé secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité; puis, le 12 août, le conseil municipal, constitué sous le nom de « Municipalité de Saint-Edmond »; et MM. Paul Dubé, Joseph Saint-Laurent, Joseph Gaudreau (qui fut nommé maire), Louis Saint-Laurent, Nazaire Richard et Achille Verrault, étaient élus conseillers. A leur première séance, le 19 septembre, les édiles nommèrent M. Joseph-Emile Beaulieu secrétaire-trésorier, à raison de \$ 20,00 pour l'année.

Messire Sirois, tout comme le premier missionnaire, réside d'abord chez M. Nazaire Richard; mais bientôt, il apporte son « lunch » et demeure à l'école-chapelle où il couche sur les bancs. Les ressorts étaient bien un peu durs; mais M. l'abbé avait la vocation cénobitique; et, heureuse nature! n'en souffrait pas trop. Tous les soirs, du reste, les colons qui le pouvaient, s'y rassemblaient pour apprendre le plein-chant (après une partie de cartes, bien entendu); et, comme la soirée, à dessein peut-être, se prolongeait un peu tard, il ne restait au mis-

sionnaire que juste le temps de s'enrouler dans son paletot en fourrure, pour ne pas trop sentir les caresses de la bise qui se fauflait aisément à travers les planches mal jointes, et de sommeiller un peu.

Il vécut ainsi jusqu'au 18 août 1903, alors que Mgr l'Evêque, jugeant sans doute qu'il l'avait bien mérité, le nomma vicaire de M. le chanoine Morissette, à Trois-Pistoles. Le même jour, Messire Stanislas Roy recevait ses lettres de créances pour le vicariat d'Amqui.

Ce dernier fut, après M. le curé d'Auteuil, celui qui fit le plus long séjour à Amqui. Il s'était attaché à la mission de Saint-Edmond et le jour où il dut la quitter, lui fut bien pénible. De cette desserte, il s'était fait comme une paroisse dont il était le curé et il se sentait chez lui lorsqu'il se trouvait au milieu de ses bons colons.

Messire Roy commença, lui aussi, par suivre la vie crucifiante de son prédécesseur; mais bientôt ses pauvres membres n'en pouvant plus, capitulèrent, l'obligeant à trouver un genre de vie plus supportable. C'est alors qu'il fit appel à tous ses amis pour l'aider à la construction d'une chambre dans le haut de l'école, sous le toit.

Au prône de la messe du 5 septembre, il annonce qu'il vient de terminer la visite des trangs de la mission, et qu'il a collecté \$ 45,00 qui seront employés à la construction de la chambre pour le missionnaire. \$ 45,00 ! c'est bien peu, n'est-ce pas; surtout si l'on sait tout l'empressement que l'on mit à répondre à une si juste demande; ce qui prouve que

nous avons raison de dire que dans la Jeune mission de Saint-Edmond, Dame Pauvreté avait, au moins un quasi domicile.

Le missionnaire ne se décourage pas cependant; et, plein de confiance en la générosité de ses amis, et des colons en état de le faire, il annonce qu'il ouvre une liste de souscriptions volontaires pour recueillir la somme nécessaire à la fin qu'il poursuit. Cette fois, il faut croire que les recettes répondaient aux besoins, puisque le dimanche, 15 novembre, au prône de la messe, il remerciait les gens « du dévouement et du zèle qu'il avaient mis pour loger le missionnaire ».

Cette chambre était disposée de manière à y placer deux lits; car Messire Roy aimait la visite de ses confrères; et il savait les appeler en temps opportun, surtout lorsqu'il s'agissait d'une cérémonie particulière.

La première visite que mentionne le cahier des archives de la mission, fut celle de M. l'abbé J.-A. d'Amours, alors supérieur du séminaire de Rimouski, à l'occasion de la bénédiction d'une statue de Saint-Antoine de Padoue. Ce grand saint a la réputation de faire trouver ce qui est perdu; c'est peut-être pour cela que les « vieilles filles » l'ont en si grande estime. Je ne crois pas me tromper en disant que dans toutes les églises du Canada, nous pouvons voir sa statue, don généreux d'un particulier qui paie à sa manière une dette contractée envers ce grand Thaumaturge.

Donc, c'était compris, la chapelle de la mission

de Saint-Edmond devait avoir la statue de saint Antoine; elle fut donnée, m'assure-t-on, par M. Mélème Richard, employé à Montréal, fils de Onésime Richard et de Judith Cormier, des Iles de la Madeleine.

A la demande du missionnaire, Mgr Blais, le 22 septembre 1903, répondait : « Je vous autorise à bénir solennellement, suivant la formule du Rituel Romain, soit par vous-même, soit par le ministère d'un autre prêtre qui pourra être invité à cette fin, la statue de saint Antoine destinée à la chapelle de Saint-Edmond. Et après cette cérémonie, vous aurez soin d'en dresser acte dans le registre des archives de la chapelle de la mission. Je permets aussi qu'un tronc soit placé devant cette statue et que les aumônes versées dans ce tronc servent à pourvoir la chapelle des choses nécessaires au culte sacré. »

La bénédiction eut lieu dans l'après-midi du dimanche 3 octobre, après les vêpres, comme il est dit dans l'acte suivant : « Le 3 octobre 1903, nous, sous-signé, avec l'autorisation de Mgr André-Albert Blais, évêque de Rimouski, lequel donna le sermon, à la suite des vêpres et avant la bénédiction, et presque tous les fidèles de la mission étant présents, dont plusieurs ont signé avec nous, lecture faite ».

Ont signé : A. Lamontagne, F. Lafrance, P.-O. Turbide, Stanislas Roy, prêtre, vicaire.

Mais la chambre n'étant pas encore prête, n'avait pu abriter l'hôte distingué; c'est à Messire Zénon Gendron, professeur lui aussi au Séminaire de Rimouski, que reviendra l'honneur, le premier, de vivre sous le toit du vaillant missionnaire; et le len-

demain, 15 décembre 1903, il fit le sermon à la messe du dimanche, comme l'avoue la note suivante : « M. Gendron vient faire une visite à M. le vicaire Roy, dans la mission de Saint-Edmond, et donne le sermon : commentaire de l'Évangile du jour sur l'humilité. Il s'en va le lendemain, heureux et content ».

Disons tout de suite que c'est à Messire Roy, le 15 janvier 1905, que revient l'honneur d'avoir, le premier, ouvert les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la mission, par le baptême de Joseph-Célestin, fils de Cajetan-Lafrance et de Françoise Arsenault, né le 7 du même mois. Le parrain était Grégoire Thériault; et la marraine Judith Arsenault, oncle et tante de l'enfant.

C'est à partir de cette date que nous conservons les registres dans la paroisse.

CHAPITRE XII

« O CRUX AVE ». — DESAPPOINTEMENT. — ANNEE JUBILAIRE. — « L'AMOUR ET LA MORT S'Y PROMENENT ». — VISITEURS DISTINGUES. — OU L'ON VOIT L'EFFICACITE DE LA PRIERE LITURGIQUE. — « HOSANNA FILIO DAVID ». — « POUR LA PREMIERE FOIS ». — DEPART DE MESSIRE ROY.

Il est une coutume pieuse et séculaire que nos ancêtres, les Bretons et les Normands, apportèrent du « doux pays de France », c'est celle d'ériger des croix sur les bords des routes et des chemins de concession.

Ce touchant témoignage de « la foi de nos Pères » s'est heureusement conservé jusqu'à nous. Dès qu'un groupe de colons canadiens français s'établit quelque part, l'on voit tout de suite s'élever une croix, au pied de laquelle, les dimanches et fêtes, l'on se rassemble pour prier.

Messire Roy ne pouvait alors qu'encourager cette louable habitude; aussi, au prône de la messe du dimanche, le 15 mai 1904, exhorte-t-il ses colons à préparer des croix pour les fronteaux des troisième

et quatrième rangs. Le 12 juin, revenant à la charge, il dit : « Si vous plantez des croix cette semaine, je les bénirai à la prochaine mission ». Cet appel fut écouté, car le 20 du même mois, à la demande du missionnaire, Mgr Blais répondit : « J'apprends avec bonheur, par votre lettre du 17 de ce mois, que vos vaillants et pieux colons de la desserte de Saint-Edmond ont érigé des croix sur les chemins des différents rangs de concession où ils résident. Ainsi donc je m'empresse de conférer à M. le Curé d'Amqui, ou à son Vicaire ou à tout autre prêtre qui pourra être invité à cette fin, la faculté de bénir solennellement ces croix, suivant la formule du Rituel Romain. Après chacune de ces cérémonies, on aura soin de dresser un acte authentique dans le registre des archives de cette desserte ».

Tout étant prêt, le 26 juin, au milieu d'un grand concours de fidèles, après une instruction faite par Messire Saluste Bélanger, vicaire à l'Islet, sur « l'Invention de la sainte Croix par Sainte Hélène, et notre dévotion à la Croix du Sauveur », le missionnaire Messire Roy procéda à la bénédiction de la croix érigée sur le lot n° 30, au III^{me} rang, propriété de M. André Thériault; après quoi, l'acte fut signé par MM. P.-O. Turbide, Raphaël Turbide et Messire Saluste Bélanger, prêtre, et Stanislas Roy, prêtre, missionnaire. Puis la procession se dirigea ensuite vers le IV^e rang, où une autre croix érigée sur le lot de terre n° 31, propriété de M. John Leblanc, attendait la bénédiction. Après une courte instruction donnée par Messire Bélanger, le mis-

sionnaire récite les prières liturgiques, puis l'acte fut signé par MM. John Leblanc, Adelard Jomphe, Achille Verrault, John Bourgeois, Cyrille Bourque, Elzéar Leblanc, Laurent Cormier et Messires Saluste Bélanger, prêtre, et Stanislas Roy, prêtre, missionnaire. De nouveau, les rangs se forment, et l'on revient à l'endroit d'où l'on était parti, pour se rendre au lot de terre n° 20, du troisième rang, mais au fronteau du troisième, propriété de M. Laurent Cormier. Encore là, une troisième instruction par l'in-fatigable prédicateur, et bénédiction de la troisième croix. L'acte, cette fois, fut signé par Messire Saluste Bélanger, prêtre, et MM. Nazare Richard, Joseph Lafrance, Thadée Malaison, Polycarpe Thériault, Oniséphore Gaudet, Louis Arsenault, Alexandre Hubert, Henri Richard, André Thériault, Amédée Thériault, Cajetan Lafrance, Téléphore Lafrance, Laurent Cormier, Bruneau Thériault, Raphaël Turbide, Grégoire Thériault, Célestin Lafrance, Samuel Fougère, John Leblanc, Luce Lafrance, Emélis Turbide, Salomé Thériault, Marie Arsenault, Victoire Arsenault et Messire Stanislas Roy, prêtre, vicaire à Amqui.

Ces pieux monuments sont encore à leur place primitive; mais celui qui fut érigé sur la terre n° 30 du troisième rang, fut renversé par une bourrasque de vent peu ordinaire, en l'été 1919. Une niche attachée au pied de la croix fut mise en miettes, laissant intacte une statue de la Vierge que des mains pieuses y avaient placée. M. Paul Turbide, propriétaire actuel de ce lot de terre, voulant conserver ce souvenir des premiers temps de la colonie, fit un socle en ci-

ment pour y planter la même croix, dans l'espoir d'en assurer l'existence; mais de nouveau, en octobre 1921, elle dut céder devant Borée en furie, pour aller s'abattre sur le sol et ne plus se relever.

Comme on le voit, la mission grandissait « en âge et... en biens » de telle sorte que les colons pouvaient espérer la réalisation de leurs désirs.

Le missionnaire lui-même, plein d'enthousiasme, se berçait d'espoir; et un dimanche, le 21 août 1904, au prône de la messe, il se crut autorisé à faire l'annonce suivante : « Monseigneur demande l'érection canonique avec bornes de la paroisse. Monseigneur demande aussi un terrain patenté pour y fixer la place de l'église et du cimetière dès cet automne »... Il n'en devait rien être cependant; les vues de la Providence étant toutes autres; et le missionnaire ainsi que les colons devaient attendre encore.

Messire Roy, qui ne voulait que le bien de sa desserte, n'en continua pas moins l'organisation; et les cérémonies devinrent de plus en plus nombreuses.

Le 21 août 1904, les enfants communiés recevaient le scapulaire de Notre-Dame du Mont Carmel. Cette année-là aussi, le saint Pape Pie X ayant publié une encyclique pour annoncer la grande année jubilaire du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la B. V. M., par Pie IX, Messire Roy, dans l'intérêt de ses « paroissiens », vint lui-même prêcher un triduum préparatoire à la fête du 8 décembre; et, ce jour-là, 240 personnes firent la sainte communion. M. l'abbé Auguste Lessard, du collège de Sainte-Anne-de-la-

Pocatière, appelé pour la circonstance, parla après l'évangile de la messe du jour, « des beautés de l'âme de Marie ». Dans l'après-midi, le vaillant hôte du non moins zélé missionnaire, chanta les vêpres et le « Te Deum », puis Messire Roy, au nom de toute la colonie, lut un acte de consécration à la Vierge Immaculée.

Les visites étant faites dès le 2 octobre, et les autres conditions remplies, tous avaient pu profiter de la grande indulgence dite du Jubilé.

Comme à cette occasion, les RR. PP. Brousseau, prieur des Dominicains, et Marion, prêchaient une retraite à Amqui, et y organisaient l'archiconfrérie du Saint-Rosaire, le 30 octobre, les habitants de Saint-Edmond purent se faire inscrire et faire partie de cette pieuse association.

Messire Roy, nous l'avons dit, aimait sa mission et faisait l'impossible pour être agréable à cette jeune mais vaillante colonie de Saint-Edmond; aussi, le 1^{er} Janvier 1905, voulut-il être au milieu d'elle. Il s'y rend dès la veille. Le lendemain, qui était dimanche, dans l'après-midi, il visite les familles établies au troisième rang, à partir de chez M. Grégoire Thériault et chez M. André Thériault; puis, lundi, il voit celles du quatrième rang et du cinquième où déjà il y avait quelques colons, et termine, le lendemain, par le rang de la station du chemin de fer, à partir de chez M. Louis Saint-Laurent jusque chez M. Alphonse Rioux d'Hypolite.

La question de la future église faisait naturellement le sujet de moult conversation; et le Mission-

naire souvent se faisait interviewer à ce propos. Un bon jour, le 26 février, croyant la chose définitivement réglée, Messire Roy au prône de la messe, s'empresse de communiquer à ses gens ce qu'il vient d'apprendre, en disant : « Monseigneur doit venir au printemps marquer l'emplacement de l'église »... Vaines espérances... « *Non completi sunt dies* »... et il n'en sera rien encore; aussi, un peu plus loin, il a dû écrire : « Il n'est pas venu » ...

Nous voyons bien tout l'intérêt que Messire Roy portait à la desserte de Saint-Edmond; et, n'eût-il tenu qu'à lui, bien vite il y aurait transporté ses « pénates ». Eh! ma foi! c'eût été, il me semble, au grand avantage de la mission, car la présence du prêtre aurait probablement dissipé tous les points noirs qui déjà s'amoncelaient à l'horizon, préparant l'orage futur. Mais, les desseins de Dieu sont insondables; et la divine Providence en décidait autrement puisque l'Autorité jugeait bon d'attendre. Du reste, il y a de ces opérations délicates qui demandent une grande préparation, beaucoup de savoir faire et de prudence.

Ce qui n'empêchait pas « l'amour et la mort de s'y promener ». Déjà, en 1904, un des premiers colons venus ici, Célestin Lafrance, avait dû céder devant l'Invincible; et le 22 novembre, toute la colonie en deuil l'accompagnait à sa dernière demeure, au cimetière d'Amqui. Aujourd'hui, le 8 mai 1905, c'est le mariage de Léger Fougère et de Marie-Anne Richard, veuve de Edmond Boudreau; puis celui de Roch Bariault et de Julie Mius. Ce sont les deuxième

et troisième mariages célébrés dans l'école-chapelle, ce sont aussi les premiers inscrits dans les registres de la mission. Le dernier mariage béni dans l'école-chapelle, celui de Aubin Richard et Adèle Turbide, le sera le 9 juillet 1907, par le premier missionnaire résident, Messire Alexandre Bouillon.

Le cahier des archives de la mission, le 23 avril 1905, nous dit que les Bons Frères, Rogatien (Marien Baudonnat), Alexis (Jean Mignot) et Octave (Camille Veuillard), de la Croix de Jésus, établis à Saint-Léon-le-Grand, vinrent à leur tour saluer leur missionnaire, à Saint-Edmond.

Comme on le voit, les visiteurs ne manquèrent pas et, pour les colons, c'était un encouragement et un honneur qu'ils savaient apprécier.

L'été de 1905 débuta par une sécheresse inquiétante. En effet, le grain semé dans les abattis, faute d'humidité, tardait à germer; et les colons, sans perdre espoir cependant, — il en faut davantage aux « vieux loups de mer » — n'étaient pas sans quelque appréhension. Puis, comme un malheur ne vient jamais seul, voilà que le feu à demi mort renaît sur les bords du grand bois et se développe rapidement. Bientôt, semblable à une mer en furie, il s'avance en rugissant et envahit toute la forêt. Pleins de confiance en Celui qui, là-haut, sait pourvoir à tous les besoins, les colons, terrifiés, élèvent vers le Ciel leurs mains suppliantes et demandent à la Miséricorde divine d'épargner au moins leurs foyers et leurs semences.

L'on était au 11 juin, le missionnaire; à la suite

de la messe du dimanche, organise une procession et l'on parcourt une partie du chemin de troisième rang, en chantant les litanies des Saints.

Le feu continuait à faire rage et les grands arbres à se tordre avec un gémissement d'enfer; les flammes, sous l'action d'un vent plus intense, s'enroulent, puis se déploient pour couvrir ensuite toute la forêt qui gémit comme sous l'étreinte d'un ennemi qui l'enserme. Le ciel était sourd à toute supplication; à tout prix, il fallait vaincre. Dans l'après-midi, après les vêpres, Messire Roy rassemble les enfants, fait une courte instruction, puis, au nom de ces chers innocents, lit à haute voix un acte de consécration au Sacré-Cœur. Après la cérémonie, attendrissante au suprême degré, tous se dispersent et regagnent leurs foyers. Les témoins assurent qu'alors le ciel était serein et que rien ne faisait prévoir un changement dans la température; mais voilà que, tout à coup, un vent plus fort s'élève; de gros nuages sombres apparaissent à l'horizon, s'avancent avec une rapidité étonnante et bientôt couvrent tout le firmament; puis, sans donner aux gens le temps de se rendre à leurs demeures, voilà que les éclairs sillonnent les nues, le tonnerre gronde, les cataractes du ciel s'ouvrent et la pluie tombe à torrent. Il plut ainsi l'espace d'au moins deux heures. Le bon Dieu avait écouté la prière de son église et la voix suppliante de ses enfants.

Le soir, à 7 heures, un autre rendez-vous à la chapelle; mais cette fois pour remercier la divine Miséricorde, en faisant pour la première fois, devant

le Très Saint Sacrement exposé l'heure solennelle d'adoration. Cet acte sublime de reconnaissance fit une telle impression sur tous les assistants qu'ils en conservent encore le touchant souvenir.

Ce même jour, au prône de la messe, le missionnaire avait annoncé que le jour de la Fête-Dieu, il viendrait faire la grande procession; ajoutant qu'il fallait s'y préparer. Ce qui ne manqua pas; et les esprits encore sous le coup des impressions diverses produites par la crainte et la reconnaissance étaient enthousiasmés par l'annonce de la première procession du Saint Sacrement dans la mission. L'on fit deux reposoirs : l'un chez M. Pierre Turbide, où l'on se rendit en passant par le vieux chemin qui se trouvait quelques pieds plus bas, pour revenir par le chemin neuf, et l'autre reposoir chez Dame Veuve Célestin Lafrance, à quelques arpents à l'Ouest de la chapelle. C'était le 25 juin, la température était idéale; sous une brise légère, ondulaient mollement les bannières neuves de la Bonne Vierge, de sainte Anne et du Saint Sacrement que l'on étrennait ce jour-là. Presque tous les habitants de Saint-Léon-le-Grand s'y trouvaient; et les personnes et les choses avaient paru si bien, qu'à la mission suivante, le missionnaire crut devoir féliciter les gens de « tout ce qu'ils avaient fait pour Notre Seigneur ».

M. le Curé d'Amqui n'était pas venu à Saint-Edmond depuis la bénédiction de la cloche pour la chapelle, le 8 octobre 1902; et Messire Roy, voulant donner à son curé l'avantage de constater par lui-même les progrès opérés depuis surtout deux ans,

l'invita à la solennité d'une première communion. Le 15 juillet 1905, Messire d'Auteuil vint donc à la mission communier 27 enfants. Dans son admiration pour tout ce qui avait été fait, il ne peut s'empêcher de féliciter le missionnaire et les colons.

Messire Roy, redisons-le, avait pour sa mission un véritable amour d'apôtre; et les colons appréciaient un si beau dévouement; aussi, en pasteur vigilant, s'efforçait-il de prémunir ses ouailles contre les dangers de l'ennemi. Dans son cahier de prônes, nous trouvons ces notes répétées en différents temps : « Pas de danse... Gare aux modes décolletées. ... (déjà!) ... aux jeux... râfles... boissons... femmes légères... etc... etc... »; et, ce n'était pas sans besoin évidemment, puisque l'expérience prouve que le « malin » est toujours comme « un lion rugissant » « *circuit quærens quem devoret* »; et le « vieil homme » à craindre dans les milieux les mieux disposés.

Les 30 juillet et 6 août, c'est Messire Adolphe Garneau, du Séminaire de Québec, qui donne la mission. Ce Monsieur, en vacance au Lac-à-Pitre, où il aimait à venir se reposer, voulut sans doute donner à son confrère l'occasion de prendre quelques jours de repos. Puis, Messire Roy continue à venir régulièrement à la mission. Le 1^{er} octobre 1905, cependant il dut la quitter pour se rendre à Grande Vallée, au comté de Gaspé, où il venait d'être nommé curé.

CHAPITRE XIII

PREMIERS MISSIONNAIRES (suite). — DEUX MUNICIPALITES. — VISITE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE. — HISTOIRE D'UNE REQUÊTE. — MESSIRE S. TURBIDE EST CHARGÉ D'UNE MISSION IMPORTANTE. — DÉPART DE MESSIRE PLOURDE.

Le 26 septembre 1905, Messire J.-L. Perron, alors vicaire à Notre-Dame-du-Lac, au comté de Témiscouata, recevait ses lettres de vicaire à Amqui où il arriva le 1^{er} octobre suivant. Comme ce bon prêtre avait plus de dévouement que de santé, il ne put tenir que jusqu'au 2 décembre de la même année, et se retira dans sa famille, à Matane, où il mourut l'année suivante, victime de la phtisie pulmonaire. L'auteur de ces lignes se rappelle l'avoir rencontré à Notre-Dame-du-Lac, quelques jours avant son départ pour Amqui. Aux félicitations qu'il lui adressait, il répondit : « Monseigneur me croit plus fort que je le suis; mais puisqu'il le faut, allons-y ». Cet abandon à la volonté de son évêque met bien à nu l'âme vraiment sacerdotale de ce saint prêtre; et les

quelques mois passés dans son nouveau vicariat, comme aussi au service de la desserte des deux missions qui lui étaient confiées, n'ont fait que confirmer davantage la bonne renommée qu'il s'était acquise. Que le bon Dieu l'ait en sa sainte garde !

Ce départ imprévu désorienta un peu Mgr l'Evêque, les sujets étant rares; il n'était pas facile de pourvoir à ce nouveau poste. En habile administrateur cependant, Mgr Blais, qui n'était jamais pris au dépourvu, sut, cette fois encore, triompher de la difficulté. M. l'abbé Edmond Mercier, en repos dans sa famille, à Cacouna, du 17 décembre à la fin du mois, juste pour permettre à l'Evêque de combiner ses plans, put s'occuper de la desserte des missions.

Pendant ce temps, à Saint-Edmond, les esprits s'agitaient; les villageois, différant d'opinions et de besoins avec les habitants des rangs, se décidèrent à demander la séparation du conseil municipal; ce qui leur fut accordé; et le 2 décembre 1905, les Messieurs Louis Arsenault, Raphaël Turbide, Marc Michaud, Achille Verrault, John Leblanc, Placide Cyr et Laurent Cormier, élus conseillers, siégeaient pour la première fois. A cette séance, ils nommèrent M. Louis Arsenault, maire de la « Municipalité de Saint-Edmond », et M. Pierre-Olivier Turbide, secrétaire-trésorier, à raison de \$ 50,00 pour l'année. Le 6 du même mois, le village reconnu sous le nom de « Municipalité de Lac-au-Saumon Village », voyait se réunir MM. Joseph Gaudreau, qui, à cette séance, était nommé maire de la nouvelle municipalité; J.-A. Berton, Alphonse Rioux, Léon Gaze, Emile Saint-

Laurent, conseillers. M. Joseph-Emile Baulieu fut, séance tenante, nommé secrétaire-trésorier, avec les appointements annuels de \$ 50,00.

Depuis le départ de Messire Perron du vicariat d'Amqui, Monseigneur s'était efforcé de trouver un sujet capable de porter le lourd fardeau de la desserte des deux missions attachées à ce vicariat, et déjà assez populeuses. Le 11 janvier 1906, Messire J.-G.-C. Plourde arrivait à Amqui, et le 14 du même mois, il donnait sa première mission à Saint-Edmond. Comme l'avait fait Messire Roy, il continua à coucher dans le haut de l'école et à prendre ses repas chez M. Pierre Turbide.

Messire Plourde, au temps voulu, visita régulièrement sa desserte, et c'est tout. Mais « *completi sunt dies* », et l'heure approchait où le « rameau allait être détaché de l'arbre ». Les compagnies Price et Fenderson, qui avaient leurs scieries le long de la rivière Humqui, dans les limites de la paroisse d'Amqui, à la suite d'un incendie, en 1905, transportaient tout le mécanisme utilisable sur les bords du Lac-au-Saumon, dans le but d'y installer leurs moulins. Les familles suivirent ce déménagement, augmentant alors d'une manière considérable la population du village de la gare du chemin de fer à « Salmon Lake ».

Pendant ce temps, les requêtes arrivaient pressées, sollicitant de Mgr l'Evêque la permission de construire une chapelle au bout de la route, au fronton du troisième rang, et d'avoir un prêtre résidant à Saint-Edmond.

Par prudence, Monseigneur ne voulut pas régler une affaire si importante avant d'avoir constaté lui-même ce qui devait être fait dans la circonstance. Le 11 février, au prône de la messe, le missionnaire annonce que Mgr l'Evêque, accompagné de M. le Curé d'Amqui, viendra le 25 courant répondre aux demandes qui lui ont été faites.

Le jour venu, les colons rassemblés dans l'école-chapelle du troisième rang, entendaient Mgr Blais leur communiquer ce qu'il jugeait à propos de faire dans l'intérêt de la jeune mission. Les archives, malheureusement, sont muettes sur tout ce qui a été dit à cette assemblée, par le premier pasteur, et c'est dommage; mais il sera permis de supposer que Monseigneur s'étant rendu parfaitement compte de la non convenance du projet de faire une paroisse avec les rangs supérieurs, après avoir annexé à Amqui tout le premier rang, c'est-à-dire tout le village actuel de Saint-Edmond, comprit qu'il fallait tout de suite une église sur le premier rang, près de la gare du chemin de fer, au centre de la population ouvrière déjà existante. En effet, le 11 mars au prône de la messe, le missionnaire, annonçant sa visite pastorale, dit qu'il en profiterait pour présenter une requête à signer, dans le but de demander à l'Autorité ecclésiastique, l'érection canonique de la paroisse, et une église qui sera construite au premier rang, près de la gare de « Salmon Lake ».

Il faut croire que Messire Plourde redoutait un peu d'entreprendre l'affaire, car il ajoute en note : « Remarques à ce sujet ».

Les messieurs Joseph et Pierre Saint-Laurent, désireux de voir l'église se construire sur leur propriété, dans une lettre adressée à Sa Grandeur, le 15 mars, s'engageaient à donner gratuitement un terrain, partie sur le premier rang, et partie sur le deuxième rang, pour y construire la chapelle et le cimetière temporaire.

M. le Vicaire visita donc les familles de la mission et il fut reçu avec les sentiments de foi qui distinguent cette visite particulière du prêtre; mais, pour sa requête, il ne put obtenir que quelques signatures. De suite il comprit qu'il était inutile d'insister davantage, et continua sa visite sans plus. Le feu était à la poudre qui menaçait d'éclater.

Messire Plourde n'y pouvant rien alors, et le curé d'Amqui pas davantage, fit part de son insuccès à Mgr l'Evêque qui, à cet instant même, recevait la visite de Messire S. Turbide, curé de Havre-aux-Maisons, aux Iles de la Madeleine. Monseigneur trouvant le moment providentiel, s'empressa de confier à ce bon prêtre le soin de se rendre à Saint-Edmond afin d'y rencontrer les gens, presque tous de sa parenté, connaissance ou anciens paroissiens, pour leur faire comprendre qu'il était de leur intérêt de se hâter d'avoir une organisation paroissiale avec un prêtre au milieu d'eux et une église construite là où le bien général semblait l'exiger; c'est-à-dire sur le premier rang de la future paroisse, au centre de la population ouvrière.

Dans l'espoir d'être utile à Dieu et à son Eglise, confiant en l'esprit de foi de ses anciens paroissiens

le dimanche 20 mai 1906, Messire Turbide se rendit à l'école-chapelle de Saint-Edmond; il prêcha à la messe sur l'union et la charité; puis, abordant la question qui l'amenait au milieu d'eux, il communiqua à l'assemblée la teneur de la requête, avec prière de vouloir bien venir la signer immédiatement après la messe, afin de lui épargner une visite à domicile. Presque tous se rendirent; les autres furent atteints en allant les rencontrer dans leurs demeures.

Heureux de son succès, Messire Turbide s'empressa de remettre à l'évêché la requête dûment signée, en faisant part à Sa Grandeur des bonnes dispositions, du moins apparentes, des citoyens de Saint-Edmond. Monseigneur, en réponse, envoya à M. l'abbé une lettre fort élogieuse et pleine du témoignage de sa reconnaissance.

Cependant, le ciel était encore sombre et les esprits, un instant calmés, s'excitaient de nouveau.

Messire Plourde continua à desservir la mission jusqu'au mois d'octobre de la même année; puis il était nommé premier missionnaire résidant à Saint-Léon-le-Grand, sur la rivière Humqui.

CHAPITRE XIV

ARRIVEE DU PREMIER MISSIONNAIRE RESIDANT. —
RECEPTION PEU ORDINAIRE. — PREMIERE CHA-
PELLE PROVISOIRE. — UN « CHATEAU ». — UN
« FIL POUR JASER ». — SOUS-AGENCE DE LA BAN-
QUE PROVINCIALE. — DON D'UNE CLOCHE.

Les choses en étaient là, lorsque Mgr Blais confia le soin de la desserte de Saint-Edmond à Messire Alexandre Bouillon, alors curé de Saint-Eusèbe, au comté de Témiscouata. En quittant sa petite paroisse, où il pouvait au moins jouir de la tranquillité — bien appréciable en ce pauvre monde, — pour venir, au plus fort de la tempête, prendre la conduite d'une « barque » ballottée par l'orage, le jeune missionnaire ne se faisait pas d'illusion. Connaissant parfaitement toute l'étendue des difficultés, pour les avoir jadis prévues, et qu'il devait aujourd'hui remettre à point, il avait accepté, non sans quelque appréhension, uniquement pour répondre à son Evêque qui le voulait à ce poste.

Un samedi donc, 6 octobre 1906, par le train du

soir, arrivait le premier missionnaire résidant. A la gare, personne pour le recevoir. L'on avait pourtant, un jour, mis en évidence, cette inscription : « Monseigneur, donnez-nous un curé »; mais, ainsi vont les choses en ce monde : insensé qui s'y attache!... Comme un voyageur de passage, il avise l'Hôtel Duclos, s'y dirige, et là, moyennant \$ 25,00 par mois, l'on consent à lui donner le couvert. Pour le coucher, un marchand de l'endroit, M. Alphonse Landry, veut bien lui céder une chambre; le reste de la journée, il le passe sur la rue, où, avec son bréviaire sous le bras, un crayon et un bout de papier, il établit son domicile. Cet état de chose dura quinze jours.

Le lendemain, dimanche, 7 octobre, la messe fut dite dans l'école-chapelle du troisième rang où furent conservées les Saintes Espèces, pour les besoins des malades. M. Pierre Turbide fut le fidèle gardien de la clef du tabernacle et de la lampe du sanctuaire. Au prône de la messe, le missionnaire, pour établir la légitimité de sa mission, donna lecture de la lettre suivante :

« Au Révérend M. Alexandre Bouillon, curé de Saint-Eusèbe, salut et bénédiction en N. S.

« Nous vous confions par les présentes, jusqu'à révocation de Notre part ou de celle de Nos successeurs, le soin de la mission de Saint-Edmond, au comté de Matane.

« Vous exercerez dans cette mission les pouvoirs ordinaires des curés de ce diocèse. Vous recevrez des fidèles les dîmes et oblations accoutumées ainsi

que les capitations imposées dans le diocèse par une ordonnance épiscopale en date du huit septembre mil huit cent soixante-dix sept.

« Dans les paroisses voisines, vous aurez juridiction conformément aux dispositions du décret XI du septième Concile provincial de Québec. « *De jurisdictione ad prædicandum et absolvendum.* »

« En vertu d'un indult en date du 25 décembre 1905, valable pour 5 ans, Nous vous autorisons à bénir les croix, les médailles et les chapelets et à attacher les indulgences apostoliques ainsi que les indulgences dites de Sainte Brigitte; de plus, à appliquer aux malades l'indulgence « *in articulo mortis* », suivant les règles de l'Eglise et la formule du Rituel Romain. Vous aurez aussi soin de faire aussitôt que possible la profession de foi prescrite par le décret V du sixième Concile provincial de Québec. Vous vous rendrez à votre nouveau poste le premier dimanche d'octobre courant; ce jour-là, vous lirez au prône de la messe principale dans la chapelle de Saint-Edmond, les parties de la présente lettre qui regardent les fidèles, puis vous l'inscrirez dans toute sa teneur au registre des archives de la dite mission.

« Donné à Saint-Germain de Rimouski, sous Notre seing, le sceau du diocèse, et le contre-seing de Notre pro-secrétaire, le cinquième jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil neuf cent six.

« Signé : André-Albert, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.

« Victore Côté, Pro-secrétaire. »

Ce jour-là même, après la messe, l'on apporta au baptême l'enfant de John Leblanc et de Christine Fougère, qui reçut le nom de Anne. Le parrain était Alexandre Verreault; la marraine, Anne Bourgeois. C'était le premier baptême fait dans l'école-chapelle par le premier missionnaire résidant.

Nous l'avons dit, rien n'avait été prévu pour l'arrivée du missionnaire; il fallait donc songer à l'installation. Comme les villageois nouvellement arrivés n'avaient que juste l'abri nécessaire, il n'était pas facile d'arriver à une conclusion satisfaisante. Après trois jours de recherches cependant, le missionnaire, moyennant \$ 6,00 par mois, obtint de M. Alphonse Lamontagne, l'usage de l'une des deux maisons que ce monsieur possédait sur la rue de Saint-Edmond, à quelques pas de la gare du chemin de fer, du côté Sud. Cette maison qui servit alors de chapelle temporaire, est maintenant la propriété de M. Arthur Barr, occupée présentement par son fils Ludger, qui y a tenu un bureau de la Banque Provinciale, sous-agence de la succursale de Val-Brillant, du 19 novembre 1919, date de l'installation de cette banque dans notre village, jusqu'au 1^{er} juin 1922; le dit budget fut alors transféré chez M. Rémi Beaulieu et le bureau central du téléphone national depuis le 26 novembre 1919.

Disons tout de suite que le téléphone national fut introduit au Lac-au-Saumon en mars 1902 et que M. Léon Saint-Laurent en fut le premier opérateur.

Les quelques cloisons volantes de cette bâtisse furent vite abattues, pour ne laisser qu'une vaste

salle qui servit de chapelle provisoire, du 15 octobre au 1^{er} mai 1907. Du côté Est, un autel adossé au mur; à l'angle Ouest, une grille pour servir de confessionnal; quelques bancs pour les plus délicats; et puis, voilà... Tout étant prêt, la première messe y fut célébrée le dimanche 15 octobre 1906; et le 17, dans l'après-midi, vers 4 heures, au retour d'une visite pastorale au troisième rang, conduit par M. Nazaire Richard, le missionnaire y transporta les Saintes Espèces conservées alors dans l'école-chapelle, comme nous l'avons dit plus haut.

Il sera bon de noter ici que le premier baptême administré dans cette chapelle temporaire, fut, le 28 octobre 1906, celui de Joseph-François Xavier, enfant de David Marin et de Luce Jacques. Le parrain était François Côté; la marraine, son épouse, Marie Verrault. Deux mariages y furent bénits: le 8 janvier 1907, celui de Joseph-Louis Saint-Pierre, fils d'Alfred et de Odile Cousinault, et Marguerite-Marie Beaulieu, fille de Pascal Beaulieu et de Léa Dupont; et le 11, celui de Rémi Gaze, fils de Charles Gaze et de Adèle Lavoie, et Rose-de-Lima Lortie, fille de Alberte Lortie et de Emma Desrosiers.

Après avoir logé le bon Dieu, il fallait bien que le missionnaire songeât un peu à lui-même. Un commencement de cuisine de 12 pieds sur 14, adjacente à la chapelle, du côté Sud, fut, tant bien que mal, bien vite aussi terminé; et le 22 octobre 1906, le missionnaire pouvait appeler son vieux père et sa sœur à venir le rejoindre, en leur écrivant: « Le château » est « paré »; non pas à la « marquise »; mais

à la « missionnaire ». Je m'y trouve bien; et j'ai tout lieu d'espérer que vous vous en accommoderez, vous aussi ».

Cette chapelle et la résidence du missionnaire n'étaient pas ce qu'il y avait de mieux en fait de construction. Bâtie sans trop de soin, cette maison n'offrait guère d'abri contre les grands vents; et le plancher, toujours froid, ne permettait pas de rester longtemps à genoux; autrement, gare aux rhumatismes!... Nous pouvons alors concevoir tout ce qu'a dû souffrir le missionnaire qui, parfois, devait passer de longues heures au confessionnal. Ces misères, jointes à d'autres peut-être plus pénibles encore, furent la cause d'une grave maladie qui le retint deux longs mois à l'hôpital de Campbellton et faillit lui devenir fatale.

Comme cette chapelle provisoire était trop petite pour contenir la population, à partir du 15 octobre 1906, jusqu'au 25 décembre de l'année suivante, le missionnaire devait, à huit heures, dire une première messe dans la chapelle du village, puis se rendre pour 9 heures 30 en dire une deuxième dans l'école-chapelle du troisième rang, à une distance de deux milles et demi du village. Les habitants des rangs, chacun à leur tour, devaient venir chercher et ramener le missionnaire; mais, par négligence ou par maladresse, il arriva parfois, que pour ne pas priver les gens de l'audition de la messe, le dimanche, le missionnaire dut faire à pied ce trajet d'une chapelle à l'autre.

Comme nous l'avons vu dans un autre chapitre,

l'école-chapelle du troisième rang était pourvue d'une cloche qui avait été bénite avec les solennités déjà décrites. En novembre 1906, Mgr Antoine Gauvreau, prélat de Sa Sainteté, et curé de Saint-Roch de Québec, fit don à la mission de Saint-Edmond d'une cloche d'à peu près 75 livres de pesanteur, et qui, jadis, avait égayé les alentours de la chapelle du cimetière de Saint-Roch, sur la rue de la Chapelle, aujourd'hui rue de la Liberté. Cette cloche fut d'abord placée à l'angle Est de la chapelle provisoire du village; puis le 1^{er} mai 1907, suspendue entre deux trembles, tout près du hangar construit pour y célébrer la messe en l'été de 1907, comme nous le verrons dans un autre chapitre. Au premier décembre 1909, elle prit domicile dans le clocheton de l'école du village que l'on venait de construire; et, enfin, le 21 septembre 1921, on l'installa pieusement dans le clocher de la chapelle Saint-Joseph édiflée dans le cours de l'été, sur une colline en arrière du nouveau cimetière Saint-Joseph, érigé en ce même été.

Nous l'avons dit, cette nécessité d'avoir deux messes les dimanches et fêtes d'obligation, se continua jusqu'au 25 décembre 1907, époque à laquelle l'église que l'on s'était hâté de construire sur le premier rang, au centre de la population ouvrière, près de la gare du chemin de fer national, put servir au culte divin. En effet, dans le cahier des prônes, au dimanche 22 décembre 1907, nous lisons : « A l'avenir, à partir de la messe de minuit, nous ne dirons plus qu'une messe les dimanches et fêtes d'obligation.

Tous devront venir l'entendre dans l'église paroissiale. L'on voudra bien se procurer un banc ».

Cependant la requête que l'on était parvenu à faire signer, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, n'avait pas encore subi l'épreuve des formalités requises par la loi, et il fallait s'en occuper. Voyons comment les choses se sont passées.

CHAPITRE XV

UNE DELEGATION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE. — ENCORE UNE REQUÊTE. — UNE VISITE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE. — LES PROPRIÉTAIRES DES LOTS COMPRIS DANS AMQUI ET QUI DEVANT ÊTRE INCLUS DANS LA NOUVELLE PAROISSE S'AGITENT. — BÉNÉDICTION D'UNE STATUE EN CIRE DE L'ENFANT-JÉSUS. — ON ORGANISE UN BAZAR.

« Avis à tous ceux qui peuvent être intéressés à l'érection d'une paroisse qui serait formée d'une partie du canton Humqui, dans les comtés de Matane et district de Rimouski.

« Vous êtes avertis que le vingt-cinquième jour du mois d'octobre présent, je soussigné, Joseph-Cléophas Saindon, curé de Saint-Nom de Marie, de Sayabec, me transporterai à la chapelle temporaire du village, de par une commission spéciale de Mgr l'Évêque de Rimouski, pour vérifier les allégations d'une requête, en date du 17 mai 1906, adressée à Sa Grandeur par la majorité des francs-tenanciers de la localité, à l'effet d'obtenir une érection canonique de paroisse.

« En conséquence, tous ceux qui se croient intéressés, pour ou contre la dite requête, sont requis de se trouver, le dit jour, au dit lieu ci-dessus indiqué, à 9 heures du matin.

« Rimouski, le neuvième jour d'octobre 1906.

« Signé : J.-C. Saindon, prêtre, curé de Sayabec. »

Telles étaient les annonces faites à la chapelle temporaire du village et à celle du troisième rang, à l'issue de l'office, du matin, les dimanches 14 et 21 octobre, par MM. Joseph-Emile Baulieu et Nazaire Richard.

Donc, le 25 octobre 1906, comme il avait été annoncé, à 9 heures du matin, Messire J.-C. Saindon, délégué de Mgr l'Evêque, en présence de toute la colonie réunie, donna d'abord lecture de sa mission, puis de la requête, dans laquelle il était demandé qu'une chapelle temporaire fût érigée sur le premier rang du canton Humqui, près de la gare du chemin de fer intercolonial. Tout de suite l'on entendit un murmure qui gagna bientôt toute l'assemblée. Puis, quelques-uns protestèrent, alléguant qu'ils avaient été indignement trompés, qu'ils ne voulaient pas d'une église au premier rang, que tout au plus consentiraient-ils à ce qu'elle fût placée au deuxième rang, près du fronteau du premier. Sur leur demande, leurs noms furent rayés de la liste; mais un autre groupe s'avance et demande que leurs noms soient inscrits à la présente requête. Au milieu du brouhaha, chacun signe; puis le calme se fait, et après avoir vérifié les signatures, le délégué annonce que, malgré tout, la majorité reste en faveur de la requête telle

qu'elle est rédigée; et, séance tenante, devant les témoins pour ce appelés, le rapport est signé; puis l'assemblée se disperse. Alors, au nom de Mgr l'Evêque, Messire Saindon reçut des MM. Joseph et Pierre Saint-Laurent, le lopin de terre déjà offert à Sa Grandeur, par une lettre du 15 mars de la même année, comme nous l'avons vu au chapitre treizième; et incontinent, le site de la future chapelle temporaire est fixé au premier rang du canton Humqui, près de la gare du chemin de fer, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Un autre lopin de terre, sur le lot n° 33, avait été offert par M. Emile Saint-Laurent; mais comme il éloignait davantage l'église du centre de la paroisse, il n'en fut pas question.

Les MM. Achille Verrault et John Leblanc, sur les lots de terre n° 31 et 32, au quatrième rang, en face de la route qui mène à cette concession, avaient aussi offert à Mgr l'Evêque, quelques arpents de terre pour y construire une chapelle temporaire. A cet endroit, pour des raisons particulières qu'avait Mgr Blais, le délégué de l'Evêque se rendit et détermina un second site d'église, en cas de besoin dans l'avenir.

Cette manière de procéder fut mal interprétée. Aussi quelques-uns voulurent-ils s'en prévaloir pour demander à Monseigneur de permettre la construction d'une autre église dans les rangs et d'avoir un prêtre pour les desservir... « La passion aveugle »... Etant sous le coup d'une forte émotion, ils ne voyaient pas l'effet désastreux qu'aurait produit une telle de-

mande si elle eût été acceptée. En effet, comment trouver les ressources nécessaires à la construction de deux églises dans un territoire déjà trop petit pour une seule?... et comment pourvoir à la subsistance de deux prêtres, lorsqu'un seul, les premières années du moins, devait user de son industrie pour satisfaire aux exigences de la vie?... Voulait-on obliger le Curé à « biner » tous les dimanches et fêtes, comme le missionnaire le faisait depuis son arrivée dans la mission?... C'était demander l'impossible; car, outre que l'Eglise, sans raisons graves, n'aurait pu permettre d'user de cette exception à la règle, pour un temps indéterminé et d'une manière générale, je ne connais pas de « Samson » capable de suffire à une semblable tâche... Non, cette demande, pour téméraire qu'elle était, ne méritait guère considération; mais Mgr Blais, toujours charitable, voulut bien, cette fois encore, se rendre lui-même sur place pour répondre à la prière des colons.

Un soir, le 10 novembre 1906, Mgr arrivait au Lac-au-Saumon, accompagné de Messire François-Xavier Ross, principal de l'Ecole Normale des filles à Rimouski, et de M. l'abbé Adélarde Richard, de l'évêché. Comme le missionnaire était à l'étroit dans sa cabane de 12 pieds sur 14, Sa Grandeur et sa suite passèrent la nuit à l'hôtel Beaulieu, coin des rues Saint-Edmond et de l'église. Le lendemain, dimanche, Monseigneur alla dire la messe dans l'école-chapelle du troisième rang, après laquelle, dans la chambre du missionnaire, sous le toit de l'école-chapelle, il prit un léger « frustulum » servi par Mme Pierre Tur-

bide. A la messe de 9 heures 30, dite par le missionnaire, Monseigneur expliqua aux colons réunis, qu'il ne pouvait faire droit à leur demande, en exposant les raisons que nous avons citées plus haut. La réflexion aidant, tous semblèrent convaincus; et l'office terminé, les fidèles se dispersèrent sans autre incident.

Cependant, les messieurs Ross et Richard se partageaient la besogne dans la chapelle du village, l'un dit la messe de 8 heures et l'autre évangélisa la « foule ». Jamais Saint-Edmond n'avait vu ouvriers si nombreux et si distingués travailler « la portion du champ du Père de famille ».

Dans l'après-midi, Monseigneur revint au village, de son prie-Dieu, assistait à la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Messire Ross. Après cette cérémonie, Monseigneur conféra le sacrement de confirmation à Huih-Albert Graham, âgé de 35 ans, fils de John-Benjamin Graham et de Catherine Groujh, ainsi qu'à Marguerite-Anne Hachez, âgée de 26 ans, fille de Pierre Hachez et de Virginie Aubert. Avant son départ, Monseigneur daigna jeter un regard dans l'humble gîte du missionnaire et bénir le personnel.

Le lendemain, lundi, par le train local du matin, les hôtes distingués s'embarquaient pour Rimouski, emportant les remerciements et la reconnaissance de tous les paroissiens de Saint-Edmond.

Pendant ce temps, la requête vérifiée comme il a été dit plus haut, attendait l'approbation de l'autorité ecclésiastique; mais voilà qu'un doute surgit: les propriétaires des parties de lots appartenant ac-

tuellement à la paroisse d'Amqui, et qui doivent être inclus dans les limites de la future paroisse de Saint-Edmond, en deçà du Ruisseau Sauvage qui les traverse et les divise, ont-ils signé la requête en question?... Sur la réponse négative du Missionnaire qui, pour la première fois, venait de prendre connaissance de cette requête, Monseigneur, le 3 novembre écrivait : « Je vois par votre lettre du 30 octobre dernier, que les habitants propriétaires des lots de terre appartenant actuellement à la paroisse de Humqui, et qui doivent être inclus dans les limites de la future paroisse de Saint-Edmond, en deçà du Ruisseau Sauvage qui traverse ces lots et les divise en deux parties, n'ont pas signé la requête demandant l'érection en paroisse de la mission Saint-Edmond. Et vous me dites que ces propriétaires sont sous l'impression qu'ils appartiennent au Lac-au-Saumon. Le seul moyen de régler aujourd'hui régulièrement cette question pour le bien de la fin prévue dès le commencement, c'est de dresser une requête bien motivée et bien circonstanciée, revêtue de toutes les formalités requises et de la faire signer par les habitants propriétaires des lots dont il s'agit. Ayant devers vous la carte topographique de ces lots de terre, il vous sera facile de les écrire exactement dans cette requête. Je verrai ensuite aux procédures à suivre.

« Vu les dispositions déjà manifestées de ces gens qui comprennent bien qu'ils devront trouver dans cette annexion à la future paroisse leur plus grand avantage à tous égards; ils ne manqueront pas de

vous donner leur signature, en majorité au moins ». Et Monseigneur terminait en disant : « Dieu vous garde et vous comble en même temps de bonheur et de santé dans l'installation de votre petite cuisine où vous avez su ménager tout à la fois une salle de réception, un bureau d'office et un réfectoire.

La requête, faite et signée par la majorité des habitants francs-tenanciers du territoire en question, fut envoyée à l'évêché; mais voilà qu'un industriel de l'endroit, trouvant son avantage d'être de la paroisse d'Amqui, gagne les gens à son tour, et fait signer une contre-requête que Monseigneur l'Evêque remettait au Missionnaire, le 17 novembre 1907, en lui demandant des explications sur cette affaire. Après la réponse qui mettait l'Evêque au courant de toutes les manigances qui étaient de nature à troubler l'ordre un instant rétabli et qui menaçaient de nouveau de compromettre tout le bien que l'on espérait, Monseigneur, le 19 du même mois répondait : « D'après les circonstances actuelles, relativement à la solution des bornes à assigner à la future paroisse de Saint-Edmond, du côté du Ruisseau Sauvage, il est évident qu'il faut remettre à plus tard le soin de faire signer après mûre réflexion, s'il y a lieu, par les propriétaires résidants sur les lots de terre traversés et divisés par le Ruisseau Sauvage, la requête demandant leur annexion au territoire de la paroisse de Saint-Edmond. En attendant, nous allons procéder à l'érection de cette paroisse, et du côté du Ruisseau Sauvage, nous assignerons ce Ruisseau comme borne ». Et la chose fut réglée ainsi. Tout

de même c'est dommage que les circonstances et les personnes n'aient pu permettre de donner à la paroisse les limites qu'elle doit avoir. Espérons cependant qu'il se trouvera dans l'avenir, des gens animés d'un véritable esprit patriotique pour mener à bonne fin la solution de cette importante question.

A cause du manque d'espace, il n'y eut pas cette année 1906, de messe de minuit au Lac-au-Saumon; mais le jour de Noël, après la messe, fut bénite une statue de cire de l'Enfant-Jésus, don généreux de Mère de la Nativité des Sœurs de la Charité de Québec, le 17 décembre de la même année.

A la demande du missionnaire, Monseigneur, le 22 décembre 1906, répondait: « Je reçois votre lettre d'hier et je m'empresse de vous autoriser à bénir suivant la formule de bénédiction des images ou statues, la belle petite statue en cire de l'Enfant-Jésus que l'on vient de vous donner gratuitement. Je vous félicite de ce pieux cadeau de Noël. Je vous bénis ainsi que votre peuple fidèle, et je demeure, mon cher Monsieur, votre tout dévoué en N. S. ».

La bénédiction faite, l'acte suivant fut inscrit au cahier des archives de la mission: « Le 25 décembre de l'an de Notre-Seigneur 1906, nous, soussigné, missionnaire, étant dûment autorisé par Sa Grandeur Mgr André-Albert Blais, Evêque de Rimouski, en date du 22 du présent mois, avons béni avec les solennités prescrites la statue en cire de l'Enfant-Jésus, don généreux de la Révérende Mère de la Nativité des Sœurs de la Charité de Québec, destinée à la mission

de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon. Étaient présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec nous.

« Fait et passé au Lac-au-Saumon, les jour et an susnommés.

« Ont signé : Zénon Routhier, J. Beaulieu, Ernest Deschênes.

« A signé : A. Bouillon, prêtre, missionnaire.

Nous l'avons dit, à son arrivée, le missionnaire manquait de tout : il y avait bien quelques ornements et vases sacrés à l'école-chapelle où depuis 1900, l'on célébrait la sainte messe; mais l'état de ces objets était tel qu'il fallait les renouveler. C'est pour faire face à ces dépenses urgentes que Monseigneur, le 8 novembre 1906, écrivait au missionnaire : «.Eu égard à la raison exposée dans votre lettre du 3 de ce mois, et vu aussi les circonstances où vous êtes pressé de pourvoir aux choses nécessaires à l'exercice du culte sacré, dans la chapelle provisoire de votre desserte de Saint-Edmond, sur les bords du Lac-au-Saumon, je veux bien vous permettre de faire cette vente de charité, et je vous souhaite que cette œuvre soit couronnée d'un plein succès.

Cette vente de charité eut lieu en l'été de 1907, et rapporta la jolie somme de \$ 765,03.

CHAPITRE XVI

ERECTION CANONIQUE ET CIVILE DE LA PAROISSE DE SAINT-EDMOND. — MESSIRE ALEXANDRE BOUILLON EN EST LE PREMIER CURE. — PREMIERS MARGUILLIERS. — UN PETIT INCIDENT.

Tout allait donc pour le mieux dans le « meilleur des mondes »... et la requête dont il a été parlé dans le chapitre précédent, par un décret de Mgr Blais, en date du 22 janvier 1907, recevait sa sanction.

En envoyant au missionnaire le document qui devait mettre fin à toute controverse, Monseigneur écrivait : « Dans le vif espoir que le fait de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Edmond, dans les conditions longuement discutées, judicieusement pesées et mûrement définies que tout le monde connaît, contribuera, avec le secours de la grâce de Dieu, et le concours de votre prudence et de la bonne volonté de chacun, à cimenter l'entente, la charité fraternelle, l'union et la paix dans tous les rangs de cette paroisse! Je ne cesserai de prier avec la plus grande ferveur pour le bien de ces fins si importantes. Je vous bénis du fond de mon âme,

ainsi que votre peuple fidèle et tous les intérêts du présent et de l'avenir de la nouvelle paroisse ».

Voici donc ce décret tel qu'il se trouve dans les archives de la paroisse :

◆ « ANDRE-ALBERT BLAIS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que vu :

« 1° La requête, en date du 17 mai mil neuf cent six, à Nous présentée au nom et de la part de la majorité des habitants francs-tenanciers d'une partie y désignée du canton Humqui, aux comté et district de Rimouski, dans la Province de Québec, à l'effet, de Nous demander de bien vouloir ériger canoniquement en paroisse, sous le vocable de Saint-Edmond et pour les raisons y énoncées, le territoire mentionné dans la dite requête. autoriser la construction d'une chapelle temporaire sur les lots 31 et 32 du premier rang du canton Humqui, avec un logement pour le prêtre à la dite chapelle et ayant une dimension de quarante pieds de longueur sur trente pieds de largeur, et ériger au même endroit un cimetière provisoire;

« 2° La commission, en date du neuf octobre mil neuf cent six, chargeant le Révérend M. Joseph-Cléophas Saindon, curé de Sainte-Marie-de-Saybec, de se transporter sur les lieux au premier jour favorable, après avis préalables, afin de vérifier les allégations de la susdite requête, de s'assurer si elle est vraiment signée de la majorité des habitants francs-te-

nanciers intéressés, d'examiner les différents endroits proposés comme sites de la future église paroissiale et de la future chapelle provisoire, de fixer les sites respectifs des dits édifices et de déterminer les dimensions principales de la dite future chapelle provisoire, enfin de dresser du tout un procès-verbal « De commodo et incommodo » ;

« 3° Les certificats signés par les sieurs J.-E. Beau lieu et Nazaire Richard d'un avis lu publiquement et affiché le dimanche quatorze octobre et le dimanche vingt-et-un octobre mil neuf cent six, à l'issue du service divin du matin, sur les bords du Lac-au-Saumon, et à la porte de l'école-chapelle au troisième rang, le dit avis convoquant les intéressés pour ou contre la susdite requête à une assemblée devant être dans la maison où se célèbre l'office divin sur les bords du Lac-au-Saumon ;

« 4° Le procès-verbal « De commodo et incommodo » de notre dit Député, en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent six, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la susdite requête ;

« 5° L'opposition, en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent six, présentée à Notre dit Député par onze francs-tenanciers des rangs supérieurs de la dite partie du canton Humqui, lesquels ne veulent pas que la chapelle provisoire se construise plus bas que le centre du rang deux, sur les lots trente-et-un ou trente-deux du dit canton Humqui, pour les raisons mentionnées dans la dite opposition ;

« Attendu que, suivant l'assurance qui en avait

été donnée, l'emplacement proposé par les signataires de la dite opposition, en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent six, sur les lots trente-et-un ou trente-deux du rang deux, a été visité et soigneusement examiné par Notre susdit député et par Nous-même, et qu'il a été constaté que les édifices religieux et les dépendances situés sur cet emplacement s'y trouveraient trop isolés de la population nombreuse des emplacitaires et ouvriers groupés sur les bords du Lac-au-Saumon, et que, par suite, le prêtre desservant, ainsi que les édifices religieux, seraient évidemment trop éloignés de cette population dont la plus grande partie n'a pas de voiture à sa disposition pour pouvoir s'y rendre facilement; et du reste, la requête en date du dix-sept mai mil neuf cent six, même après avoir eu retranché les noms des signataires qui l'ont demandé, n'en demeure pas moins signée par la majorité des habitants francs-tenanciers du territoire qui y est désigné comme devant être le territoire de la future paroisse;

« En conséquence, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien spirituel et temporel des intéressés, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint et pris l'avis des membres du Chapitre de Notre Eglise cathédrale, Nous avons réglé et décrété, Nous réglons et décrétons ce qui suit:

« 1° Nous avons érigé et par les présentes Nous érigeons au titre de cure et paroisse sous le titre et vocable de Saint-Edmond, Evêque et Confesseur, dont la fête se célèbre suivant le martyrologe romain le seizième jour du mois de novembre, la susdite

partie Est du canton Humqui, comprenant une étendue de territoire d'environ six milles de front sur cinq milles de profondeur, borné comme suit :

« Au Nord-Est partie par le Lac-au-Saumon, partie par la ligne séparant les lots 23 et 24 du premier rang, canton Humqui, et partie par le cordon séparant le premier rang du deuxième rang du dit canton Humqui;

« Au Sud-Est par la ligne séparant les lots 12 et 13 dans les rangs II, III, IV, V et VI;

« Au Sud-Ouest par le Ruisseau Sauvage et le cordon séparant le sixième rang du septième rang du dit canton Humqui;

« La dite paroisse de Saint-Edmond devant ainsi comprendre dans le premier rang du canton Humqui, depuis le lot 24 jusqu'au lot 32 inclusivement, et dans les rangs II, III, IV, V et VI, depuis le lot 13 jusqu'au lot 43, dans le deuxième rang, jusqu'au lot 45 dans le troisième rang, jusqu'au lot 44 dans le quatrième rang, jusqu'au lot 39 dans le cinquième rang, et jusqu'au lot 31 dans le sixième rang inclusivement, moins toutefois la partie des lots des rangs III, IV, V et VI située au Nord du Ruisseau Sauvage;

« Pour être les dites cure et paroisse de Saint-Edmond dans le comté de Rimouski, entièrement sous Notre juridiction spirituelle à la charge pour les curés ou desservants qui y seront établis par Nous ou par Nos successeurs de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, de prêcher la parole de Dieu et de porter